



HAL
open science

Diagnostics à l'échelle de petites régions rurales : démarches, méthodes et sources d'informations

Georges Amon, J.L. Guitton, D. Malavieille, B. Fischesser, Laurent Dobremez, B. Fallet, C. de Ravinel, L. Vernier, M.F. Dupuis, P. Maurel, et al.

► **To cite this version:**

Georges Amon, J.L. Guitton, D. Malavieille, B. Fischesser, Laurent Dobremez, et al. (Dir.). Diagnostics à l'échelle de petites régions rurales : démarches, méthodes et sources d'informations. Cemagref Editions, pp.196, 1993, 2-85362-346-7. hal-02576227

HAL Id: hal-02576227

<https://hal.inrae.fr/hal-02576227v1>

Submitted on 24 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PUB 0000 3033

n°5



**Diagnostics à l'échelle de petites
régions rurales**

*Coordination : Alain Guéringer,
Jacques Perret, Georges Baud*



CEMAGREF
DOCUMENTATION
CLERMONT-FERRAND

DIAGNOSTICS À L'ÉCHELLE DE PETITES RÉGIONS RURALES :

DÉMARCHES, MÉTHODES ET SOURCES D'INFORMATIONS

Coordination :

A. Guéringer, J. Perret, G. Baud

GROUPEMENT DE GRENOBLE
2, rue de la Papeterie BP 76
38402 St-Martin-d'Hères Cedex
Tél. : 76 76 27 27 - Télex : 980 679 F
Télécopie : 76 51 38 03



**CENTRE NATIONAL
DU MACHINISME AGRICOLE
DU GÉNIE RURAL
DES EAUX ET DES FORÊTS**

GT DE CLERMONT-FERRAND
Domaine de Lалуas
63200 Riom
Tél. : 73.38.20.52 • Télex : 391 639 F
Télécopie : 73.38.76.41

Les *ÉTUDES* du CEMAGREF

Série : Production et économie agricoles

N° 1 - GEDE Logiciel d'aide à la décision stratégique pour l'exploitation agricole - 1992, 206 pages - 200 F

N° 2 - AGREGEDE : méthode de simulation de la production agricole d'une région - Application en Ardèche - 1992, 232 pages - 250 F

N° 3 - Vers des solutions pour des bâtiments d'élevage adaptés à des exploitations "moyennes" du Massif Central - 1993, 128 pages - 150 F

N° 4 - Développement d'un outil d'aide à la décision en matière de défrichements à vocation agricole - 1993, 168 pages - 150 F

N° 5 - Diagnostics à l'échelle de petites régions rurales. Démarches, méthodes et sources d'informations - 1993, 200 pages - 200 F

Série : Équipement des IAA

N° 1 - Carbonisateur à pailles et herbes pour les pays en développement - 1990, 56 pages - 100 F

Autres séries de la collection *Études* du CEMAGREF :

Forêt, Gestion des services publics, Hydraulique agricole, Montagne, Ressources en eau, voir à la fin de l'ouvrage.

**A commander au CEMAGREF - DICOVA, BP 22,
92162 ANTONY Cedex - Tél. : (1) 40 96 61 32 - Fax : (1) 40 96 61 64
joindre votre paiement à la commande**

Photo de couverture (A. Guéringer) : Le village de Laval sur Doulon, canton de La Chaise-Dieu en Haute-Loire.

Ont contribué à la rédaction :

CEMAGREF, groupement de Clermont-Ferrand

G. Amon, G. Baud, A. Guéringer

(division Production et économie agricoles)

J.-L. Guitton

(division Techniques forestière)

CEMAGREF, groupement de Grenoble

D. Malavieille, J. Perret

(division Économie rurale montagnarde)

B. Fischesser

(division Environnement naturel et paysage)

et avec la participation de :

L. Dobremez, B. Fallet

(CEMAGREF de Grenoble, division Études rurales montagnardes)

C. De Ravinel, L. Vernier

(CEMAGREF de Clermont-Ferrand, division Production et économie agricoles)

M.-F. Dupuis

(CEMAGREF de Grenoble, division Environnement naturel et paysage)

P. Maurel

(CEMAGREF/ENGREF, Montpellier, Laboratoire commun de télédétection)

mais aussi :

L. Biannic, R. Mondot, G. Carrere, H. Piaton, N. Pignard-Marthod
qui ont depuis quitté le CEMAGREF

Le CEMAGREF est un organisme de recherches dans les domaines de l'eau, de l'équipement pour l'agriculture et l'agroalimentaire, de l'aménagement et de la mise en valeur du milieu rural et des ressources naturelles.

En contact permanent avec les agents économiques et les collectivités, il cherche à constituer des outils mieux adaptés dans différents secteurs d'activités :

- **eau, hydrologie, hydraulique agricole, qualité des eaux**
- **risques naturels et technologiques**
- **montagne et zones défavorisées**
- **forêts**
- **machinisme et équipement agricoles**
- **équipement des industries agroalimentaires**
- **production et économie agricoles.**

Le CEMAGREF est un Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique sous la tutelle des ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de l'Agriculture et de la Pêche.

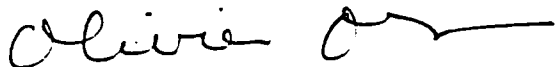
Il emploie 1 000 agents dont 450 scientifiques répartis en 10 groupements : Aix-en-Provence, Antony, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, La Martinique, Montpellier, Nogent-sur-Vernisson, Rennes.

**PREFACE DE MONSIEUR OLIVIER DOLLFUS
PROFESSEUR A L'UNIVERSITE PARIS VII
PRESIDENT DU COMITE DE PILOTAGE DE L'AIP**

Dans un monde rural chargé d'incertitudes mais qui conçoit sa diversité par suite des trajectoires historiques locales, des structures et des conditions naturelles, il était utile d'essayer de mettre au point des procédures d'analyse rapide des situations, d'établir des diagnostics permettant à la fois d'éclairer les décisions à prendre, mais aussi d'identifier les questions essentielles pouvant faire l'objet de recherches plus approfondies donc de disposer d'un tableau, parfois contrasté avec ses zones d'ombre et ses zones de lumière.

C'est à cette entreprise que se sont livrées plusieurs équipes du CEMAGREF, qui ne pouvaient qu'être pluridisciplinaires par leur composition et par leurs démarches. Chacune avait une connaissance approfondie d'un ou de plusieurs terrains. Il a fallu à la fois confronter les expériences et les savoir-faire, simplifier les démarches, mettre au point un instrument d'analyse qui tout à la fois puisse être opératoire dans des situations les plus diverses, mais qui n'efface pas les différences des situations, qui sache en faire ressortir les spécificités et qui aide à mieux localiser ces "zones d'ombre", insuffisamment connues qui permettent parfois de faire rebondir la recherche.

Ce document est à la fois un instrument dont l'usage seul permettra de mesurer la valeur opératoire lorsqu'il sera dans d'autres mains que celles de ces créateurs, c'est aussi le produit d'une recherche qui fera naître des questions nouvelles. Si "Diagnostics à l'échelle de petites régions rurales" répond à ces deux objectifs, il aura répondu à l'attente de ses promoteurs et aux missions du CEMAGREF.



Olivier DOLLFUS

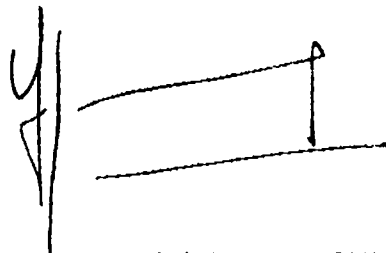
**PREFACE DE MONSIEUR ANDRE GRAMMONT
DIRECTEUR DE L'ESPACE RURAL ET DE LA FORET
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE**

De nombreux défis sont aujourd'hui lancés à l'agriculture ; aussi doit-elle élaborer et développer des pratiques nouvelles susceptibles de satisfaire des demandes multiples, parfois divergentes : assurer la sécurité alimentaire, respecter l'environnement et les paysages, préserver les équilibres géographiques, économiques et sociaux.

Dans ce contexte évolutif, la commission "agriculture, alimentation et développement rural" de préparation du XIème Plan a intitulé fort à propos son rapport "France rurale : vers un nouveau contrat", dont la présentation se veut par ailleurs très didactique : comprendre puis vouloir...

Pour comprendre, il est nécessaire d'identifier et de diagnostiquer, à l'échelle spatiale ad hoc, d'une part la demande sociale adressée à l'agriculture et à la sylviculture, et d'autre part, l'offre territoriale susceptible d'y répondre. A cet égard, l'ouvrage "diagnostics à l'échelle de petites régions rurales : démarches, méthodes et sources d'informations" que publie le CEMAGREF, constitue un outil méthodologique pertinent et précieux, fruit d'une démarche pluridisciplinaire, innovante, encouragée et soutenue par la DERF.

A la veille de la définition du prochain programme fédérateur du CEMAGREF, pour lequel je forme des vœux sincères de réussite, il me semble opportun de rappeler que tout travail de recherche présente une finalité sociale ; des publications de cette nature viennent opportunément formaliser une réponse aux aspirations de la société, que la DERF, avec d'autres, tente de caractériser et de conforter. Que le CEMAGREF en soit remercié et que nos encouragements l'incitent à poursuivre dans cette voie.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by 'G' and 'R'.

André GRAMMONT

IN SUMMARY

With the slackening of the agricultural pressure on the space and the specter of thousands hectares turning to the wasteland, with the reform of the Common Agricultural Policy and negotiations of the GATT, the future of the rural space came back in the minds.

Big interrogations weigh on many rural territories, and their future will be largely in accordance with their capacities to réact and adapt themselves, their capacities to innovate and to be opportunist.

For the impetus of actions of local development, a diagnosis is often indispensable. In a first time, for a small area, a diagnosis on all the sociological and economical components is necessary. Established according some hypothesis of work and theoretical choices about the local development, a schematic representation of the rural system is suggested in support to a step, an organization of the ideas, for this diagnosis.

Local actors occupy there deliberately a preponderant place.

This diagnosis opens necessarily on thematic investigations. So, in the same spirit, steps are proposed for four themes of investigations particularly developed by the CEMAGREF: local job systems, agriculture and the maintenance of the space, the valorization of the forest, the landscapes.

An inventory of informations sources, their interest, their limits, is also given.

RESUME

Avec le relâchement de la pression agricole sur l'espace et le spectre du retour à la friche de milliers d'hectares, avec la réforme de la Politique Agricole Commune et les négociations du GATT, le devenir de l'espace rural occupe à nouveau le devant de la scène.

De lourdes interrogations pèsent en effet sur de nombreux territoires ruraux, et leur avenir sera largement fonction de leurs capacités de réaction et d'adaptation, de leurs capacités à innover et à saisir les opportunités qui se présenteront à eux.

Pour l'impulsion ou la mise en oeuvre d'actions de développement local, une phase de diagnostic constitue un préalable souvent indispensable.

Dans un premier temps, un diagnostic portant sur l'ensemble des composantes socio-économiques d'une petite région s'avère nécessaire. Appuyée sur un certain nombre d'hypothèses de travail et de choix théoriques concernant le développement local, une représentation schématique du système rural est proposée en support à une démarche, une organisation des idées pour un diagnostic d'ensemble. Les acteurs locaux y occupent délibérément une place prépondérante.

Ce diagnostic ouvrant nécessairement sur des approfondissements thématiques, sont également proposés dans le même esprit, quatre thèmes d'investigations particulièrement développés par les équipes du CEMAGREF : les systèmes d'emploi locaux, l'activité agricole et l'entretien de l'espace, la valorisation de la ressource forestière, l'état des paysages.

Un inventaire des sources, leur intérêt, leurs limites, accompagne l'ensemble.

Sommaire

I - Une démarche de diagnostic socio-économique d'ensemble en réponse à des initiatives de développement

Chapitre I • Quelques bases théoriques et hypothèses de travail	17
1 - A propos des processus de développement local en zone rurale	17
2 - Un système économique local	20
3 - Quatre hypothèses de travail essentielles.....	23
Chapitre II • Une démarche et des méthodes à adapter	25
1 - Une démarche et des méthodes à adapter selon l'origine de la demande.....	26
2 - Des méthodes à adapter à la consistance de la demande.....	27
3 - Une adaptation réciproque des méthodes et des sources d'informations.....	28
Chapitre III • Proposition pour une représentation du système local dans une perspective de diagnostic socio-économique d'ensemble	29
1 - Les objectifs de ce diagnostic	30
2 - Trois plans d'analyse pour une recherche des composantes du système	32
3 - Trois clés de lecture pour un diagnostic sur les capacités d'évolution du système	41
Chapitre IV • Les informations nécessaires : les recueillir, les exploiter, les structurer pour une mise en œuvre rapide	47
1 - L'exploitation des sources existantes.....	48
2 - La consultation d'experts	51
3 - Organiser l'information pour une première approche des acteurs locaux.....	52

II - Diagnostics thématiques, en approfondissement du diagnostic d'ensemble

Chapitre I • Activités économiques et systèmes d'emplois	67
1 - La dynamique de renouvellement des entreprises.....	69
2 - Le contexte de l'offre d'emploi par les entreprises.....	71
3 - Stratégies et réseaux de solidarité dans la recherche d'emploi	73
4 - Pour une approche des systèmes d'emploi et de revenus à l'échelle des ménages	75
5 - En guise de bilan	78
Chapitre II • Systèmes d'exploitations agricoles et espace	81
1 - Caractériser de l'espace agricole dans sa diversité de potentialités et d'usages.....	81

3 - Rechercher des facteurs externes d'évolution.....	92
4 - Envisager la sensibilité des systèmes d'exploitations à ces facteurs	93
5 - Bilan d'ensemble et perspectives.....	94

Chapitre III • La forêt et les activités forestières 97

1 - Approche quantitative de la ressource : la place de la forêt sur le territoire.....	98
2 - La dynamique des espaces forestiers	99
3 - Approche qualitative de la ressource : fonctions et valeur économique de cette forêt	104
4 - La valorisation de la ressource : la place de la filière bois dans l'économie locale.....	106
5 - Les acteurs locaux de la filière	109
6 - La place et la valorisation des autres fonctions de la forêt.....	114
7 - Bilan et perspectives	115

Chapitre IV • L'état du paysage..... 117

1 - Le repérage de la demande sociale en matière de paysage	120
2 - L'analyse paysagère	123
3 - L'établissement de scénarios visualisés d'évolution probable du paysage.....	131
4 - A titre d'illustration : espace, paysage et acteurs du paysage sur le canton de la Chaise-Dieu.....	135

III - Sources et collecte d'informations

1 - Les cartes et documents assimilés	153
2 - Les recensements et inventaires de base.....	157
3 - Les sources complémentaires	169
- concernant l'emploi	
- concernant l'agriculture	
- concernant la forêt	
4 - Les enquêtes.....	177
5 - Des informations déjà élaborées et des outils.....	179

IV - Annexes

1 - Liste des documents intermédiaires.....	184
2 - Bibliographie	186
3 - Exemple de questionnaire utilisé pour l'enquête indirecte sur le site de la Chaise-Dieu.....	189
4 - Guide pour un entretien avec le maire pour l'approche de la dynamique socio-économique d'ensemble de sa commune.....	194

INTRODUCTION

Ce document a pour objet de présenter un ensemble de démarches, de méthodes, de sources d'informations utiles à la réalisation de diagnostics à l'échelle de petites régions rurales. Il se situe dans un objectif d'aide à la décision pour des acteurs ayant la volonté d'agir, d'une manière ou d'une autre, pour le développement local.

Plus précisément, il se propose de répondre aux besoins de bureaux, services ou cellules d'études auxquels des acteurs locaux auraient confié la réalisation d'un diagnostic sur la petite région qui les préoccupe, en vue d'entreprendre ultérieurement des actions de développement relevant de leurs (ses) domaines d'intervention.

De ce fait, il est construit :

- pour la réalisation d'un diagnostic avant tout "socio-économique", celui-ci intégrant de manière assez large les répercussions de la dynamique économique sur le cadre de vie ou sur la gestion de l'espace
- pour une échelle micro-régionale, c'est-à-dire pour un territoire de la taille d'un canton **(1)**, voire d'un "pays".

Ces démarches et méthodes sont issues de travaux réalisés par des équipes du CEMAGREF en diverses petites régions rurales françaises, appartenant plutôt au milieu montagnard (Alpes, Pyrénées, Massif Central). En particulier le canton de la Chaise-Dieu en Haute-Loire et le canton de Massat en Ariège ont été les supports privilégiés de leur expérimentation interdisciplinaire dans le cadre d'une Action Incitative Programmée (AIP).

(1) On préférera ici le sens géographique du terme (espace polarisé par un bourg-centre) au sens administratif.

Si ces démarches et méthodes se veulent reproductibles et opérationnelles, elles n'ont pas la prétention d'être universelles. En effet, elles sont le fruit à la fois d'hypothèses de travail et de choix théoriques sur le développement local (que nous expliciterons succinctement) et d'un certain pragmatisme. Elles résultent de travaux finalisés, réalisés en réponse à des demandeurs préoccupés principalement, soit par le devenir de l'espace et des paysages, soit par la dynamique économique de petites régions rurales, fragilisées par le vieillissement de la population et le repli des activités économiques, en particulier de l'agriculture.

Mais, même à l'intérieur de ce champ, une certaine adaptation au contexte local, à la demande de diagnostic telle qu'elle est formulée par l'acteur sera toujours nécessaire.

L'approche systémique dynamique d'une petite région, si elle s'appuie sur une analyse très détaillée des composantes socio-économique et spatiale, peut présenter le risque d'être incompatible avec le cahier des charges de méthodes de diagnostic réalisables par des services de terrain. Par ailleurs, le développement local est multiforme, il est le fait d'initiatives variées, et ses promoteurs formulent des demandes de diagnostic en fonction de leur domaine de compétence et d'intervention, et donc plus fréquemment thématiques que globaux.

Aussi en réponse à ce type de besoins, nous proposons dans la deuxième partie de ce document des démarches pour la réalisation de diagnostics thématiques au spectre plus ou moins large, que nous avons eu à réaliser dans le champ de nos compétences.

Mais nous pensons que ces approches thématiques ne peuvent être pertinentes si elles ne sont pas replacées dans le contexte plus général du territoire considéré. Ce qui signifie, en terme de démarche, qu'un diagnostic d'ensemble est un préalable indispensable, et que toute approche thématique devra se référer à ce diagnostic d'ensemble.

Aussi, proposons-nous, en première partie, une démarche pour conduire celui-ci, ainsi qu'un aperçu sur les hypothèses de travail qui la sous-tendent.

Enfin, une troisième partie est consacrée à la collecte et aux sources d'informations utiles pour réaliser ces diagnostics.

PREMIERE PARTIE

***UNE DEMARCHE DE DIAGNOSTIC
SOCIO-ECONOMIQUE D'ENSEMBLE***

***EN REPONSE A DES INITIATIVES
DE DEVELOPPEMENT***

- CHAPITRE I -

QUELQUES BASES THEORIQUES ET HYPOTHESES DE TRAVAIL

1 - A PROPOS DES PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT LOCAL EN ZONE RURALE

On peut définir le développement économique local par le renforcement des moyens de production d'un territoire et la progression généralisée des niveaux et des modes de vie, aux yeux des acteurs directement concernés.

1.1 - L'interrogation sur les espaces ruraux

Depuis plusieurs décennies, les choix de localisation des entreprises se traduisent par une concentration croissante des activités sur des espaces privilégiés. L'Etat participe à ce mouvement par une politique d'aménagement du territoire qui souvent accentue encore la concentration en ces lieux de la production et des échanges. Ce risque est accru aujourd'hui avec la construction européenne.

Cette évolution s'accompagne d'un accroissement des inégalités spatiales que les politiques menées par ailleurs ne parviennent que difficilement à réduire. Le bilan des élus de montagne est à cet égard évocateur (2). Aussi, avec le retour toujours attendu de la croissance, avec les mutations du contexte économique générées par la réforme de la Politique Agricole Commune et les accords du GATT, la question de l'avenir de l'espace et des milieux ruraux réapparaît. L'abandon des campagnes avec la disparition d'une

(2) Congrès de l'Association Nationale des Elus de Montagne. Zonza, nov.1990

culture, la dégradation des paysages et de l'environnement naturel deviennent de plus en plus préoccupants ; le spectre de la désertification est à nouveau agité (comme à la fin des années soixante, après la publication du rapport Mansholt).

L'agriculture, même si elle demeure essentielle dans la gestion de l'espace, n'est plus reconnue apte à assurer seule et partout une vie sociale dans les campagnes. Aussi, tous ceux qui se préoccupent de l'espace rural, et notamment l'Etat, cherchent des solutions alternatives, en voulant mobiliser les ressources que l'espace rural possède mais n'exploite pas, en s'efforçant de détecter les marchés porteurs.

1.2 - Les interprétations théoriques du développement spatial

Les théories économiques divergent sur les causes de ces inégalités territoriales et sur les moyens à mettre en oeuvre pour favoriser une diffusion spatiale du développement. Schématiquement elles s'appuient soit sur un espace-lieu sans dynamique, soit sur un espace-territoire peuplé d'acteurs locaux, potentiellement porteurs d'initiatives.

□ *L'espace-lieu sans dynamique interne*

Les thèses libérales tendent à considérer l'espace comme un catalogue de ressources à exploiter et à raisonner en terme de filière, sans préoccupation des acteurs locaux et des milieux.

La polarisation des activités est jugée inéluctable ou doit être corrigée par une action volontariste de l'Etat **(3)** ; elle justifie une politique sociale d'assistance. Pour d'autres, l'Etat doit favoriser l'implantation d'activités motrices pour donner une impulsion aux espaces défavorisés, considérés comme en retard de développement **(4)**. Dans cette optique, le développement est alors perçu selon un seul itinéraire, en référence aux sociétés développées prises comme norme. L'espace a ainsi été découpé en zones d'intervention, "en fonctions et en lieux de problèmes" **(5)**.

(3) Perroux 1961

(4) (selon la théorie des étapes du développement de Rostow) ROSTOW 1962

(5) LACOUR 1985

La non diffusion de la croissance dans les espaces ruraux, l'échec relatif des politiques d'intervention, et la crise économique et sociale des années 1970-1980, ont mis en cause la fiabilité de ce processus de développement, et imposé une nouvelle interprétation du développement spatial.

□ *L'espace-territoire*

Les évolutions constatées ces dernières années montrent en effet que le développement économique n'a pas lieu uniquement dans les pôles de croissance : les analyses d'Aydalot et Planque (6) révèlent les retournements spatiaux ; Courlet, Pecqueur, (7) et les économistes italiens (Becattini, Fua, Garofoli) (8) ont analysé les processus d'industrialisation diffuse qui peuvent aboutir à la formation de systèmes productifs locaux, basés sur l'agglomération de petites entreprises, rénovant ainsi la notion de district industriel de Marshall.

Dans le domaine touristique également, on constate par exemple qu'à côté du modèle des stations intégrées, d'autres formes, comme les vieilles stations villages créées entre les deux guerres, semblent mieux armées pour résister aux fluctuations du marché des loisirs.

D'une façon plus générale, sur l'ensemble des régions de montagne, on constate que des dynamiques d'entreprises novatrices se sont répandues grâce à une organisation familiale, à des réseaux de relations informelles, à des systèmes d'emploi diversifiés (pluriactivité agricole et non agricole) (9).

Aussi, une politique volontariste vis à vis des espaces ruraux ne peut se limiter à la mise en place d'un schéma type de développement et à une vision dualiste de l'espace rural avec d'un côté, un espace adapté à l'économie de marché, et de l'autre, un espace handicapé, condamné à l'assistance. Elle ne peut faire l'impasse sur les projets, les logiques sociales, les représentations du développement, les conditions réelles dans lesquelles se trouvent les territoires ruraux, qui déterminent des processus de développement particuliers.

(6) AYDALOT 1986, PLANQUE 1984

(7) COURLET 1988, PECQUEUR 1989

(8) BECATTINI 1989, FUA 1988, GAROFOLI 1986

(9) CEMAGREF CERAT 1989

Dans la notion d'espace-territoire, des économistes du développement mettent en avant le rôle des acteurs locaux et l'existence d'une dynamique interne propre à un espace, en considérant le processus de développement comme le produit d'une articulation entre un territoire et la société globale. Cette conception rejoint la notion de société locale en autonomie relative développée par des sociologues comme H. Mendras et M. Jollivet (10).

Le territoire se fonde sur une "socio-culture" particulière, un "espace-vécu" (11). Dès lors, le développement ne peut se réduire à un seul modèle : il existe différents itinéraires de développement (12), et ceux empruntés dépendent pour une large part du jeu interactif d'acteurs locaux ayant eux-mêmes à réagir à l'intervention de facteurs et acteurs externes.

2 - UN SYSTEME ECONOMIQUE LOCAL

Sur le plan économique, ce territoire régional peut être considéré en première hypothèse comme un système intégré dans une société globale dont il est largement dépendant, autant sur un plan économique (marchés), social (droit), politique (pouvoirs de décision), que technique.

Ce système économique comprend un système de production et un mode de régulation que l'on peut analyser à partir de l'observation des pratiques et des stratégies de trois institutions de base :

- l'entreprise
- le ménage (famille nucléaire)
- la commune

Cette notion de système n'est cependant qu'un outil de travail : la petite région comprend en fait différents systèmes d'organisation socio-économique qui s'enchevêtrent. Mais à partir d'analyses conduites sur ces trois niveaux d'organisation locale, on peut identifier le champ de dépendance économique et politique, la capacité d'autonomie ou d'adaptation des acteurs locaux.

(10) MENDRAS, JOLLIVET 1971

(11) FREMONT 1976

(12) Courlet 1989

2.1 - Un système de production : les entreprises et les services

La petite région comprend un ensemble d'entreprises, agricoles, non-agricoles, avec ou sans salariés (travailleurs indépendants), que l'on peut considérer en tant que telles, de façon inter-sectorielle, et en traversant les grandes catégories statistiques qui ne rendent que partiellement compte de la réalité de l'espace rural. Ces entreprises forment un système à partir du moment où elles sont situées sur un même territoire auquel elles s'identifient et dans lequel elles sont en relation plus ou moins étroite.

On peut les identifier à travers :

- un système technico-économique :
 - le degré de mécanisation et de modernisation
 - le mode de production (série, artisanal)
 - le type de produit (standardisé ou non)
 - le degré de flexibilité productive (capacité d'adaptation aux évolutions commerciales)

- un mode d'organisation du travail :
 - la nature des emplois salariés ou non
 - le degré de qualification
 - la flexibilité de l'emploi
 - les pratiques locales du rapport salarial
 - la mobilité socio-professionnelle des actifs

- un espace économique
 - les marchés
 - les relations productives (amont, aval)
 - le marché du travail
 - les réseaux de communication, de solidarité
 - le pouvoir de décision

- un mode de reproduction
 - le réinvestissement productif ou l'accumulation patrimoniale des bénéfices
 - un régime d'accumulation intensif (amélioration de la capacité de production) ou extensif (accroissement des facteurs de production).

2.2 - Un mode de régulation interne s'appuyant sur les ménages et les communes

- le ménage (famille nucléaire)
 - son organisation (systèmes d'emploi et de revenu)
 - les migrations (emplois, mobilité)
 - le mode d'insertion professionnelle des enfants (patrimoine, formation)
 - les réseaux familiaux (associatifs et informels)
 - la gestion immobilière (foncier, bâti)
 - le mode de consommation (espace, services)

- la commune
 - la représentativité des élus et les groupes d'influence
 - le pouvoir de décision (financier, technique, politique)
 - les politiques menées (spatiales, économiques)

2.3 - Un système économique local en relation avec l'extérieur

On sait que les changements viennent généralement de l'extérieur. Ils peuvent être d'ordre économique (marché), technique, organisationnel ou culturel.

Le processus de développement est une dynamique complexe qui dépend des relations entre territoires et des caractères du territoire considéré.

Il suppose une capacité de réaction d'un territoire à ces influences extérieures. Il suppose aussi une capacité d'innovation, c'est à dire une aptitude à s'approprier, à exploiter des idées, des techniques, des méthodes nouvelles permettant de renforcer sa position économique. Cette capacité d'innovation, définie comme "l'inventivité d'un milieu" (13), peut être considérée comme la véritable ressource d'un territoire.

L'innovation s'oppose à la routine, à des comportements de résistance qui freinent sa diffusion. Elle peut provoquer de nouveaux conflits et exige des régulations permanentes (14). Ce "jeu de forces contradictoires secrète et organise le changement" (15).

(13) LACOUR 1985

(14) PECQUEUR, 1987

(15) MENDRAS, 1983

3 - QUATRE HYPOTHESES DE TRAVAIL ESSENTIELLES

□ **Il y a toujours une certaine "aptitude à l'innovation"**, mais cela peut se traduire par des processus de développement variés.

L'espace rural est multiple. L'aptitude à l'innovation, les potentialités de développement sont liées aux caractères des territoires qui ne sont pas homogènes : leurs structures sociales et économiques sont plus ou moins fortes. Mais nous pensons par hypothèse que tous possèdent une aptitude à l'innovation, qui peut se traduire par des processus de développement différenciés.

Cela ne signifie pas qu'il existerait partout un foisonnement d'initiatives pour recréer un tissu économique; l'innovation peut se traduire aussi par des formes de développement avec une densité humaine très faible (forêt, par exemple).

□ **La diversification économique et sociale et la diversité à l'intérieur des activités économiques et des groupes sociaux participent à la capacité d'adaptation**

Il importe d'analyser la diversité sous ses différentes formes, d'en trouver les origines et de dégager parmi ses composantes celles qui sont sensibles aux changements, celles qui sont potentiellement porteuses de développement mais aussi celles qui peuvent constituer des entraves à la solidarité et d'identifier les facteurs de dérégulation.

□ **L'existence et les perspectives d'intégration de projets atypiques sont de puissants révélateurs de la capacité de développement d'une petite région**

Les régions périphériques, dites fragiles, sont dans une telle situation parce qu'elles ne disposent pas des moyens pour connaître le processus de développement "normal". Leurs possibilités de développement passent alors, au moins dans une première phase, par un processus atypique.

Dans ce cadre, les projets novateurs apparaissent souvent difficilement crédibles parce qu'ils sont par nature en dehors des schémas de référence technique ou financière :

- les acteurs sont en marge des institutions, intégrés dans des réseaux de relations informels,

- les activités nouvelles n'ont pas de référence économique, elles se positionnent sur des marchés incertains ; les entreprises sont souvent de petite taille, sans capitaux importants,

- les projets d'entreprise répondent à des motivations personnelles, plus ou moins éloignées d'une rationalité économique de recherche immédiate de profit.

Ces caractéristiques rendent les institutions réservées, a priori, à leur égard, et limitent les actions en leur faveur, en particulier pour réduire les obstacles qu'ils rencontrent localement. Et pourtant, certains peuvent être parmi les germes d'un nouveau développement local.

□ L'interdépendance des composantes socio-économiques de la vie rurale est à la base de la régulation du système

On ne peut faire l'analyse de l'une des activités économiques sans s'intéresser aux relations qu'elle entretient avec les autres, aux divers réseaux qu'elle est susceptible de constituer et au rôle qu'elle peut y jouer. D'où la nécessité d'une première approche de l'ensemble du système, préalable à tout diagnostic partiel afin de repérer les réseaux de régulation.

Ces hypothèses concernent bien sûr l'ensemble des branches d'activités : agricoles, forestières, industrielles, artisanales, commerciales, touristiques, services privés.

- CHAPITRE II -

UNE DEMARCHE ET DES METHODES A ADAPTER

La méthode d'approche des activités n'est pas neutre dans les résultats rendus. Il n'existe bien sûr pas de méthode unique, comme il n'existe pas un seul itinéraire de développement. Les sources d'informations disponibles, les conditions d'élaboration de l'analyse, la volonté des acteurs locaux, les caractères dominants de la région nécessitent chaque fois d'adapter la démarche et la méthode : les indicateurs, le déroulement, les informateurs varient toujours.

Des choix sont réalisés pour s'adapter ou répondre à :

- la région (taille, dominante des activités, état du développement...)
- la demande et le demandeur (objectifs)
- l'utilisation envisagée des résultats (sensibilisation au développement, dossier préalable à une opération d'aménagement...)
- le temps disponible pour la réaliser
- le maître d'oeuvre (bureau d'études, animateur, stagiaire, acteurs locaux...)
- la représentation du développement (la façon de voir une région et les conditions du développement)

Le diagnostic est réalisé selon des choix multiples et successifs concernant :

- la démarche suivie
- la méthode adoptée
- les outils utilisés

1 - UNE DEMARCHE ET DES METHODES A ADAPTER SELON L'ORIGINE DE LA DEMANDE

On peut distinguer deux grands cas de figure de demande de diagnostic :

1.1 - La demande de diagnostic est extérieure à la petite région

Elle est formulée par un "décideur-financeur" (DATAR, Service du Ministère de l'Agriculture, Recherche, CEE...), sans finalité d'action particulière sur la région étudiée, dans l'objectif de comprendre des mécanismes de fonctionnement, de disposer de références, ou d'élaborer une méthode d'analyse...

Dans ce cas, le diagnostic est réalisé par un bureau d'études ou une équipe de recherche. La démarche peut comprendre une participation d'acteurs locaux, sous la forme d'un groupe de travail ou de pilotage, dans l'objectif :

- d'améliorer l'étude par la prise en compte de la connaissance locale,
- d'une reprise de l'étude par les acteurs locaux comme base d'un projet de développement.

Il s'agit d'une position de principe qui n'aboutit pas forcément, parce que la mobilisation d'acteurs n'a pas été facile, parce que les délais de l'étude ont court-circuité le temps de réaction locale ou, plus fondamentalement, parce que le développement de la région objet de l'étude n'est qu'une préoccupation secondaire.

1.2 - La demande est locale

Elle est formulée par des acteurs internes à la petite région (élus, professionnels) ou par une institution externe ayant un rôle d'arbitre ou de catalyseur par rapport à son développement (DDAF, Parc Naturel Régional, etc...) et qui, avec le concours d'autres services, départementaux ou centraux, ont pour objectif d'agir dans la région.

Dans ce cas, deux démarches sont possibles :

- les acteurs locaux réalisent eux-mêmes le diagnostic avec l'appui technique d'un bureau d'études, qui apporte des

méthodes d'animation de groupe, et des outils de sensibilisation. L'action pour le développement local commence ici dès la mise en place des groupes de travail.

- l'étude est conduite sous la responsabilité d'un groupe de pilotage qui a pour mission en particulier de tirer les conséquences opérationnelles au vu du diagnostic. Elle est réalisée par un bureau d'études ou de recherche, ou un animateur de développement, qui restitue ses conclusions et remet son rapport. Il s'agit alors d'une méthode d'analyse pour connaître avant d'agir et non pas une méthode d'action de développement local. Elle apporte des éléments d'analyse à des décideurs qui veulent entreprendre ultérieurement une action de développement.

La proposition du CEMAGREF se situe dans ce dernier cas de figure pour lequel nous posons d'emblée le "cahier des charges" suivant :

- Faire une analyse dynamique, c'est à dire, au-delà d'une description de la situation actuelle, rechercher des tendances d'évolution, les facteurs internes et externes qui en sont à l'origine ; et envisager les perspectives qui en découlent pour le moyen terme.
- Associer le mieux possible le maximum d'acteurs directement concernés, et pas seulement les demandeurs, à l'élaboration du diagnostic dynamique et à sa validation à l'issue des principales étapes de son élaboration.

2 - DES METHODES A ADAPTER A LA CONSISTANCE DE LA DEMANDE

Les questions initiales posées par un décideur/demandeur se réfèrent fréquemment à un grand thème d'investigation correspondant à son domaine de compétence et d'intervention. Elles sont rarement posées de manière très générale.

Pour le réalisateur, il y a donc souvent lieu, au cours d'une phase d'explicitation d'élargir le champ de la demande en l'insérant dans une réflexion incluant un diagnostic plus général de cadrage dans les travaux à réaliser.

Les méthodes qu'il pourra mettre en oeuvre, tant pour le diagnostic de cadrage que pour le diagnostic sur le thème visé, seront plus ou moins élaborées, plus ou moins précises, certes selon la nature de la question, l'amplitude du champ qu'elle recouvre mais aussi selon les moyens que le demandeur attache à sa demande et les délais qu'il exige pour la réalisation du travail.

3 - UNE ADAPTATION RECIPROQUE DES METHODES ET DES SOURCES D'INFORMATIONS

L'adaptation des méthodes à l'information disponible est une pratique courante et raisonnable. Mais il faut se garder de ne concevoir et mettre en oeuvre les méthodes qu'en fonction de l'information disponible.

Ainsi, par exemple, l'économie rurale, et a fortiori l'économie de montagne, a toujours été plus ou moins assimilée à une économie agricole : aussi, l'appareil statistique (RGA), mis en place pour observer l'exploitation agricole, demeure l'outil privilégié d'observation des entreprises rurales, malgré la forte diminution de la population active agricole, et la progression parallèle des autres activités en particulier tertiaires. Il est donc forcément très incomplet pour l'espace rural lorsque les activités sont aujourd'hui essentiellement non agricoles, en termes d'emploi et de revenu.

Pour approcher le tissu économique local sans segmentation artificielle liée au dispositif statistique et placer l'ensemble des entreprises sur un même plan d'analyse, quel que soit leur secteur d'activités, il est nécessaire, si l'on a à approfondir ce thème, de se donner les moyens de créer cette information originale par enquête.

Il en est de même pour le repérage des projets novateurs, atypiques, que nous avons considérés dans nos hypothèses de travail comme particulièrement importants à connaître parce que susceptibles d'être des germes de développement. Ils sont par nature en dehors des schémas de référence technique ou financière, et donc souvent également des données statistiques.

- CHAPITRE III -

PROPOSITION POUR UNE REPRESENTATION DU SYSTEME LOCAL DANS LA PERSPECTIVE D'UN DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE D'ENSEMBLE

Dans la limite des attendus exprimés dans les pages précédentes, ce chapitre a pour objet de proposer une démarche pour la réalisation d'un diagnostic d'ensemble sur une petite région.

D'une manière générale, nous l'avons vu, les questions initialement posées pour la réalisation d'un diagnostic, soit sont exprimées en termes très généraux, soit se réfèrent à un grand thème d'investigation. Aussi, dans sa mise en oeuvre, la démarche proposée ici peut être conçue :

- pour le cas d'une demande formulée en terme de "diagnostic d'ensemble", comme une première étape, dont l'objectif sera de préciser un certain nombre de questions clés à approfondir sur la petite région, voire d'actions à engager,
- dans le cas d'une demande précise sur un diagnostic thématique, comme une étape préalable, permettant de replacer la question initiale dans un contexte plus global, et d'amorcer un dialogue avec le demandeur sur la nature de sa propre demande et son éventuelle reformulation.

Les pages qui suivent se veulent avant tout un "guide d'investigations à mener" pour l'analyse d'un territoire. Elles renvoient à divers thèmes, diverses questions ou divers acteurs qui peuvent chacun faire l'objet d'une étude approfondie. Dans la perspective d'une mise en oeuvre rapide, nous nous sommes attachés, dans le chapitre IV qui complète celui-ci, à l'appuyer sur des données facilement mobilisables.

1 - LES OBJECTIFS DE CE DIAGNOSTIC

Quel que soit le cas dans lequel il se situe, la place qu'il occupe dans l'approche d'un territoire, ce diagnostic a pour but de repérer les principaux problèmes de la petite région étudiée, et les atouts dont elle dispose pour y faire face.

En d'autres termes, il vise à dresser une esquisse du fonctionnement du système socio-économique de celle-ci, à apprécier ses capacités d'adaptation, à identifier les acteurs concernés, locaux et extérieurs, ainsi que les solutions envisagées afin d'en analyser la pertinence et la cohérence.

L'outil informatique (systèmes experts) tend aujourd'hui à réduire la difficulté de la prise en compte de la globalité du fonctionnement d'un système. Cette difficulté reste toutefois une limite importante et la démarche proposée ne peut prétendre à l'exhaustivité dans les thèmes abordés.

Néanmoins, elle se veut une démarche pragmatique d'approche d'un territoire à travers notamment une décomposition du système local en trois "clés d'entrée" et d'investigations, formulées de manière suffisamment générale pour :

- couvrir un ensemble relativement vaste de préoccupations
- s'appliquer, même si c'est en termes différents, à la majorité des territoires
- être adaptée au contexte local.

Plus précisément, elle doit permettre :

□ d'identifier le territoire étudié

On entendra par là le fait de le situer par rapport à d'autres échelles spatiales, très souvent différentes géographiquement, élaborées sur des problématiques particulières, et qui se superposent à lui pour contribuer à son fonctionnement d'ensemble. On pensera ainsi :

- à l'armature des voies de communications
- aux diverses notions de "bassins" développées par l'I.N.S.E.E. (bassin d'emploi, bassin d'équipement, bassin de proximité),
- aux "petites régions" agricoles et forestières
- mais également aux différents ensembles de communes retenues lors de la mise en oeuvre de procédures (Contrat de Pays par exemple) et qui peuvent être révélateurs quant à la perception de cet espace.

"BASSINS" ET "PETITES REGIONS"

Bassins d'équipement et bassins de proximité

A partir des données de l'Inventaire Communal, du niveau d'équipement des communes en commerces et services, ainsi que des déplacements de population pour y accéder, l'INSEE établit une cartographie des pôles attractifs et des communes "satellites" de chacun d'eux. Deux niveaux ont ainsi été retenus :

- le "village-centre" et son "bassin de proximité", établi à partir de commerces et services de proximité (commerces alimentaires de base, bureau de poste, services de santé ...)
- le "bourg centre" et son bassin d'équipement, établi à partir de la présence de commerces et services fréquentés plus occasionnellement ou d'échelon territorial plus vaste (Collège, Commerces vestimentaires, Supermarché...), et qui rayonne donc sur un espace plus important que le premier.

Bassins d'emploi

Dans la même logique, et à partir cette fois d'une exploitation particulière des Recensements Généraux de Population (fichier "Mirabelle" des migrations domicile-travail) l'INSEE identifie des aires géographiques, les "bassins d'emploi", correspondant à une certaine logique d'équilibre quantitatif et qualitatif entre population et emplois.

Régions et Petites Régions Agricoles

Réalisé conjointement par l'INSEE et les services du Ministère de l'Agriculture, le découpage du territoire national en "régions agricoles" repose sur des données physiques et agronomiques, de manière à faire apparaître des ensembles de communes "à vocation agricole dominante" homogènes.

Plus petites et utilisées pour la présentation des résultats statistiques, les "Petites Régions Agricoles" (P.R.A.) résultent de l'intersection de ce premier découpage et de celui, administratif, des départements français.

Régions Forestières

Là encore dans une logique proche, les régions forestières correspondent à un découpage géographique réalisé par les services de l'Inventaire Forestier National, de manière à retenir des "unités naturelles présentant pour la végétation forestière, des caractères de sols et de climat suffisamment homogènes pour abriter des types de forêts comparables".

□ de le caractériser, à travers un certain nombre de données descriptives et d'évolution, données que l'on s'attachera bien sûr à mettre en regard des valeurs correspondantes pour d'autres espaces (cantons voisins, département...).

□ de lister une série de faits ou de questions pertinentes sur la région constituant des points clés dans son fonctionnement d'ensemble et son évolution, et d'esquisser le système d'acteurs correspondant.

□ d'apprécier les capacités d'évolution, d'adaptation de la région concernée, l'esquisse du système local, dressée à partir de trois "plans d'analyse", étant examinée à travers trois "clés de lecture" (maîtrise - adaptation - régulation).

Par ailleurs, s'inscrivant dans une démarche plus générale de développement local, elle doit viser, si le contexte s'y prête, à servir de support pour une implication progressive des acteurs locaux, cela par leur association aux différentes phases du diagnostic lui même.

2 - TROIS PLANS D'ANALYSE POUR UNE RECHERCHE DES COMPOSANTES DU SYSTEME.

Les interrogations concernant le devenir des régions rurales, qu'elles soient dites "fragiles", "défavorisées"..., sont exprimées de manières très diverses. Dans leur très grande majorité cependant, elles font référence à trois préoccupations majeures :

- un dysfonctionnement économique à l'échelle locale
- une dégradation du cadre de vie
- une désorganisation de l'espace et une perte de maîtrise concernant son évolution.

Malgré leur interdépendance étroite, nous avons pris le parti de retenir "a priori" ces trois thèmes, dynamique économique, cadre de vie et gestion de l'espace, comme "clés" de décomposition pour une analyse du fonctionnement d'un territoire.

Partant alors d'une formulation en termes les plus vagues possibles, il convient, pour chacun d'eux et par "rétrécissement" progressif du champ des interrogations, de préciser ce qu'ils recouvrent plus spécifiquement sur la région étudiée et à quels acteurs ils renvoient.

Pour chacun de ces trois thèmes et de manière à guider la recherche, nous proposons dans les pages qui suivent une liste de questions très générales, ainsi qu'une liste des principaux types d'acteurs locaux concernés.

2.1 - La dynamique économique

Le territoire étudié sera abordé ici en tant que support d'**activités économiques**. On s'interrogera principalement sur la nature de celles-ci, leur répartition géographique, leur place par rapport à la société locale et leur insertion dans un système économique englobant.

Ces interrogations s'expriment au travers d'un certain nombre de questions plus précises et auxquelles on s'attachera à répondre :

- Quelles ressources locales ?** Il apparaît intéressant ici de distinguer celles qui présentent une originalité certaine de celles pour lesquelles la référence au territoire concerné est moins spécifique.
- Quelle valorisation de ces ressources ?** Question que l'on abordera à la fois sur les plans :
 - quantitatif : identification des ressources essentielles, mais aussi de celles qui ne sont pas ou peu exploitées
 - qualitatif : distinction entre celles qui ne font l'objet que d'une valorisation de type "exploitation d'une matière première" et celles qui donnent lieu à création de valeur ajoutée.
- Quel marché de l'emploi généré ?** Question également abordée sur les plans :
 - quantitatif : volume d'emplois offerts, globalement et par nature d'activité
 - qualitatif : distinction entre emplois salariés/non salariés, niveau de qualification des emplois offerts...
- Quelle organisation spatiale de ces éléments ?**
 - interne à la région étudiée : existence de "pôles d'emploi" et aire d'attraction de ceux-ci ;
 - par rapport à un espace plus vaste : il apparaît évident en effet que les questions qui précèdent ne peuvent être abordées en seule référence au territoire étudié, mais demandent à être replacées dans le contexte du bassin d'emploi.

Elles renvoient également à **divers acteurs** :

□ **Les "établissements actifs"**

On préférera ce terme à celui "d'entreprise". Il recouvre en effet une notion plus large, qui englobe l'ensemble des établissements ayant une activité économique, de production de biens ou de services, marchands certes mais aussi non marchands, qui sont également source d'emploi, qu'il soit salarié ou non, temporaire ou permanent. Ainsi, les exploitations agricoles comme les services publics sont-ils couverts par cette notion "d'établissement actif".

On cherchera à caractériser ces établissements de manière à répondre aux questions soulevées plus haut (nature de(s) l'activité(s), volume d'emplois actuel, degré de pérennité compte tenu de l'âge du chef d'entreprise et des perspectives de reprise familiale...), mais également à apprécier, au travers des cessations, des reprises et des implantations nouvelles sur un pas de temps à définir, la tendance dynamique sur la région.

□ **La population active potentielle**

Sur le plan du marché de l'emploi, elle représente la demande et constitue en quelque sorte le "pendant" aux établissements actifs.

Elle pourra être abordée sous plusieurs angles :

- la caractérisation de la population active résidant sur la petite région étudiée : effectifs, tendances d'évolution, localisation et types d'emplois occupés...
- l'identification de la population active occupant un emploi sur la région, ce qui revient à dresser un bassin de recrutement de main d'oeuvre des établissements actifs
- enfin, au-delà des données statistiques, on pourra chercher à apprécier le décalage existant entre population active "recensée" et population active "potentielle" (départ des jeunes, faible taux d'activité des femmes...).

□ **Les "partenaires collectifs"**

Sous ce terme, on entendra les diverses structures collectives qui interviennent d'une manière ou d'une autre pour impulser, appuyer ou accompagner une dynamique économique sur la région :

- les collectivités locales, qui peuvent favoriser l'implantation d'entreprises sur leur territoire (aménagement de zones d'activités, avantages fiscaux accordés...)

- les structures professionnelles locales (Comités d'expansion économique, Syndicats d'initiative, associations et syndicats professionnels...)
- leurs partenaires professionnels à d'autres échelons territoriaux (Administrations, Chambres consulaires...).

De cette approche, on pourra dégager la situation économique d'ensemble pour le territoire étudié, mais également les dynamiques sectorielles, agriculture, industrie, tourisme... par l'appréciation du poids relatif et de la dynamique propre de chacune de ces branches d'activités.

2.2 - Le cadre de vie

La "dynamique sociale" pourrait constituer une seconde clé pour l'étude de la petite région, et elle a son importance dans le fonctionnement de celle-ci. On n'envisagera cependant pas, dans le cadre d'une telle démarche, une approche sociologique qui nécessiterait un investissement plus important en temps et la mobilisation de méthodes particulières.

Aussi, nous limiterons nous ici à une approche du cadre de vie, à travers lequel on tentera d'apprécier, abstraction faite du problème de l'emploi abordé plus haut, les conditions de vie quotidienne de la population.

En elle-même, cette notion de "cadre de vie" couvre déjà un champ relativement vaste de préoccupations, reflétant ainsi tant la variété des besoins que l'on peut prendre en compte, que la multiplicité des groupes sociaux que l'on peut retenir.

Aussi, plus qu'une série de questions, on listera ici un ensemble de thèmes, rassemblés sous cette notion de cadre de vie.

□ Le cadre de vie à l'échelle du ménage : logement et habitat

L'attention pourra être portée sur :

- le parc de logements de la petite région, abordé en termes quantitatif et qualitatif (nombre, degré d'occupation, adéquation offre/demande de logements, classification au regard de la taxe sur le foncier bâti...)
- le degré d'équipement en diverses infrastructures collectives nécessaires à l'habitat (réseaux d'adduction en eau potable, d'électrification, de collecte des eaux usées...)

□ **Le cadre de vie collectif : l'environnement**

Le terme est à entendre au sens large. Il recouvre ce qui concerne :

- la qualité du milieu naturel
- celle des paysages, entendus dans leur dimension perceptive
- la physionomie des bourgs, appréciée au travers du cadre architectural d'ensemble et des aménagements réalisés.

Les données relatives à ces éléments sont d'une manière globale plus difficilement mobilisables, et surtout, sujettes à appréciations subjectives.

Malgré tout, la prise en compte de ce cadre de vie collectif apparaît de plus en plus importante et nécessaire. On cherchera alors à l'apprécier en tant que

- cadre de vie quotidien pour les habitants
- élément d'accompagnement voire d'appui d'une démarche de développement touristique.

□ **Les infrastructures de communications**

A l'heure où les réseaux de communications apparaissent de plus en plus comme l'architecture de base, support de l'organisation du territoire, il convient de s'interroger sur la situation de la petite région en la matière.

Cela recouvre :

- sa situation géographique par rapport aux divers axes maillant le territoire et son raccordement à ceux-ci,
- les conditions de circulation sur l'espace étudié
- les conditions d'accès aux divers échelons supérieurs de la polarisation de l'espace.

et concerne tant l'existence des infrastructures nécessaires, que l'offre de service (offre de transport) ou les conditions de cette offre.

□ **L'équipement en commerces et services**, l'accès aux loisirs, à la culture :

L'objectif est ici d'apprécier dans quelle mesure et à quelles conditions les besoins courants de la population peuvent être satisfaits : besoins de consommation courante, enseignement, loisirs, culture...

On cherchera à préciser où et comment ils le sont sur la petite région (présence d'un commerce sur place, existence d'un marché, passage d'un commerce ambulancier...), et cela en gardant à l'esprit les différentes fonctions assurées par les divers échelons territoriaux (bourg communal, bourg-centre, petite ville...)

Là encore, l'approche vise à mettre en regard une "offre" des éléments qui constituent ce cadre de vie (niveau d'équipement du territoire en divers services ou infrastructures) et la "demande potentielle" que constituent les besoins de la population. Elle renvoie donc à nouveau à divers acteurs :

□ **La population**

Le terme est là encore à entendre dans un sens large : On s'intéressera bien sûr aux habitants des communes étudiées, mais également à la population fréquentant temporairement ou occasionnellement la région (résidents secondaires, touristes en séjour ou de passage...). Dans le même esprit, on ne négligera pas une approche par rapport à une "population potentielle", et donc posée en termes de conditions à l'accueil de nouvelles familles.

Diverses stratifications de cette population seront alors à réaliser, de manière à mettre plus précisément la demande éventuelle en regard de chaque type d'équipement.

□ **Les établissements actifs assurant des fonctions de services à la population**

Parmi l'ensemble des établissements actifs, on s'intéressera particulièrement à ceux qui se situent dans une logique de services à la population,

- les commerces de détail, les services privés
- la grande majorité des services publics
- une grande part des artisans, souvent y compris ceux du bâtiment

On y ajoutera également ceux qui, sans être installés sur la petite région, contribuent à son appareil commercial et de services (marchés réguliers, commerces et services ambulants...).

Posée par rapport aux "conditions de vie quotidienne", une approche en termes de présence/absence/conditions d'accès aux services telle qu'elle apparaît dans les publications de l'Inventaire Communal est essentielle. Elle nécessite néanmoins, pour une appréhension des perspectives d'évolution, d'être complétée par celle des établissements actifs dont dépend l'existence de ces services.

□ **Le milieu associatif**

Dans une certaine mesure, il peut être abordé dans un esprit proche de celui retenu pour les "établissements actifs" vus ci-dessus. Comme eux, les associations se situent en effet sur une logique d'offre d'un service en réponse à une demande.

Sur certains aspects cependant, elles s'en distinguent nettement et méritent en cela un regard particulier :

- elles couvrent pour une grande part d'autres domaines (culture, loisirs, action sociale ...) et complètent ainsi l'appareil de services,
- leur émergence et leur maintien relèvent plus d'une dynamique sociale que d'une dynamique économique. Elles s'avèrent donc révélatrices de cette dynamique sociale, tandis que les perspectives d'évolution les concernant seront à aborder différemment.

□ **Les collectivités territoriales**

Elles interviennent à plusieurs niveaux et de plusieurs manières :

- directement, dans la mise en place d'équipements, de services, ou la mise en oeuvre de procédures, lorsque ceux-ci relèvent de leur compétences
- directement, en substitution à des services privés défaillants
- indirectement, par l'impulsion qu'elles peuvent donner ou l'appui qu'elles peuvent accorder à certaines initiatives, que ce soit par le biais de procédures classiques ou au travers de formules originales.

2.3 - Occupation, utilisation et gestion de l'espace

Si, pour certaines régions, elle n'est pas nouvelle, la préoccupation quant à l'utilisation et la gestion de l'espace occupe une place toute particulière depuis quelques années, avec, en particulier, le débat sur la "déprise agricole".

En effet, la situation sociale et structurelle actuelle des exploitations laisse entrevoir, pour les années à venir, des libérations importantes de foncier, tandis que les reprises se feront plus rares compte tenu de la situation des marchés agricoles et des mesures de politique qui les accompagnent.

La friche, l'abandon de l'espace, souvent exprimés aujourd'hui au travers de la dégradation des paysages qui en résulterait, effrayent.

Mais, d'une manière plus générale, l'**espace** est **source d'enjeux** : enjeux quant à son appropriation, son affectation, son utilisation. A travers cette approche de l'organisation et de la gestion de l'espace, on tentera d'identifier en quels termes ils se posent plus précisément sur la région et, pour ce faire, on cherchera à répondre aux questions :

❑ **Quelle répartition actuelle du sol** entre les diverses affectations possibles et quelle organisation globale de l'espace ? Quelles tendances dans cette répartition, quels transferts entre les diverses affectations ?

Il n'y a pas lieu, dans un premier temps, d'envisager des relevés cartographiques. On s'attachera principalement à connaître la répartition des surfaces entre les grands types d'utilisation du sol. Cette approche en termes quantitatifs pouvant par contre être complétée (et une bonne exploitation des cartes existantes le permet) par un examen des grandes lignes de l'organisation de cet espace.

Il convient d'enrichir l'information sur les affectations actuelles du sol, par les tendances d'évolution les concernant.

❑ **Quelles utilisations**, au travers de quelles fonctions reconnues à l'espace ?

A travers les formes de mise en valeur de cet espace, on cherchera à cerner les diverses fonctions qui lui sont attribuées : fonctions de production, fonctions récréatives, fonctions écologiques...

❑ **Quelles contraintes ? Quels aménagements apportés ?**

Les formes d'utilisation et de mise en valeur du sol sont également fonction d'un certain nombre de contraintes, physiques ou humaines. On s'attachera à préciser lesquelles plus particulièrement, et les moyens mis en oeuvre ou envisagés pour les lever (drainage des sols hydromorphes, réorganisation foncière...).

❑ **Quels modes de gestion appliqués, tant individuels que collectifs ?**

Nous intéressent ici autant les raisons d'une "non gestion", que les rapports établis entre les divers partenaires dans la gestion d'un bien (formes de concession pour son exploitation...), ou les règles de gestion collectives de l'espace mises en places (procédures diverses).

Là encore, ces questions seront abordées en regard des **acteurs concernés**. Ils peuvent être nombreux, selon notamment les diverses fonctions attribuées à l'espace, aussi nous aborderons ceux qui ont une action directe sur lui. Pour chacun d'eux par contre, et particulièrement pour ceux que nous appellerons les "gestionnaires collectifs", nous nous attacherons à préciser les influences ou pressions sous lesquels ils agissent.

□ **Les propriétaires fonciers**

Abstraction faite d'un certain nombre de servitudes ou contraintes juridiques possibles (zonages divers), ils détiennent le pouvoir en matière d'affectation, d'utilisation et de concession du sol, et de ce fait conditionnent en premier chef l'occupation de l'espace.

On cherchera à caractériser divers types de propriétaires et à apprécier la part de foncier qu'ils détiennent.

□ **Les utilisateurs du foncier**

On pensera avant tout ici aux exploitants agricoles. En effet, pour la grande majorité de l'espace forestier, l'utilisateur se confond avec le propriétaire, tandis que le faire-valoir direct ne concerne qu'une part plus réduite de la S.A.U.

Par ailleurs, le foncier constitue très généralement pour l'agriculteur un facteur de production essentiel. On cherchera alors, sur la base d'une appréciation de la pérennité des exploitations en place, à apprécier quand et pour quelles superficies les "couples" propriété/exploitation agricole seront reconsidérés.

□ **Les "gestionnaires collectifs" et leurs partenaires**

Diverses structures, d'une manière ou d'une autre et sur la base de préoccupations collectives, participent également à la gestion et à l'organisation de l'espace. Le plus fréquemment, elles tentent de contrôler les diverses affectations du sol, d'intervenir sur les phénomènes de transfert entre celles-ci, d'éviter ou de régler les conflits d'utilisation ou d'appropriation de l'espace.

Parmi ces structures, on retiendra principalement :

- Les collectivités locales, qui définissent à travers les procédures mises en oeuvre (POS, réglementation des boisements...), les orientations en matière de gestion de l'espace
- Les administrations départementales, qui ont en charge la gestion quotidienne de ces procédures
- La SAFER, investie de pouvoirs et de moyens particuliers au service de l'aménagement foncier et rural

- Les structures professionnelles, syndicales ou associatives locales qui peuvent exister (AFP, AFA) **(16)**, Groupements forestiers...) et dont l'objet est de mettre en place des unités collectives ou des formules innovantes de gestion de l'espace
- diverses structures, à caractère administratif ou privé, dont les missions ou les attributions sont en relation plus ou moins étroite avec la gestion de l'espace (Office National des Forêts, Office National de la Chasse, Associations de chasse...)

3 - TROIS CLES DE LECTURE POUR UN DIAGNOSTIC SUR LES CAPACITES D'EVOLUTION DU SYSTEME

Etablir un diagnostic sur une petite région, c'est aussi et surtout structurer l'information recueillie, celle concernant les acteurs plus particulièrement, de manière à cerner les facteurs d'évolution du système et les formes que peuvent prendre ces évolutions.

Ces divers facteurs peuvent être, selon leur qualité, leurs conditions de mise en oeuvre, sources d'innovation-développement ou au contraire de protection-repli, deux trajectoires divergentes que l'on peut traduire en termes :

- de mode de développement, évaluable par la croissance des activités, l'évolution des conditions de production, l'évolution des modes de vie
- d'attractivité de la région dans son environnement, appréciable par les flux économiques (marchés, emplois), les flux démographiques (migrations),
- d'organisation des activités sur le territoire, évaluable par la polarisation ou la diffusion des activités et des populations au sein de l'espace régional.

Les facteurs de ces évolutions peuvent être synthétisés au travers de trois "clés de lecture" sur la capacité d'innovation ou de développement des territoires :

(16) Association Foncière Pastorale - Association Foncière Agricole

3.1 - La maîtrise : l'autonomie-dépendance

Le système économique local évolue dans une certaine logique de dépendance sous l'impulsion de sollicitations extérieures (marchés, politiques...) mais également selon une dynamique interne (autonomie) reflétant son mode d'insertion dans le contexte économique englobant, et son adaptation aux évolutions passées.

L'évolution est donc liée :

- au degré d'ouverture, au niveau d'information, à la nature des sollicitations, et à la qualité des relations avec l'extérieur;
- à la capacité à gérer ces relations avec l'extérieur, à maîtriser les perturbations possibles.

La maîtrise du changement peut être évaluée au travers :

- du système décisionnel localement en place
- des moyens de production disponibles de la forme de valorisation locale des ressources
- des projets de développement engagés ou en germe
- des mesures d'accompagnement et d'assistance envisagées ou possibles

3.2 - L'adaptation : diversification - spécialisation

La spécialisation économique des petites régions, des "pays", a souvent dans le passé constitué un critère de leur identification, elle a même parfois "généré" le "pays".

Dans un certain nombre de cas, cette spécialisation constituant un critère d'identification également pour les populations locales, ces dernières se sont convaincues au fil du temps que l'activité économique sur laquelle le "pays" s'est édifié était la seule possible.

Or la capacité d'adaptation de ces petites régions est largement dépendante de leur degré de diversification économique et sociale, cette diversification étant, par hypothèse, susceptible de favoriser :

- la saisie des opportunités extérieures,
- la résistance à des agressions,
- l'amortissement des aléas conjoncturels.

Cette capacité d'adaptation peut être évaluée par :

- les entreprises, leur mode de production, leur vitalité,
- leurs perspectives d'évolution à moyen terme,

- les systèmes d'emplois et de revenus
- les qualifications et savoir-faire
- les ressources

Malgré tout et en montagne notamment, l'économie locale est marquée par une certaine interdépendance des activités, autant du fait de l'étroitesse des bassins d'emploi, des activités saisonnières qui imposent des complémentarités, que des réseaux de solidarité (famille en particulier).

Une condition apparaît essentielle pour assurer la vitalité et la capacité d'adaptation du territoire : une certaine diversité.

□ Diversité culturelle d'une part, grâce à l'ouverture et aux possibilités d'installation d'entrepreneurs extérieurs. On s'attachera :

- à identifier la dynamique de développement portée, au sein du territoire, par des initiatives autochtones et celle impulsée par des acteurs allogènes
- à apprécier la capacité d'accueil, par le territoire, d'initiatives extérieures nouvelles.

□ Diversité économique d'autre part, par le foisonnement d'entreprises dans des secteurs différents. La capacité d'adaptation d'un territoire dépend de la richesse de son tissu économique et social, et la pérennité du développement dépend du maintien d'une diversification économique. Elle assure la solidité de l'ensemble, et évite la dépendance vis à vis d'un seul marché. Pour les revenus familiaux, elle constitue une "chambre de compensation des risques".

□ Diversité interne des établissements actifs eux-mêmes, dans la combinaison d'activités, de productions...

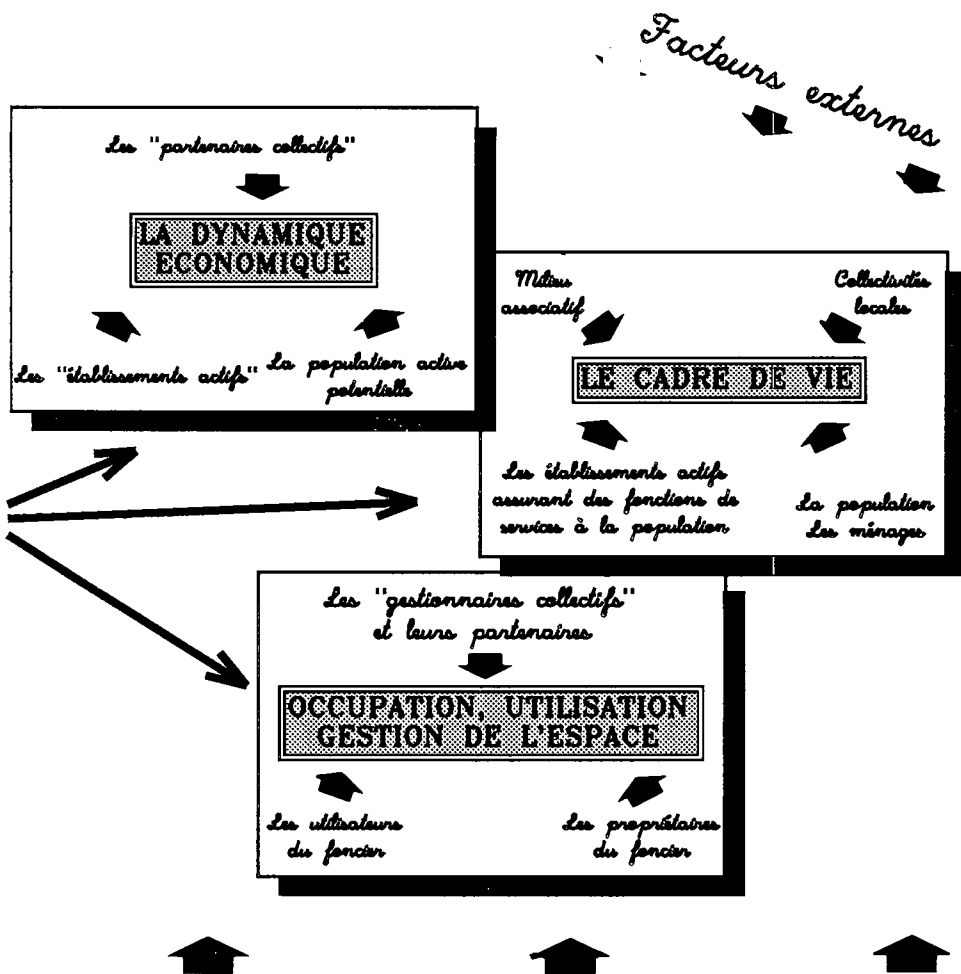
3.3 - La régulation : solidarité-exclusion

La capacité de régulation est l'organisation sociale, qu'elle passe par la constitution de groupes formels ou celle de réseaux informels, dont la finalité est de favoriser l'activité économique ou la mise en place de règles collectives de gestion par rapport à certains enjeux pour la région.

Les observations montrent que le développement est en effet favorisé par une "ambiance" collective de solidarité, et par une adéquation des politiques locales aux besoins économiques ou aux problèmes spécifiques qu'elles visent à régler.

Cette capacité de régulation peut être évaluée au travers :

- des réseaux économiques constitués,
- des systèmes locaux d'insertion,
- des politiques mises en oeuvre par les collectivités locales et leur efficacité par rapport aux objectifs qu'elles poursuivent.



<p><u>Maîtrise</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poids relatif des types d'acteurs, internes/externes - Autonomie/dépendance économique - Pouvoir de décision - Choix possibles et maîtrise des choix ...
<p><u>Capacité d'adaptation</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Modes de production et de consommation - Diversité des ressources et des activités sur le territoire - Diversité des activités au niveau des unités économiques de base (pluriactivité...) ...
<p><u>Régulation</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réseaux économiques en place - Systèmes d'insertion locale - Politiques et procédures mises en oeuvre ...

- CHAPITRE IV -

LES INFORMATIONS NECESSAIRES :

LES RECUEILLIR, LES EXPLOITER, LES STRUCTURER, POUR UNE MISE EN OEUVRE RAPIDE DE CE DIAGNOSTIC.

Dans les pages qui précèdent, nous avons présenté un schéma général, "a priori", d'organisation des idées pour approcher un territoire dans l'optique d'un diagnostic d'ensemble.

Partant de ce schéma, la démarche vise alors comme nous l'avons dit, au fil des investigations et à la lumière des données progressivement recueillies :

- à préciser en quels termes plus précis les problèmes se posent sur la petite région étudiée (cela vise en quelque sorte à répondre aux différentes questions posées pour chaque thème)
- à identifier, au-delà de la liste très générale des acteurs elle-aussi dressée "a priori", ceux qui interviennent plus précisément dans le jeu local, et à en dresser une typologie de manière à faire apparaître les divers enjeux qui leur sont associés.

La collecte, le traitement et l'organisation des données, la réflexion nécessaires à l'établissement du diagnostic peuvent être vus comme un cheminement continu, depuis les premiers éléments de connaissance rassemblés concernant le terrain d'étude, les plus frustes, jusqu'à l'information la plus élaborée, telle une typologie fine des acteurs par rapport au jeu en place.

Dans ce chapitre, destiné à compléter de manière pragmatique les précédents, nous nous proposons de guider le chargé d'étude dans ses premières investigations. Il s'agit ici :

- de l'orienter vers des données rapidement mobilisables
- de lui proposer une organisation de celles-ci,

cela afin de lui permettre d'élaborer assez rapidement une première esquisse du système local, première esquisse qui lui permettra de préciser la suite de sa démarche, de l'orienter vers l'approfondissement des thèmes qui le nécessitent.

Schématiquement, les données à recueillir portent sur deux aspects :

- les éléments descriptifs concernant la région
- les acteurs en place,

tandis que l'on retiendra, à ce niveau de la démarche, principalement deux modes de recueil de l'information :

- l'exploitation de diverses sources bibliographiques et statistiques existantes,
- l'enquête rapide, reposant principalement sur la "consultation d'experts".

Sur le plan pratique, de nombreuses données sont recueillies à l'échelon communal, cellule de base du découpage du territoire. De ce fait, si la démarche s'avère adaptée pour une zone d'étude comprenant jusqu'à une vingtaine de communes, elle nécessite certaines adaptations au-delà. Il conviendra, pour un "pays" d'une taille relativement importante, de dresser une typologie des communes qui le composent sur la base des premières données statistiques récoltées, et de conduire les investigations plus fouillées sur un certain nombre d'entre elles, caractéristiques de chacun des types identifiés.

1 - L'EXPLOITATION DES SOURCES EXISTANTES (17)

On invitera avant tout ici à un recours systématique et à une exploitation fine des diverses sources bibliographiques et statistiques disponibles.

Leur apport est de deux ordres : une première lecture, souvent assez classique, nous fournit des données descriptives sur la petite

(17) Pour les sources statistiques citées les plus importantes, on trouvera en troisième partie de ce document une fiche récapitulative en présentant brièvement le contenu, l'intérêt et les limites dans le cadre d'une telle démarche de diagnostic.

région, tandis qu'une seconde lecture, complémentaire et qu'il faut alors souvent orienter différemment, contribue à l'identification et la caractérisation des acteurs en présence.

Sur le plan bibliographique, on orientera plus particulièrement la recherche vers les disciplines de la géographie, de l'économie régionale, de l'agronomie et de l'aménagement. Elles sont les plus directement en relation avec les préoccupations de développement local, et les diverses structures, de recherche, d'études ou d'enseignement travaillant dans ces disciplines détiennent très souvent des fonds documentaires intéressants, des fonds qui sont en outre de plus en plus fréquemment interrogeables à distance par service télématique.

En ce qui concerne le recours aux données statistiques, on pensera en premier lieu bien sûr aux grandes sources telles que :

- Le Recensement Général de la Population (RGP) qui donne lieu en lui-même à de multiples exploitations (démographie, logement, population active par grands secteurs...), mais alimente également, à l'aval, d'autres bases, utiles à l'analyse de l'emploi (fichier "mirabelle" des migrations de main-d'oeuvre)
- L'Inventaire Communal, qui permet d'apprécier l'état des équipements et des services de chaque commune, équipements touristiques compris, comme leur insertion dans un espace de relations plus vaste (bassin d'équipement)
- Le fichier "SIRENE" des entreprises, utile à un premier recensement et à une première classification de celles-ci sur la base de leur activité principale, leur classe d'effectif...
- Le Recensement Général de l'Agriculture (RGA) et l'Inventaire Forestier National (IFN), plus ciblés que les précédents dans leur objet, mais riches d'informations relatives à l'espace et aux acteurs de l'espace

Les données issues de ces recensements et inventaires sont en général valorisées par les services qui les recueillent (INSEE ou services du Ministère de l'Agriculture), au moyen de publications assez largement diffusées. Sans nier leur intérêt, celles-ci sont souvent standardisées, et ont, dans la plupart des cas, déjà fait l'objet d'une synthèse ou reposent sur des découpages

géographiques qui ne permettent pas d'isoler les données de la région étudiée. Le retour à l'information détaillée et à l'échelle communale, disponible auprès de ces mêmes services, est alors indispensable.

D'une manière générale, et elles restent en cela primordiales, elles fournissent la majorité des premiers indicateurs essentiels concernant la région, et notamment les grandes questions de démographie : densité de population, répartition par classes d'âge...

Hormis ces grandes sources statistiques, il existe également un certain nombre de données, d'informations, elles aussi rapidement mobilisables, quoique plus éparses et moins systématiques, et que l'on peut classer en trois grands groupes :

- les diverses statistiques établies par les services des administrations départementales ou des structures professionnelles, sur des points particuliers qu'elles ont en charge (On citera en exemple les données sur la fréquentation touristique détenues par les Comités Départementaux ou les Délégations Régionales au Tourisme ou les statistiques "permis de construire" tenues par les services de l'équipement)

- les documents administratifs divers, établis à d'autres fins que statistiques, mais qui contiennent une information précieuse, parfois exhaustive, sur un thème particulier (le cadastre par rapport aux données sur l'espace par exemple)
(18)

- les dossiers et les documents rédigés lors de la mise en oeuvre d'une procédure ou d'une action de développement, (Contrats de Pays, Charte Intercommunale, Opération d'Amélioration de l'Habitat...)

D'une manière générale, si elles s'avèrent extrêmement intéressantes, ces sources présentent des limites qu'il convient d'avoir à l'esprit : il s'agit très souvent d'informations sectorielles, quelquefois difficiles à croiser entre elles et qui perdent parfois de leur fiabilité à l'échelle communale. Il est nécessaire de les compléter avec des informations locales plus précises.

(18) Voir en ce qui concerne les documents cadastraux la fiche qui leur est consacrée en troisième partie, et en particulier : "Les précieuses premières pages de la matrice".

2 - LA CONSULTATION D'EXPERTS

Elle réside en une série d'entretiens, conduits auprès de divers informateurs, connaissant bien la région ou intervenant sur celle-ci dans le cadre de leur activité.

Ces entretiens, que l'on conduira de préférence après une première synthèse des sources bibliographiques et statistiques, permettent :

- de rassembler des informations quantitatives, complétant ou actualisant celles issues des sources énumérées plus haut,
- de rassembler des informations qualitatives sur la dynamique et l'ambiance du territoire,
- de repérer les médiateurs locaux et institutionnels et d'identifier certaines catégories d'acteurs.

Ces "informateurs" seront choisis dans des secteurs d'activités et des situations sociales et institutionnelles variées, cela afin d'identifier les différentes perceptions de la région. Nous en donnons ici une liste indicative, distinguant :

- ☐ d'une part les acteurs locaux :
 - les élus, en particulier tous les maires,
 - les responsables professionnels (syndicats, associations de développement, centres de formation.)
 - des personnes particulièrement actives ou informées qui peuvent être selon les cas : animateurs ou techniciens de développement, instituteur, directeur du collège, prêtre ou pasteur, assistante sociale, ancien maire, militant du milieu associatif...

- ☐ d'autre part les acteurs extérieurs :
 - agents des administrations intervenant sur le territoire ou ayant en charge la gestion des procédures qui y sont mises en oeuvre (Sous-Préfet, DDAF, DDE...)
 - agents de chambres consulaires : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers, Chambre d'Agriculture

Dans cet ensemble, on accordera une place toute particulière à l'entretien avec les maires des différentes communes qui constituent la zone d'étude :

- d'une part, la connaissance fine qu'ils ont de leur commune permet souvent un "tour d'horizon" rapide et relativement complet de l'ensemble des thèmes et des acteurs,
- d'autre part, apparaissant comme acteurs privilégiés et que l'on retrouve sur chacun des "Plans d'analyse" présentés dans le chapitre précédent, ils sont dans la mesure du possible, à associer au diagnostic lui même, dans une perspective d'information et d'actions ultérieures de développement (19).

Mais plus généralement, si les acteurs extérieurs énumérés ci-dessus et les élus locaux apparaissent incontournables, une liste plus complète de ces "informateurs" ne peut être dressée "a priori". Elle s'établit en effet progressivement, au fil des investigations et des premiers entretiens eux-mêmes.

Dans son ensemble, cette série de consultations permet une première approche sur :

- la dynamique économique et sociale de la région, replacée par rapport aux politiques de développement et aux perspectives économiques dans le département
- les réseaux de solidarité ou au contraire les rivalités existantes
- les capacités d'évolution et d'adaptation de la région ...

Là encore toutefois, il faut considérer que pour une part, les informations recueillies ne sont pas étayées et qu'elles peuvent être également contradictoires dans la mesure où elles ne reflètent que la représentation de chacun des acteurs rencontrés sur la région.

3 - ORGANISER L'INFORMATION POUR UNE PREMIERE APPROCHE DES ACTEURS LOCAUX

Sans aller jusqu'à des typologies fines qui, pour certains groupes d'acteurs nécessiteraient des investigations plus poussées, pour d'autres sont même impossibles compte tenu des données disponibles, les informations collectées permettent toutefois une première approche des acteurs locaux.

Celle-ci sera bien sûr plus ou moins fine selon les groupes concernés, la nature ou la forme de l'information les concernant.

(19) Un guide d'entretien est présenté en annexe.

Les lignes qui suivent ont pour objet de proposer quelques éléments d'organisation des idées et des informations collectées de manière à classer, pour chaque groupe d'acteurs, ceux qui le composent en quelques types auxquels on pourra associer problèmes ou enjeux particuliers, marges de manoeuvre, capacité d'adaptation et d'innovation ...

3.1 - Les ménages, les groupes sociaux dans la population

L'approche que l'on pourra proposer pour cette catégorie d'acteurs est particulière, et forcément différente de celle adoptée pour les autres dans la mesure où, compte tenu des sources utilisables, elle ne peut s'appuyer sur des données individualisées.

En substitution, on proposera ici une exploitation des données de base du dernier recensement de population (données détaillées par communes), en orientant la lecture de celles-ci de manière à évaluer le poids de divers groupes sociaux auxquels on associe implicitement un type de besoin ou un rapport au territoire particulier.

On proposera plusieurs entrées, croisant entre elles les données :

- L'activité professionnelle et l'emploi**, en faisant la part :
 - des différentes catégories socio-professionnelles, des "sans emploi", des salariés et des non-salariés dans la population active,
 - des étudiants et scolarisés, des retraités, parmi les inactifs

- Les ménages, et leurs conditions de vie**, à partir de :
 - la structure des ménages : les classements selon le nombre de personnes, le nombre d'enfants... permettent de distinguer
 - . les personnes seules
 - . les cohabitations de générations
 - . les collectivités (maisons de retraite, communautés religieuses...)
 - la localisation sur le territoire : population agglomérée au bourg, population éparse
 - les ménages selon les types et le confort des logements
 - les ménages ne disposant pas de voitures ...

- Les classes d'âge**, distinguées sur la base de préoccupations propres à chacune :
 - les jeunes, par rapport aux loisirs ou à l'emploi

- les enfants, par rapport à la scolarisation et aux loisirs
- les personnes âgées
- etc...

□ **L'implication et l'insertion locale** selon :

- le rapport au territoire : résidents secondaires, résidents permanents et parmi ceux-ci, les migrants "pendulaires" de travail n'ont certainement pas la même perception et n'expriment pas les mêmes besoins vis-à-vis de cet espace
- l'origine géographique : nouveaux arrivés, étrangers.

Certes, malgré le croisement des données permettant de préciser certains éléments, cette approche reste fragmentaire et donc limitée. Aussi, afin d'affiner les partitions réalisées, elles seront proposées aux commentaires de certains experts lors de la phase d'entretiens (maire, assistante sociale...), ceux-ci étant alors invités à les compléter par des informations qualitatives, ou à les remettre en cause.

3.2 - Les établissements actifs

En ce qui les concerne et à l'opposé des précédents, une classification somme toute assez fine peut être obtenue. Il est nécessaire pour cela d'identifier individuellement l'ensemble des établissements (au sens où on l'a entendu dans les chapitres précédents), ce qui est aisément réalisé à partir de sources diverses, complétées et actualisées lors de l'entretien avec le maire (20).

On proposera une classification reposant sur :

- Le statut juridique de l'établissement, distinguant alors les entreprises individuelles des formes sociétaires diverses, de même que les établissements secondaires dépendant d'entreprises extérieures, de celles ayant leur siège sur place

(20) Si le mode de recueil de l'information proposé permet l'exhaustivité pour les petites communes, il convient de remarquer ici que le degré de précision permis est aussi fonction du poids de la commune sur le territoire et diminue donc pour les bourgs d'importance. Il reste toutefois un outil très satisfaisant pour les communes de la taille d'un chef-lieu de canton.

- La nature de l'activité, pour laquelle on introduira un niveau de détail suffisant, comme on mettra en évidence les combinaisons d'activités
- La dimension économique de l'établissement (exprimée à partir de données structurelles) et son poids relatif sur l'ensemble du territoire
- Sa pérennité estimée en première approche : elle peut être appréciée sur la base de l'âge du chef d'entreprise et ses perspectives de succession pour les établissements privés, ou au regard d'une logique plus générale d'organisation des services (pour les services publics)
- Les conditions d'installation : création, reprise d'une activité familiale, reprise hors cadre familial

Sur certains points, la liste ci-dessus demande à être précisée ou complétée, en introduisant des nuances selon que l'on s'intéresse :

□ **aux activités "non agricoles"**

Leur dimension économique pourra être exprimée en termes d'effectifs employés. Mais, à leur sujet, il apparaît surtout intéressant d'introduire une distinction complémentaire sur la base du rapport qu'elles entretiennent avec le territoire sur lequel elles se situent. On distinguera ainsi :

- celles qui se situent sur un marché local : les commerces de détail et les services en sont les exemples les plus significatifs
- celles qui se situent dans une logique d'exploitation d'une ressource locale valorisée à l'extérieur, en identifiant parmi celles-ci les entreprises "motrices" de cette valorisation, de celles qui les accompagnent (on pensera par exemple à l'hôtellerie qui n'apparaît bien souvent qu'en accompagnement d'une dynamique touristique qui repose sur d'autres éléments)
- celles enfin, insérées dans une filière sans lien particulier avec la petite région. Dans leur cas, la main-d'oeuvre est souvent la seule ressource locale valorisée et elles apparaissent de ce fait la fraction la plus "potentiellement mobile". Elles sont celles qui peuvent un jour être amenées à quitter la région... mais également celles auprès desquelles une politique locale d'accueil peut rencontrer un écho.

□ aux exploitations agricoles

Si la nature des informations recueillies ne permet pas une approche en terme de "système d'exploitation", on cherchera toutefois, par l'organisation de celles-ci, à s'en approcher. Complétant alors les éléments cités plus haut (statut juridique, pérennité, pluriactivité...)

- La dimension sera appréciée en terme de surface, de cheptel et de taille des ateliers hors-sol et les exploitations pourront être réparties par classes de dimension

- La nature des productions, complétant l'information sur les cheptels, pourra être précisée par grandes masses (lait, viande bovine, ovine, grandes cultures) de manière à préciser l'orientation technique et le degré de spécialisation

Ces données individuelles permettent une partition des exploitations sur la base de critères socio-structurels, avantageusement éclairée par l'exploitation du RGA et le commentaire du technicien agricole du secteur.

Elles permettent en outre d'apprécier la part de foncier détenue par les exploitants âgés et sans successeur familial, et donc susceptible d'être libérée dans un avenir plus ou moins proche.

3.3 Les collectivités territoriales

Elles sont des acteurs particulièrement importants du jeu local, et comme les précédents, elles apparaissent sur chacun des plans d'analyse proposés plus haut.

Plus précisément, dans la mesure où :

- elles détiennent le pouvoir d'impulser et/ou d'accompagner une dynamique économique, d'améliorer le cadre et les conditions de vie sur leur territoire,

- elles occupent un rôle prépondérant en matière de gestion de leur espace, par la possibilité de mettre en oeuvre les diverses procédures d'aménagement qui leur sont offertes,

elles constituent un élément fort du système de régulation local.

On pourra s'appuyer, pour mieux les identifier et préciser leur mode d'intervention, sur :

□ La composition des conseils municipaux :

Les relations qu'ils entretiennent individuellement avec leur commune, la perception qu'ils en ont au travers de leur situation personnelle, conditionnent pour une bonne part les choix que les membres du conseil municipal peuvent être

amenés à faire concernant la gestion communale. A l'occasion de l'entretien avec le maire, on pourra préciser la situation de chacun (âge, profession, lieu de résidence, lieu de travail, autres mandats électifs).

□ L'échelle territoriale et le domaine de compétence des structures intercommunales

Constituées à des échelles territoriales plus ou moins vastes, allant du Syndicat Intercommunal au niveau du canton au Parc Naturel Régional, elles tiennent une place importante dans la vie locale. On cherchera à préciser, à travers les fonctions qui leur sont attribuées, sur quelles bases elles ont été mises en place et quel est leur domaine de compétences : gestion d'un service (ordures ménagères par exemple), développement d'un secteur économique particulier (développement touristique), développement global.

□ La nature et le contenu de leur action

Au-delà des attributions et des compétences affirmées des diverses structures, la nature et le contenu des actions qu'elles ont engagées ou de leurs projets permettent de préciser leur mode d'intervention, leur implication sur le territoire.

On distinguera alors :

- les procédures et interventions classiques des actions originales,
- les actions de "gestion" des opérations de développement,
- les opérations "globales" des interventions thématiques ou sectorielles qu'elles concernent l'espace, le cadre de vie ou un secteur économique,
- les formes d'intervention retenues : engagement de procédures, participation financière à des initiatives...

Pour cette approche, les entretiens avec les élus locaux (maires et conseillers généraux) ou les administrations départementales (agriculture notamment) sont primordiaux, mais on s'appuiera aussi sur :

- un dépouillement du contenu des procédures engagées par les diverses structures
- un examen des budgets communaux, dont la répartition en grandes masses des dépenses notamment, constitue un révélateur de leur stratégie en matière économique et sociale.

3.4 - Les structures collectives locales

Sous ce terme de "structures collectives", on entendra celles qui, sous des statuts juridiques divers, interviennent sur la petite région en réponse à un besoin non satisfait ou en accompagnement d'autres acteurs, et se posent alors souvent en partenaires de ces derniers ou des collectivités locales.

On pensera aux associations, évoquées plus haut surtout sur le thème du cadre de vie mais qui se constituent également souvent sur la base de préoccupations professionnelles, mais également aux coopératives (dont les CUMA *(21)*), aux Groupements d'Intérêt Economique parfois créés pour la commercialisation de produits agricoles, etc...

A l'image de ce qui est proposé plus haut pour les établissements actifs, on tentera d'en dresser une répartition prenant en compte :

- la nature de leurs activités, distinguant ainsi celles intervenant dans le domaine des loisirs et de la culture, de celles tournées vers l'action sociale ou celles à caractère professionnel,
- l'échelle de territoire sur lequel elles rayonnent et les moyens humains dont elles disposent (emploi généré),
- la date de leur création et les conditions de leur émergence, de manière à distinguer celles imposées par des textes (Associations Communales de Chasse Agréées) de celles résultant d'une initiative privée ou celles impulsées par une collectivité locale,
- leur originalité, que l'on peut exprimer par rapport à l'objectif qu'elles visent et en comparaison des moyens habituellement développés, mais aussi par rapport à leur localisation (si on compte par exemple un grand nombre de bourgs ruraux disposant d'un club de football, plus rares sont ceux qui hébergent une troupe de théâtre).

Pour le recensement des structures existantes, le fichier SIRENE peut, ici aussi, servir de point de départ. Les concernant, il s'avère cependant moins exhaustif que pour les établissements actifs, et est donc à compléter avec plus d'attention lors de l'entretien avec le maire.

(21) Coopération d'Utilisation du Matériel Agricole

3.5 - Les propriétaires du foncier

On a vu que, par leur pouvoir en matière d'affectation et de concession du sol, ils jouaient un rôle de tout premier plan en matière d'utilisation de l'espace. Mais au-delà de l'aspect spatial, et cela concerne alors également le foncier bâti, selon le mode de gestion de leur bien, leur comportement se répercute, en terme de valorisation des ressources locales, également sur la dynamique économique et le cadre de vie.

A l'image de ce que l'on a vu pour le premier groupe (ménages et groupes sociaux dans la population), compte tenu de leur nombre, mais également du fait des difficultés de maniement de l'outil qui permet de les aborder (la matrice cadastrale), on proposera ici essentiellement une approche reposant sur :

- des données générales sur les structures de la propriété.
- le poids de certains types de propriétaires : L'Etat, les collectivités territoriales, les exploitants agricoles,

éléments que l'on pourra compléter par des données sur le marché foncier.

□ Un regard rapide sur les structures de la propriété :

A partir de l'exploitation des premières pages de la matrice cadastrale (voir en troisième partie "Sources d'information"), on peut rapidement apprécier la dimension moyenne des parcelles et des propriétés, le nombre de propriétaires (que l'on pourra comparer au nombre d'habitants), permettant alors un aperçu sur le degré d'éclatement tant du parcellaire que de la propriété.

La répartition géographique des propriétaires peut même, sans grand investissement complémentaire, être obtenue, et on pourra alors classer ceux-ci sur la base de leur éloignement par rapport à leur bien : les locaux, les régionaux, les lointains.

Cette approche reste bien sûr insuffisante dans la mesure où elle ne permet pas de pondérer chacun de ces groupes par les surfaces qu'ils détiennent. Elle permet néanmoins une première approche de la question et peut ouvrir sur la nécessité d'investigations supplémentaires selon les enjeux identifiés concernant l'espace.

□ Une approche de la propriété des agriculteurs :

Les publications issues du RGA indiquent la répartition de la SAU selon les divers modes de faire-valoir. Cette distinction ne porte cependant que sur la SAU, et ne permet donc pas

d'apprécier l'ensemble de la propriété foncière des exploitants agricoles. L'information n'en est pas moins intéressante dans la mesure où elle renseigne sur la propriété des surfaces agricoles de la zone étudiée, par rapport à un type d'acteur précis : les agriculteurs, que l'on aura par ailleurs identifiés et caractérisés.

Incomplète, cette approche peut s'avérer néanmoins suffisante si les réponses qu'elle apporte concernent une portion importante du territoire (territoire majoritaire agricole et à faire-valoir direct largement dominant par exemple).

□ **Les propriétés collectives** (de l'Etat et des collectivités territoriales, les biens de section).

Elles sont rapidement identifiables, que ce soit au moyen de la matrice cadastrale ou d'autres sources (IFN, maire...).

Selon leur nature (forêt, domaines pastoraux,...) et le statut du propriétaire (Etat, département, commune, section de commune), on s'attachera à préciser le mode de gestion et les partenaires de celle-ci (ONF, groupements pastoraux...).

Pour compléter ces éléments, une appréciation qualitative sur le comportement des propriétaires, en termes d'appropriation ou de gestion, pourra alors être obtenue lors de la phase de consultation d'experts.

- L'agent de la S.A.F.E.R. (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) intervenant sur le secteur peut renseigner précieusement sur le marché foncier.

- Les notaires peuvent apporter également une information sur les transactions foncières, mais celle-ci est alors souvent moins structurée et moins complète que celle fournie par la SAFER. Par contre, ils peuvent renseigner sur la mobilité de la propriété foncière hors marché (successions notamment).

- Le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) peut renseigner sur le comportement sylvicole des propriétaires.

- Les agents des diverses structures ayant en charge les opérations d'aménagement foncier (techniciens de l'ADASEA (22) ou des services "Aménagement Foncier" et "Forestier" des DDAF) peuvent également fournir certaines appréciations à partir de leur vécu de ces procédures...

(22) Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

EN RESUME...

La démarche de diagnostic que nous proposons a une ambition systémique, ce qui signifie :

- que la petite région à étudier est appréhendée de façon aussi globale que possible par un balayage du maximum de composantes socio-économiques et spatiales du territoire, un repérage des principaux acteurs locaux et la recherche de facteurs externes avec des types d'acteurs correspondants, pouvant avoir un rôle important sur l'avenir de la région,
 - que la petite région est abordée de façon dynamique c'est-à-dire que l'on s'intéresse aux évolutions en cours dont elle est l'objet, à leur interdépendance et aux perspectives auxquelles elles pourraient conduire,
 - que toute question thématique sur la région doit être traitée en référence à l'ensemble du contexte local de façon à intégrer l'interdépendance de ces éléments avec les phénomènes de régulation que cela induit.
-
-

DEUXIEME PARTIE

**DIAGNOSTICS THEMATIQUES
EN APPROFONDISSEMENT
DU DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE**

Cette seconde partie est consacrée à la présentation de démarches pour la réalisation de diagnostics thématiques, ceux-ci ayant pu faire l'objet de la demande initiale elle-même, ou constituer des voies d'approfondissement nécessaires, mis en évidence lors d'une première phase, dans le cadre d'un diagnostic plus général.

Nous avons choisi de présenter, dans les pages qui suivent, quatre thèmes, correspondant certes à ceux particulièrement développés par le CEMAGREF, mais qui surtout reflètent chacun une approche différente dans l'approfondissement du diagnostic d'ensemble.

1 - Activités économiques et systèmes d'emplois

La démarche présentée ici apparaît comme un approfondissement de l'ensemble de la dynamique économique proposée comme premier plan d'analyse du système local, au moyen notamment de l'approche des "systèmes d'emplois locaux", ceux-ci reflétant en quelque sorte la forme d'adaptation, d'adéquation locale de l'offre et de la demande d'emploi.

2 - Exploitations agricoles et espace

Plus ciblée que la précédente, l'approche est ici centrée sur un type d'acteurs : les exploitants agricoles. La démarche proposée vise alors à mieux les caractériser par la réalisation d'une typologie, à préciser les relations qu'ils entretiennent avec les autres acteurs, plus particulièrement les autres acteurs économiques intervenant dans les filières de productions agricoles, et par là à apprécier de façon dynamique leur contribution à la gestion de l'espace dans la petite région.

3 - La forêt et les activités forestières

En contre-point de la précédente, l'approche est ici centrée sur une ressource, tirée d'une forme d'utilisation du sol. On cherchera à travers la démarche, à évaluer plus précisément cette ressource, à en apprécier la valorisation, à identifier et caractériser les acteurs concernés.

4 - L'état du paysage

Cette dernière approche correspond à un regard plus transversal par rapport aux trois plans d'analyse proposés en première partie. Elle a pour objet de préciser comment l'organisation de l'espace, reflet d'un dysfonctionnement économique ou une incapacité de régulation locale, se traduit dans le paysage considéré dans sa dimension perceptive, et d'envisager les conséquences que cela entraîne sur le cadre de vie des habitants ou sur la dynamique touristique.

Là encore, les démarches proposées le sont en termes relativement généraux et seront à adapter à chaque cas d'étude en fonction de la demande et des moyens qui lui sont attachées mais aussi en fonction du diagnostic de cadrage.

Elles n'autoriseront un diagnostic pertinent qu'une fois réalisées l'articulation du diagnostic de cadrage.

- CHAPITRE I -

ACTIVITES ECONOMIQUES ET SYSTEMES D'EMPLOIS.

L'approche proposée ici se situe en prolongement direct de celle de la dynamique économique, abordée comme premier plan d'analyse dans la réalisation du diagnostic d'ensemble.

Dans cette première étape en effet, les données issues du fichier SIRENE des entreprises, complétées et actualisées par entretiens avec les maires, nous a permis de dresser une typologie des établissements actifs (23). Celle-ci s'avère toutefois limitée pour appréhender certains aspects de la dynamique des entreprises et des systèmes d'emplois locaux.

Dans une seconde phase donc, qui fait l'objet du présent chapitre, l'objectif sera d'enrichir cette typologie, grâce à l'exploitation d'autres sources d'informations, plus difficilement mobilisables, mais surtout au moyen d'enquêtes auprès de divers établissements. Ces dernières seront réalisées à l'aide d'un guide d'entretien, construit et conduit de manière à identifier les particularités du système local, et compte tenu de certaines caractéristiques de l'économie rurale dont notamment :

L'interdépendance des activités : Elle se manifeste autant au niveau de la petite région qu'à l'échelle familiale ou individuelle, du fait de l'étroitesse des bassins d'emploi ou des activités saisonnières qui imposent des complémentarités.

(23) Voir Première partie - Chapitre 4

L'importance des structures familiales : Le tissu économique des régions rurales est marqué par la rareté, voire l'absence, de grandes entreprises et à contrario par le foisonnement de petites entreprises assises sur des structures familiales, ou de travailleurs indépendants.

La famille, en outre, possède son propre réseau de connaissances et joue très fréquemment un rôle de "tremplin" : le premier emploi est trouvé grâce à la famille (c'est une place dans l'entreprise des parents, comme aide-familial ou salarié, ou un emploi demandé auprès d'un membre de la famille, d'une connaissance).

La part de l'organisation villageoise dans la régulation du système : A l'échelle de la société locale qui comprend un ensemble de systèmes familiaux, l'organisation et la reproduction du système économique repose également de façon informelle sur des pratiques de protection (pratique de la "courte échelle") ou d'exclusion, se traduisant par divers modes d'insertion, d'échanges, au bénéfice des acteurs locaux, et cohérentes avec les systèmes familiaux.

Pour sa mise en oeuvre, on peut distinguer dans la démarche trois approches, complémentaires et conduites simultanément à l'occasion de ces entretiens :

- une première approche centrée sur la dynamique des entreprises et qui nous conduira à nous intéresser aux processus d'installation, de création ou reprise d'entreprises ;
- une seconde, centrée sur le marché de l'emploi, et pour laquelle on cherchera à préciser les conditions de l'offre de travail par les entreprises (emplois saisonniers,...) et les formes d'adaptation de la demande, celle des jeunes notamment ;
- une troisième enfin, orientée vers les ménages et qui vise à appréhender, dans ce contexte, les systèmes familiaux d'emploi et de revenu.

1 - LA DYNAMIQUE DE RENOUVELLEMENT DES ENTREPRISES

Une démarche de diagnostic comporte nécessairement une dimension prospective. Ainsi, les informations recueillies sur l'âge du chef d'entreprise et les perspectives de reprise familiale nous permettent d'apprécier les cessations d'activités pour les années à venir. Reposant sur l'âge légal de la retraite, cette approche reste malgré tout théorique et demande à être précisée :

- par un regard sur les comportements des entrepreneurs en fin de carrière (mise à disposition ou non de l'appareil productif)
- par une prise en compte des processus de création, installation, reprise d'entreprises et l'identification des réseaux de solidarité sur lesquels ils reposent.

La pratique de "se mettre à son compte", avec ou sans salarié, représente en effet toujours une forme privilégiée de réussite sociale, et il convient, surtout en ce qui concerne les activités non agricoles, de la raisonner dans un cadre plus large que celui de la reprise familiale.

Par ailleurs, les informations également collectées concernant la date et les formes d'installations nous permettent de distinguer :

- les cas de reprise d'entreprises familiales ;
- les reprises hors cadre successoral (par achat ou prise en gérance) ;
- les créations ex nihilo.

Là encore, à l'occasion des entretiens avec des chefs d'entreprises et sur la base de leurs histoires personnelles, on s'attachera à préciser les conditions, politiques favorables mais également réseaux de solidarité (familiaux et locaux), dans lesquelles elles se sont faites.

1.1 - La famille reste en fait la structure sociale et économique de base de l'emploi et de l'insertion, et le lancement d'une activité nouvelle est très souvent appuyé et permis grâce aux autres revenus de la famille : salaire du conjoint, revenus du patrimoine, retraites, Allocations Familiales ou aides diverses. La famille, lors de l'installation mais plus tard également, sert en quelque sorte de chambre de compensation des risques.

Cette structure familiale va également conditionner les modes et les stratégies d'installation. Celui qui reprend l'entreprise parentale dispose d'un outil de production que le mode de succession va

chercher à préserver par différents moyens : propriété indivise laissée en usage, compensation des autres héritiers par des soultes, d'autres biens immobiliers, plus rarement constitution d'une société.

Le patrimoine familial constitue finalement souvent le premier élément de base pour la constitution d'une nouvelle entreprise. Il permet de la loger (dans une maison ou sur un terrain hérité), et sert de rampe de lancement . Ce rôle de tremplin est cependant différencié par les modes de transmission traditionnels du patrimoine et pour les différents héritiers. Ainsi, les familles qui partagent le patrimoine à égalité entre les enfants ont tendance à reproduire des comportements uniformes et traditionnels, tandis que celles qui pratiquent une inégalité de transmission des moyens de production créent des conditions différentes d'insertion (24) :

- les héritiers de l'outil de production reproduisent l'entreprise paternelle,
- les enfants qui reçoivent une partie du patrimoine (quelques terres, un bâtiment), celle qui peut être détachée de l'exploitation paternelle sans mettre en cause sa viabilité pour le successeur, disposent d'un capital de départ qui leur permet de créer leur propre emploi
- les "exclus", sans capital à valoriser, qu'ils partent ou restent sur place, n'ont guère la possibilité de monter leur affaire et ont tendance à devenir salariés.

1.2 - Des réseaux de solidarité à l'échelle locale entretiennent également la reproduction de la petite entreprise, sur le modèle du travail indépendant, grâce à une forte mobilité professionnelle et à une hiérarchisation sociale claire. Les employeurs se sentent en fait solidaires des jeunes qui veulent rester au pays et s'installer. L'artisanat du bâtiment par exemple, s'auto-génère : les artisans embauchent pour l'été des jeunes du pays. L'artisan est alors à la fois patron et formateur. Le souci d'indépendance, et un système de rémunération assez égalitaire entre ouvriers, incitent les plus entreprenants et les plus qualifiés à se mettre à leur compte, dès qu'ils sont reconnus sérieux et donc sollicités directement pour des chantiers.

Une fois installés, ils reproduisent et perpétuent ce mode d'insertion. Cet apprentissage apporte une polyvalence, un "capital-social", avec lequel les adultes vont organiser, sous un style de vie relativement homogène, leur système d'emploi familial composé de

(24) MATTEUDI 1992

salariat, de travail indépendant, d'auto-production, de travail au noir, d'inactivité.

La dépendance à un employeur est partielle et si possible provisoire. Progressivement, ils chercheront à s'en dégager pour développer leurs activités indépendantes.

2 - LE CONTEXTE D'OFFRE D'EMPLOI PAR LES ENTREPRISES

L'exploitation de diverses sources statistiques et le recensement rapide des entreprises, effectué lors de la première phase du diagnostic, permettent d'apprécier quantitativement l'offre de travail par les entreprises locales. Cela concerne l'emploi permanent cependant et en milieu rural, particulièrement en régions de montagne, les activités sont fortement saisonnières, l'été comme l'hiver et quel que soit le secteur d'activité (agriculture, bâtiment, tourisme, et même parfois industrie) **(25)**.

Par ailleurs, l'organisation du travail dans les entreprises familiales est réglée selon des pratiques locales qui peuvent être plus ou moins éloignées du code du travail légal.

Ce sont ces divers aspects du contexte d'offre d'emploi par les entreprises, que l'enquête directe va également tenter d'aborder.

2.1- La part de la "saison"

Dans les statistiques systématiques actuelles, l'emploi de référence est l'emploi annuel, aussi, aucune d'entre elles ne permet de quantifier l'emploi généré par les activités saisonnières. Celles-ci sont en outre plus difficilement inventoriées par un entretien avec un "expert" **(26)**

Des informations partielles, sur certaines catégories sociales (salariés), sur certaines professions par nature saisonnières (métiers

(25) Cette saisonnalité est particulièrement forte dans le tertiaire (elle concerne au moins 60 % des emplois dans l'hôtellerie-restauration, 30 % dans les services privés qui comprennent les métiers d'enseignement du sport), mais elle est aussi importante dans le bâtiment (30 %) et dans les services de collectivités locales (30 %) qui gèrent des équipements touristiques (remontées mécaniques, station thermale...).

(26) Voir Première partie - Chapitre 4

du sport...), ou sur des périodes de fonctionnement d'entreprises, sont malgré tout recueillies à l'occasion de diverses formalités. On citera pour les plus générales :

- les données des ASSEDIC
- les déclarations annuelles des salaires de l'URSSAF
- le fichier ETI (Employeurs et Travailleurs Indépendants) de l'URSSAF.

Certaines autres sources, plus spécialisées, existent également sur le rythme saisonnier des entreprises :

- le fichier touristique pour l'hôtellerie,
- certaines Associations Départementales du Tourisme pour les structures d'hébergement en général,
- la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour les colonies de vacances,
- la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale pour les maisons familiales soumises à leur agrément.

Etablies pour la plupart à des fins administratives, ces différentes sources ne font bien sûr l'objet d'aucune exploitation, et leur accès n'est pas toujours aisé. Chacune présente en outre certaines limites par rapport à l'objectif poursuivi dans le cadre de ce diagnostic.

Quoi qu'il en soit, leur utilisation si elle est possible, les entretiens à défaut, viseront à apprécier au mieux l'importance occupée par la saison sur le marché local du travail :

- volumes d'emplois et périodes
- branches d'activités concernées et types d'emplois offerts
- aire de recrutement des saisonniers

2.2 - Les pratiques vis à vis de l'emploi

On l'a dit, l'organisation du travail dans les entreprises familiales est réglée selon des pratiques locales qui peuvent être plus ou moins éloignées du code du travail légal.

La plupart des employeurs qui ont repris l'entreprise familiale ont repris, avec elle, la culture qui s'y rattache : valeur du travail, souci de l'indépendance, gestion de type patrimonial, recours limité à la main d'oeuvre extérieure, fort rapport de subordination avec le salarié, très faible valorisation du travailleur qualifié.

Dans ce cadre, le marché du travail fonctionne avec ses propres règles, plus ou moins éloignées de celles du code du travail : contrat oral de travail, élasticité de la durée de travail hebdomadaire, heures supplémentaires non rémunérées en échange de services, autorisations d'absences pour raison personnelle.

S'inscrivant dans la même logique, une certaine forme de protectionnisme implique le rejet d'éléments extérieurs pouvant remettre en cause le système local : "on veut rester maître chez soi". De fait, il va permettre de sélectionner les pénétrations d'étrangers qui, pour s'intégrer dans le système productif, seront conduits à adopter des pratiques particulières d'installation.

3 - STRATEGIES ET RESEAUX DE SOLIDARITE DANS LA RECHERCHE D'EMPLOI

Dans le contexte local en matière d'offre d'emploi, il convient d'examiner les stratégies et les formes d'adaptation de la demande. On cherchera alors à déterminer :

- l'importance des départs,
- les perspectives professionnelles sur place,
- l'adaptation des formations à l'offre d'emploi locale.

3.1 - Les trajectoires professionnelles des jeunes :

L'une des motivations les plus courantes des actions de développement local est de créer des emplois pour les jeunes. Le discours dominant dans les régions en régression démographique ou en crise signale le départ des jeunes, la pénurie d'emplois, la formation inadaptée aux possibilités d'activités. La réalité locale en la matière demande à être vérifiée et précisée.

□ Sur le plan quantitatif, un examen détaillé des pyramides des âges issues des derniers recensements de population permet d'apprécier, grâce aux reports d'effectifs d'une même génération d'un recensement à l'autre, l'ampleur des départs dans les jeunes classes d'âges.

Il convient de souligner ici le rôle également joué par la famille vis à vis des enfants qui partent : ils sont envoyés en ville chez un

parent ou une connaissance, qui leur sert de relais pour trouver un logement, un travail et un réseau de relations.

Par ailleurs, les familles pratiquent elles-mêmes "l'exclusion" des descendants (avec un dédommagement monétaire) dont le maintien sur place handicaperait la survie de l'entreprise familiale, ou qui ne peuvent trouver un emploi sur place. Ce système local d'insertion extériorise en quelque sorte les problèmes d'intégration professionnelle vers les centres urbains.

□ De manière à apprécier en termes plus qualitatifs les trajectoires professionnelles suivies, on cherchera à préciser celles-ci pour un échantillon de population.

La méthode la plus simple et la plus rapide consiste à repérer les jeunes compris dans une même tranche d'âge, à partir d'une liste électorale ou d'une promotion du collège, et d'interroger un de ceux-ci sur leur activité réelle, leur situation familiale et sociale, leur formation...

□ L'enquête directe auprès de responsables d'entreprises enfin, si elle permet d'identifier la dynamique de cessation reprise sur la petite région, permet également, par une lecture différente et compte tenu des informations collectées sur les parcours professionnels d'apprécier les stratégies des jeunes dans leur recherche d'emploi.

3.2 - Les réseaux de solidarité pour l'insertion :

Insertion sociale et insertion professionnelle vont de pair. Le devenir professionnel des jeunes ne dépend pas uniquement de leur formation, qui est pourtant le critère officiel de mise en accord sur le marché du travail, mais également de leurs caractéristiques sociales (origine sociale, sexe, âge), des circonstances de la recherche d'emploi ou de leurs activités antérieures (27).

L'insertion des jeunes du pays est permise, grâce à leur embauche prioritaire sur des critères d'ordre personnel, plutôt que selon une exigence de qualification professionnelle précise. L'embauche repose sur la confiance, sur la base de relations..., et cette priorité s'accorde avec les intérêts de la petite entreprise locale.

(27) GAVINI 1984

L'employeur bénéficie d'une main d'oeuvre qu'il choisit, selon ses qualités humaines, et qu'il peut contrôler facilement par le jeu des relations personnelles et familiales. Les jeunes du pays connaissent les conditions de travail, ils reprennent à leur compte la valeur travail, qu'ils ont connue dans l'entreprise familiale, et qu'ils acceptent implicitement en restant au pays. La famille de l'employé constitue également un gage de sérieux pour l'employeur.

En retour, les jeunes embauchés sont généralement peu ou pas revendicatifs, même s'ils subissent des conditions de travail difficiles, des horaires lourds et une rémunération modeste. Ils connaissent mal le code du travail, et il n'existe pas de culture ouvrière certes, mais la vraie raison de l'acceptation de cette situation est qu'elle est très souvent conçue comme transitoire, comme un tremplin vers l'installation.

Le jeune adopte en fait un mode de fonctionnement d'entreprise qu'il compte maîtriser plus tard, quand il se sera mis à son compte. Cette période correspond à une phase de formation, et d'accumulation de capital qui va lui permettre de créer sa propre entreprise, ou de reprendre l'entreprise familiale.

4 - POUR UNE APPROCHE DES SYSTEMES D'EMPLOIS ET DE REVENUS A L'ECHELLE DES MENAGES

Dans une économie saisonnière, imposée par des caractères climatiques en région de montagne, ou plus généralement par les rythmes ruraux, il est naturel que les habitants pratiquent des activités différentes selon les saisons. Ces combinaisons d'activités ne sont pas marginales, et concernent toutes les branches économiques et les catégories socio-professionnelles.

Parallèlement à la diversité qui existe dans les formes d'association d'activités économiques, la pluriactivité présente également de nombreux cas de figure d'associations de statuts socio-professionnels : la moitié des pluriactifs exerce deux activités sous le même statut tandis que la seconde moitié combine des statuts différents, principalement un emploi salarié à une activité non salariée, agricole ou non agricole.

Ces différentes combinaisons d'activités se situent d'abord au niveau individuel : c'est la pluriactivité que l'on peut définir par la pratique par un même actif d'au moins deux activités dans le courant de l'année, soit en alternance de façon saisonnière (moniteur de ski-ouvrier du bâtiment par exemple), soit simultanément tout au long de l'année (ouvrier-paysan).

Elles se situent également à l'échelle des ménages, des structures familiales, le conjoint ou d'autres membres du ménage pouvant avoir une activité différente, voire leur propre combinaison d'activités.

Enfin, outre ses revenus du travail, sous forme salariée ou non-salariée, la famille (ou le ménage) peut également disposer d'autres revenus, issus de petites activités annexes (activités de cueillette...), d'un capital immobilier (foncier, location de meublés...) ou de prestations sociales (allocations familiales, pensions de retraite...).

Le pouvoir d'achat de la famille résulte en fin de compte de l'ensemble de ces revenus et dont les combinaisons, plus ou moins complexes selon les ménages, constituent ce que l'on peut appeler les "systèmes d'emplois et de revenus familiaux".

L'étude de ces systèmes d'emplois et de revenus se heurte néanmoins à certaines difficultés :

□ L'approche quantitative des combinaisons d'activités est d'autant plus complexe qu'elles sont transversales dans les différentes catégories statistiques. Cette pratique d'emploi dépasse largement la seule pluriactivité agricole, celle-ci ne représentant par exemple plus qu'une faible part des cas de combinaisons d'activités dans les zones fortement marquées par le tourisme.

□ Parallèlement aux branches économiques, les actifs sont classés par les recensements dans des catégories socio-professionnelles qui distinguent ouvriers, agriculteurs, cadres moyens ou supérieurs, etc..., sans donner possibilité à la prise en compte des situations à statut multiple.

La classification sociale est alors réalisée en retenant l'activité principale, déterminée selon le temps de travail, le revenu ou l'identification sociale, ou simplement selon l'activité exercée au moment du recensement.

□ L'approche des revenus autres que ceux du travail enfin se heurte au problème de l'accès à l'information et à la mise en

relation de celle-ci avec les structures familiales (nombre de personnes dans le ménage, nombre d'actifs, relations familiales entre elles...)

Dans le cadre de certaines études (28), une approche relativement fine a pu être conduite à partir de l'exploitation du fichier des déclarations de revenus pour l'I.R.P.P., mis à disposition par la Direction Régionale des Impôts.

Ce fichier, contenant de façon anonyme et pour chaque foyer fiscal l'ensemble des revenus déclarés, constitue pour ce type d'approche, une source précieuse. Malgré une certaine marge d'imprécision par rapport à la réalité (revenus non déclarés, travail "au noir"...), il présente l'avantage de l'exhaustivité, permet de repérer pratiquement toutes les combinaisons d'activités (sauf les combinaisons de salaires), enfin de les mettre en relation avec les structures familiales.

Cette source d'information reste malheureusement d'accès très limité, et dans la majorité des cas on sera contraint à une approche moins fine à l'échelle des ménages, riche d'enseignement cependant à l'échelle de la zone d'étude :

□ **La part de la pluriactivité :**

On cherchera à apprécier l'importance qu'elle occupe dans les systèmes d'emploi et les formes qu'elle prend :

- part des pluriactifs dans la population active
- secteurs d'activités et entreprises concernés
- nombre d'activités combinées à l'échelle des individus, des ménages
- organisation dans le temps des combinaisons d'activités (saison,...)

Cette approche peut être conduite à partir de l'inventaire des établissements réalisé en première étape du diagnostic, mais également grâce à l'utilisation d'autres sources déjà citées (Recensement général de l'Agriculture, Déclarations annuelles sur les salaires...).

(28) GERBAUX F., MONOD N., PERRET J., 1988

A l'occasion des enquêtes directes auprès de responsables d'entreprises, elle pourra être enrichie par le recueil, à cette fin, d'informations sur chacun des membres de l'établissement, ces derniers constituant alors en quelque sorte un échantillon de la population active locale.

□ **La part des revenus autres que ceux du travail :**

Dans la mesure où leur poids peut être important, il convient d'en tenir compte, même si, hormis les cas où l'exploitation des déclarations de revenu sera possible, cette approche reste limitée à une évaluation de la part qu'ils représentent.

Cette évaluation pourra être faite à partir d'entretiens avec des "informateurs indirects", choisis en fonction de la nature des revenus concernés. On citera par exemple :

- l'assistante sociale pour les prestations sociales,
 - un employé d'organisme bancaire ou le percepteur pour les revenus financiers,
 - le maire ou le percepteur pour les revenus issus de biens collectifs (biens de sections),
 - un notaire, le technicien du CRPF (29) pour les revenus du patrimoine,
 - les responsables d'entreprises de transformation des produits de cueillette ou leurs intermédiaires commerciaux (courtiers, "rabatteurs"),
- etc...

5 - EN GUISE DE BILAN

Pour l'essentiel, l'approche de la dynamique économique proposée en première partie du document vise à caractériser dans ses grandes lignes le système de production de la zone d'étude, à partir d'une typologie des établissements actifs qu'elle héberge.

En complément, la démarche proposée dans cette seconde partie, si elle permet de préciser et d'affiner la typologie des établissements, est toutefois plus centrée sur le système de régulation interne, s'appuyant notamment sur les ménages, les collectivités territoriales

(29) Centre Régional de la Propriété Forestière

ou plus globalement la société locale, sur lequel ce système de production repose.

Le bilan que l'on peut dresser sur la dynamique économique de la petite région consiste en quelque sorte en une confrontation de ces deux approches. Celle-ci conduite sur la base des trois clés de lecture,

- autonomie - dépendance
- capacité d'adaptation
- capacité de régulation

doit permettre de préciser comment les stratégies des entreprises, des individus, des ménages, inscrites dans les logiques économiques et patrimoniales, peuvent se traduire dans les modes de développement pour l'ensemble de la région étudiée.

UNE ENQUETE AUPRES DES ENTREPRISES :

Cette enquête, réalisée auprès d'un échantillon d'entreprises a pour objectif de préciser, en complément de la typologie réalisée :

- les stratégies professionnelles et familiales.
- les systèmes d'emploi

Selon les perspectives du travail, tous les types d'entreprises peuvent être enquêtés en proportion égale, ou au contraire la priorité peut être portée sur un groupe cible, comme par exemple les jeunes créateurs d'activités si l'on veut approfondir les conditions d'installation dans la région.

De même, selon les objectifs particuliers du diagnostic, ou selon les problèmes locaux, les entretiens peuvent être réalisés en diversifiant les interlocuteurs.

Pour aborder la dynamique de l'entreprise, on s'interrogera sur :

- les conditions d'installation et de développement de l'entreprise,
- le cheminement professionnel du responsable,
- son insertion professionnelle et sociale (réseaux),
- les niveaux de qualification et besoins en formation du personnel,
- les problèmes d'ordre commercial, social, fiscal ou réglementaire.
- sa position sur le marché du travail (main d'oeuvre recherchée, pratiques d'embauches, conditions de travail).

Pour aborder les systèmes d'emplois, on pourra aussi à l'occasion de cette enquête renseigner pour chacun des membres de l'entreprise :

- âge, sexe, situation familiale,
- origines familiale et géographique,
- statut et emploi occupé,
- autres activités, déclarées ou informelles,
- activités du conjoint,
- ancienneté dans les différentes activités,
- conditions de logement.

CHAPITRE II

SYSTEMES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ET ESPACE

Ce chapitre a pour objet de proposer une démarche permettant de réaliser un diagnostic sur la situation et les perspectives d'évolution de l'activité agricole d'une petite région ainsi que les conséquences de celles-ci sur l'utilisation de l'espace.

La démarche proposée comporte cinq étapes :

- 1** - la caractérisation de l'espace agricole
- 2** - l'analyse de la diversité des systèmes d'exploitations agricoles
- 3** - une recherche des facteurs d'évolution des systèmes d'exploitations, compte tenu de leur environnement, socio-économique notamment
- 4** - une réflexion sur la sensibilité des systèmes d'exploitations aux modifications dans cet environnement
- 5** - un bilan global dégagant des perspectives à l'échelle de la petite région.

1 - CARACTERISER L'ESPACE AGRICOLE DANS SA DIVERSITE DE POTENTIALITES ET D'USAGES

Caractériser l'espace occupé par l'agriculture présente un triple intérêt :

- Il constitue le support de cette activité et, en cela, le support des divers cadres et contraintes dans lesquels elle s'exerce.

- Par son inscription dans le paysage, il se révèle être une première traduction, visuelle et partielle, de cette activité, et donc un premier élément d'approche des systèmes de production pratiqués.
- Enfin, l'analyse spatiale qui en résultera permettra, par confrontation avec celle portant sur les utilisateurs, à savoir les agriculteurs (Cf. chapitre suivant : analyser la diversité des exploitations agricoles), de dégager un certain nombre d'enjeux et de facteurs susceptibles de jouer sur les possibilités et l'avenir en matière d'utilisation du territoire.

A ce niveau de la démarche, et par différence avec celle proposée en première partie, l'approche de l'espace donne ici lieu à des relevés cartographiques. Ils permettront de préciser les données relatives à l'espace recueillies dans la phase de cadrage d'ensemble de la région, de les compléter et surtout de les territorialiser.

Dans la caractérisation de cet espace agricole, deux angles complémentaires sont à considérer :

□ Le premier porte sur les modes d'utilisation de l'espace, et l'on entendra par là :

- les principaux facteurs physiques (contraintes et atouts) qui pèsent pour son utilisation agricole. Le terme physique est pris ici dans un sens large, incluant des contraintes pédoclimatiques et pouvant également prendre en compte des éléments tels que l'accessibilité...
- les différentes formes d'utilisation de l'espace par l'agriculture (affectation du sol, pratiques...)

L'utilisation de sources existantes complétée par une approche visuelle sont ici généralement suffisantes. Pour caractériser les différentes utilisations du territoire, ainsi que les contraintes physiques, il est cependant nécessaire de préciser celles à retenir, et donc de définir au préalable la typologie d'occupation de l'espace et des contraintes qui paraissent importantes. Ce choix sera fonction des caractéristiques propres à la petite région étudiée (potentialités et orientations de productions dominantes) ainsi que de la précision ou des objectifs fixés.

□ Le second concerne les cadres juridiques dans lesquels s'exerce localement cette activité agricole, ce qui recouvre :

- les structures de la propriété foncière
- les structures parcellaires des exploitations
- les procédures juridiques de gestion de l'affectation du sol (zonages...)

La mobilisation sur le plan cartographique de telles informations s'avère cependant extrêmement lourde et compliquée pour la plupart d'entre elles. L'unité de base en est nécessairement la parcelle cadastrale, et il conviendrait de superposer pour chacune d'elles plusieurs types d'information. De ce fait, on ne pourra les envisager que dans le cas d'une étude très fine sur l'espace, à des fins d'aménagement foncier le plus souvent.

Concernant ces données, deux options minimales peuvent cependant être retenues dans le cadre de la démarche proposée :

- Un relevé des données rapidement mobilisables et qui renvoient souvent d'ailleurs à des formes d'utilisation ou de gestion particulières :

- . Zonages divers (POS, Réglementation des boisements...)

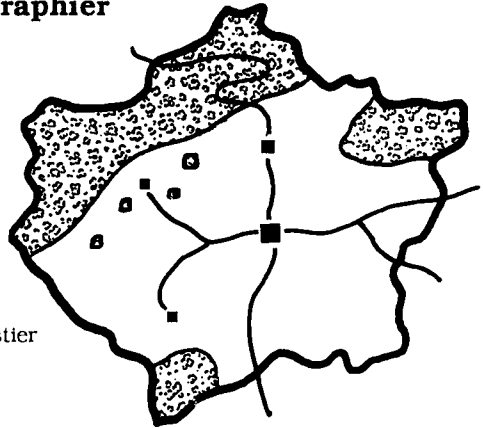
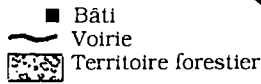
- . Propriétés collectives (biens sectionaux, propriétés de l'Etat ou des collectivités territoriales)

- . Formes de regroupement de la propriété pour une meilleure gestion (Associations foncières pastorales, agricoles...)

- Une mobilisation de ces informations (propriété, exploitation) uniquement sur des secteurs géographiques où une première analyse spatiale aurait révélé des enjeux particuliers (fort risque de déprise par exemple).

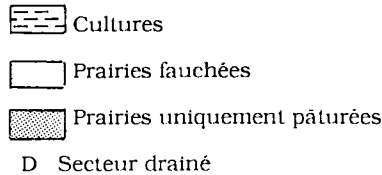
1 - Délimiter l'espace à cartographier

- Cartes diverses (IGN...)
- Photographies aériennes
- Tour de terrain



2 Définir une typologie adaptée de l'utilisation de l'espace

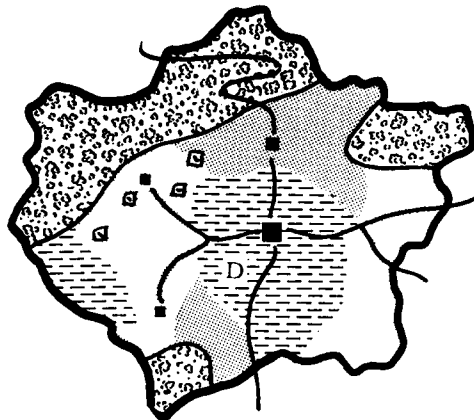
- Données R.G.A.
- Conseiller agricole du secteur
- Tour de terrain



etc... Vignes, Vergers, Domaines pastoraux, Friches

3 - Réaliser le zonage

- (Photographies aériennes)
- Approche visuelle
- Confrontation du zonage réalisé avec un groupe d'exploitants

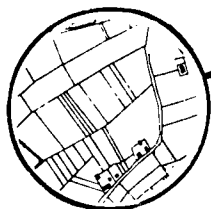


L'ESPACE AGRICOLE

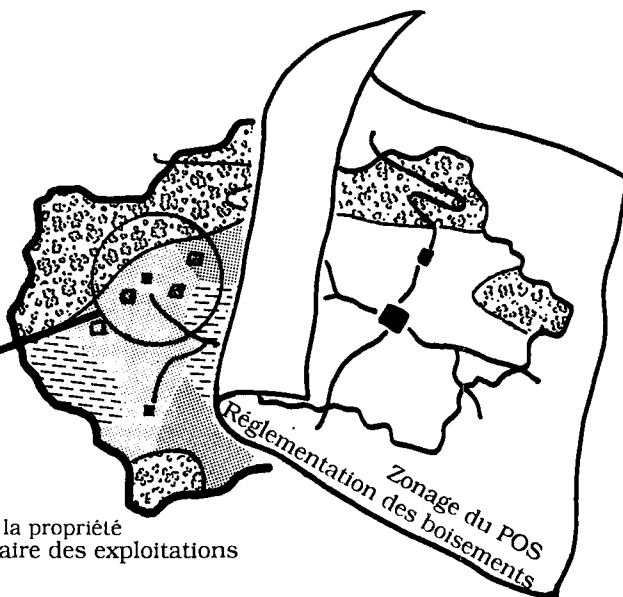
4 - Intégrer les données d'ordre juridique

- Administrations départementales
- Cadastre

Identification d'un secteur à fort risque de déprise et déjà "mité" par des boisements "en timbre poste".



Structures de la propriété
Parcellaire des exploitations



A quelle échelle et sur quel support travailler ?

Les données collectées seront reportées sur un fond cartographique. Celui-ci sera choisi de manière à concilier précision suffisante, facilité d'emploi et commodité de manipulation. Plusieurs solutions existent alors :

Au 1/5 000 ème : les plans cadastraux assemblés

Disponibles auprès des administrations intervenant en matière d'aménagement foncier (DDAF, DDE), ils reprennent le découpage parcellaire du territoire communal et s'avèrent donc adaptés à un zonage précis de l'espace.

Au 1/10 000 ème : le plan d'assemblage cadastral

Il constitue une bonne échelle de travail. Il présente cependant comme principal inconvénient de ne comporter qu'un nombre restreint de points de repères (bâti, voirie, cours d'eau), rendant malaisé tant le repérage sur le terrain que le report des informations sur la carte.

Au 1/10 000 ème : un agrandissement de la carte IGN au 1/25 000 ème

Il constitue une bonne formule intermédiaire entre les deux précédentes : bonne échelle de travail, degré de précision permis intéressant et nombreux points de repères sur le fond lui-même, facilitant la réalisation pratique.

2 - ANALYSER LA DIVERSITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Un diagnostic sur l'agriculture passe par un diagnostic sur les exploitations agricoles en place, sur leur devenir et sur leur capacité à s'adapter aux changements.

En premier lieu et dans le même esprit que ce qui a été vu dans la première partie, il s'agit de distinguer parmi l'ensemble de toutes les exploitations présentes sur la zone étudiée,

- d'une part, celles qui sont appelées à cesser leur activité dans les prochaines années, à échéance de 5 ans par exemple, au départ à la retraite de l'exploitant actuel et faute d'un successeur dans le cadre familial
- d'autre part, celles qui ont une pérennité assurée ou probable sur la même période.

Les premières vont libérer des facteurs de production, se dégager des marchés, et créer ainsi un nouveau contexte local pour les secondes. Mais face à cette nouvelle donne, toutes n'ont pas les mêmes capacités à s'adapter, ni les mêmes projets. De même, parmi les exploitations non pérennes, les moins viables seront probablement démantelées tandis qu'à l'opposé certaines, bien structurées, sont susceptibles d'intéresser en l'état un repreneur hors cadre familial par exemple.

Aussi, une analyse fine des enjeux concernant l'activité agricole sur la petite région étudiée passe nécessairement par une prise en compte de la diversité de toutes les exploitations agricoles. Comment aborder cette diversité, comment en rendre compte ?

2.1 - Chaque exploitation est considérée comme un système où les moyens de production, les techniques et les productions sont combinés, organisés et évoluent en étroite interdépendance avec les aspirations, les projets de l'exploitant et de sa famille, sous l'influence des facteurs extérieurs à l'exploitation.

Dans l'idéal, cette conception de l'exploitation agricole, - nous dirons du "système" d'exploitation" - implique que l'on s'intéresse à sa globalité : moyens de production, fonctionnement technique, résultats économiques et financiers, satisfaction des objectifs de l'exploitant et de sa famille... relations entre tous ces éléments.

Dans la pratique, compte tenu, d'une part, des limites fréquemment imposées par l'accès à l'information voire par son traitement et

compte tenu, d'autre part, des objectifs poursuivis dans le diagnostic, (on s'intéresse aux possibilités d'évolution à moyen terme des exploitations), une priorité sera accordée :

- aux caractéristiques structurelles des exploitations c'est-à-dire aux combinaisons des facteurs TERRE - CAPITAL - (équipement - cheptel notamment) - TRAVAIL. Ces facteurs, qui ont généralement une inertie élevée, déterminent très fortement les potentialités économiques du système pour une orientation technico économique donnée.

- aux perspectives de carrière de l'exploitant et à l'appréciation de la pression des besoins familiaux sur le fonctionnement et l'évolution de l'exploitation.

Ces informations d'ordre socio-structurel pourront être complétées par des indicateurs de comportement et d'efficacité techniques sur des points clés du système (ex : niveau de concentré distribué aux vaches laitières et rendement laitier unitaire en système laitier).

2.2 - Chaque exploitation étant ainsi décrite, il s'agit de distinguer dans l'ensemble qu'elles représentent, des sous ensembles relativement homogènes au regard des combinaisons de critères considérées comme fortement révélatrices du devenir des exploitations, de leur dynamique et de la capacité d'adaptation à moyen terme. Autrement dit, il s'agit de rendre compte de la diversité des perspectives pour les exploitations de la zone en élaborant des typologies combinant plusieurs critères.

Schématiquement on peut considérer deux façons de réaliser de telles typologies.

□ Une première façon consiste à sélectionner a priori quelques critères (âge des exploitants, perspectives de succession, dimension économique des exploitations, orientation des productions...), de les segmenter chacun en quelques modalités et de réaliser sur ces bases des séries de tris et de tableaux croisés. C'est la démarche qui a été proposée en première partie de ce document, pour une première approche de l'acteur "exploitant agricole" et, si cette façon de procéder a pour avantage d'être facilement mise en oeuvre, elle ne permet cependant de dresser qu'une typologie relativement fruste, à partir de quelques variables considérées a priori comme particulièrement structurantes de la diversité, mais qui ne rend finalement que très imparfaitement compte de celle-ci.

□ Les typologies multivariées qui sont issues des méthodes d'analyses de données sont beaucoup mieux appropriés pour prendre en compte la notion de système d'exploitation et expliquer leur diversité. Les critères, ou combinaisons de critères, rendant compte de cette diversité ressortent alors de l'analyse (et ne sont pas retenus a priori comme dans le premier cas). En second lieu, c'est au regard de ces combinaisons de variables que vont s'effectuer les regroupements d'exploitations qui se ressemblent.

Malgré tout, l'analyste conserve la possibilité d'arbitrage entre une exigence d'homogénéité des types à caractériser et le nombre de types qu'il veut traiter.

En contre-point de ces avantages sur le plan de la démarche, ces techniques réclament une compétence et des moyens informatiques appropriés.

2.3 - L'ensemble de la population des exploitations ayant été, à l'aide de l'une ou l'autre méthode typologique, éclatée en plusieurs groupes (d'autant plus homogènes que le nombre des groupes retenus est grand), il reste à apprécier les capacités à évoluer et à s'adapter de chacun d'eux.

Pour ce faire, on s'appuiera sur une analyse comparative intergroupes qui permet de mettre en évidence les spécificités de chacun d'eux, en particulier les contraintes et atouts respectifs de chaque groupe, et de repérer leurs proximités, voire leurs "parentés" (qui tend à évoluer vers qui ? et sous l'influence de quel(s) facteur(s) ?).

2.4 - L'utilisation de l'espace d'une région par l'agriculture est liée à la fois aux caractéristiques naturelles de ses différents terroirs et aux systèmes d'exploitations qui, dans leur diversité, les exploitent, cela avec bien sûr une certaine interdépendance entre terroirs et systèmes d'exploitations.

La localisation du siège de chaque exploitation sur le territoire étudié et cartographié permettra une première mise en relation de celles-ci avec l'espace qu'elles occupent.

Dans la pratique et compte tenu des limites des diverses sources statistiques existantes, des enquêtes sont souvent indispensables pour permettre cette analyse de la diversité des exploitations. Par ailleurs, la nécessité de collecter des données homogènes sur la totalité des exploitations exclut, la plupart du temps, de procéder par enquêtes directes :

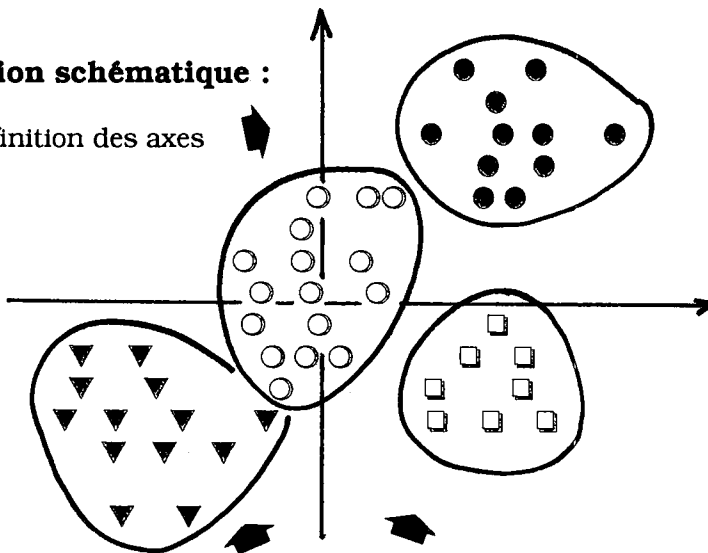
TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS A PARTIR D'UNE ANALYSE MULTICRITERES

L'élaboration d'une typologie multicritères passe par 2 étapes :

- ❑ Une analyse factorielle qui à partir des variables d'entrée, va permettre de repérer les critères-clés considérés comme discriminants. L'analyse de données dispose pour cela de plusieurs outils. Même si en principe elle ne permet pas de traiter des variables qualitatives, l'A.C.P. (Analyse en Composantes Principales) est souvent utilisée en raison de sa facilité de mise en oeuvre et d'interprétation.
- ❑ Une agrégation des exploitations en regroupant les entreprises qui se ressemblent le plus sur l'ensemble des critères-clés repérés dans l'étape précédente. Cela va aboutir à la constitution de sous groupes ou types homogènes. Les bibliothèques d'analyses statistiques contiennent un programme de Classification Ascendante Hiérarchique (C.A.H.) qui est très bien adapté. Cependant sa mise en oeuvre ne dispense pas d'une certaine capacité d'expertise, en particulier pour interpréter les ressemblances et dissemblances entre les types dégagés et par là en déduire les contraintes et atouts des systèmes d'exploitations concernés, et les "parentés" entre groupes.

Représentation schématique :

ACP : Définition des axes



CAH : Répartition des exploitations en classes

DES ENQUETES INDIRECTES : POURQUOI ET COMMENT ?

La technique de l'enquête indirecte permet de recenser rapidement toutes les exploitations agricoles d'une commune, et de recueillir pour chacune d'elles les informations nécessaires à la réalisation d'une typologie.

En s'appuyant sur un groupe de quelques personnes (maire, agriculteurs de la commune), on renseignera, au moyen d'un questionnaire adapté et pour chacune des exploitations, les divers éléments nécessaires à leur caractérisation.

Le questionnaire :

On choisira un questionnaire fermé, uniquement descriptif et quantitatif et qui interroge sur l'état présent, sur les perspectives probables de succession et sur les évolutions récentes pour quelques points clés.

Ce questionnaire doit aborder les 4 secteurs d'investigation (famille, structures foncières, équipements, combinaisons des productions), avec à l'intérieur de chacun un degré de précision variable selon la finesse qui sera recherchée dans la typologie.

On retiendra comme données à recueillir au minimum :

- pour la famille :

- . âge du chef et du conjoint
- . existence de ressources extérieures à l'exploitation (pluriactivité du ménage, du chef d'exploitation...)
- . perspective de succession familiale (oui, non, ?).

- pour le foncier :

- . SAU de l'exploitation
- . composition sommaire (cultures-prairies)
- . répartition sur la commune (rapprochement avec la carte établie et le zonage)

- pour les équipements :

- . ancienneté des bâtiments d'exploitation
- . présence ou non de certains équipements (de traite par exemple)

- pour les productions :

- . éventail, nature et importance par nature
- . pour les exploitations d'élevage : espèces animales, importance des troupeaux de souche, principaux produits vendus.

Au delà, les spécificités locales peuvent conduire à la nécessité d'enrichir les questions ci-dessus ou à les aborder d'une autre manière.

Par exemple :

- famille, compléments sur les enfants, le confort de l'habitat
- propriété du foncier bâti, non bâti.
- équipements et productions liés au tourisme,
- produits de cueillette et autres ressources locales, etc...

Un exemple de questionnaire utilisé sur un site figure en annexe de ce document.

même sur un territoire de petite dimension (quelques communes), le nombre des exploitations est trop important et le travail serait alors trop long et coûteux. Aussi, leur préférera-t-on la technique de "l'enquête indirecte" (voir encadré ci-contre) qui s'inspire largement de celle élaborée et utilisée par le CNASEA et les ADASEA, en particulier dans le cadre de l'enquête dite "Valette" sur le devenir des terres agricoles.

Le recours à un certain nombre d'enquêtes directes auprès d'un échantillon d'exploitants n'est toutefois pas écarté de la démarche. La typologie dégagée demande en effet à être approfondie et affinée, voire amendée. Une seconde phase d'enquêtes menées auprès d'un échantillon d'agriculteurs permet alors :

- de comprendre le fonctionnement d'un éventail de systèmes dégagés par la typologie,
- d'explorer différentes stratégies (vis-à-vis du foncier par exemple) et voies de développement que les exploitations sont susceptibles d'emprunter,
- d'appréhender des projets et d'analyser les possibilités et difficultés que pourraient rencontrer les agriculteurs pour les réaliser.

Compte tenu de ces objectifs, les exploitations retenues pour constituer cet échantillon ne le sont que rarement de manière aléatoire. Leur choix s'appuie certes sur la typologie précédente, mais leur nombre comme leur localisation géographique peuvent être variables selon le temps à y consacrer et les interrogations à résoudre.

Par ailleurs, le questionnaire utilisé ressemblera plutôt à un guide d'entretien et l'enquête à un interview. Il permettra d'aborder tous les secteurs concernant l'exploitation dans son fonctionnement actuel (y compris si possible les résultats économiques), mais également son historique, les projets de l'exploitant, le positionnement de l'agriculteur vis-à-vis des filières qui le concernent, de son entourage socio-économique, de même que certains problèmes spécifiques à la région étudiée.

3 - RECHERCHER LES FACTEURS EXTERNES D'EVOLUTION

L'exploitation agricole est un système ouvert dont le fonctionnement et l'évolution sont influencés en permanence par des facteurs extérieurs multiples. Parmi ces facteurs, certains restent propres au territoire étudié, d'autres relèvent surtout de l'environnement socio-économique général, d'autres présentent une forte probabilité de demeurer constants sur la période considérée, d'autres encore sont appelés à varier.

Il importe donc en particulier d'identifier parmi les très nombreux facteurs externes possibles ceux qui, pour les systèmes d'exploitations de la région, peuvent être porteurs de profonds changements à moyen terme. On s'attachera à repérer les germes de faits nouveaux, les ruptures récentes ou imminentes dans les évolutions en cours.

On pourra procéder en dressant dans un premier temps une liste des variables externes porteuses de changements, en sélectionnant dans un second temps, à l'intérieur de cette liste, celles qui sont susceptibles d'avoir le rôle le plus déterminant sur l'avenir des exploitations de la région.

Dans le cadre d'une étude qui se veut de mise en oeuvre relativement rapide, on ne peut envisager que cette approche des facteurs externes fasse l'objet de nouvelles sous-études spécifiques. Aussi, pour conforter son jugement, le réalisateur du diagnostic aura intérêt, à ce stade, à réunir un groupe d'experts, locaux et extérieurs à la zone.

A titre d'aide pour cette recherche, voici quelques pistes de réflexions :

- la concurrence pour le foncier entre agriculteurs, entre l'agriculture, la forêt et d'autres usages
- les débouchés pour l'écoulement des productions agricoles de la région, les perspectives pour les filières et leur organisation ; en particulier en région de production laitière, la stratégie des laiteries en matière de gestion des quotas et de ramassage du lait
- l'évolution des prix des produits agricoles et les dispositions prises par la CEE en divers domaines (socio-structurels, limitation des productions ...)

- les préoccupations environnementales, locales, régionales ou communautaires qui sont en train de prendre une place croissante dans l'environnement des systèmes d'exploitations agricoles,

- l'évolution de l'environnement rural immédiat des exploitations et des familles agricoles (fournisseurs, services publics et privés, environnement social ...)

- l'évolution de l'emploi dans la région, et les possibilités de pluriactivité ou de reconversion pour les agriculteurs et les membres de leurs familles,

etc...

4 - ENVISAGER LA SENSIBILITE DES SYSTEMES D'EXPLOITATIONS A CES FACTEURS

L'objectif de cette phase est de répondre à la question : qui est concerné par quoi ?

Autrement dit, quels types (ou groupes) d'exploitations, dont on aura cherché à comprendre le fonctionnement et à apprécier les possibilités d'évolution, risquent d'être concernés de façon plus ou moins sensible par les changements profonds prévisibles de quels facteurs externes ?

En d'autres termes, elle vise à mettre en relation la typologie des exploitations et la liste de facteurs externes, établies l'une et l'autre à l'occasion des deux précédentes phases. Cela revient en quelque sorte à dresser une matrice "facteurs externes / types de systèmes d'exploitations" et à donner sous forme simple à chaque intersection une réponse sur la sensibilité du type d'exploitation au facteur.

On aura bien entendu intérêt à ne pas multiplier à l'extrême le nombre de modalités possibles en particulier en ce qui concerne le nombre de facteurs externes. Il conviendra alors de les hiérarchiser afin de ne retenir que les plus importants.

En ce qui concerne la typologie par contre, un nombre relativement important de types d'exploitations homogènes est préférable à un nombre réduit de classes hétérogènes. On notera que cette phase d'analyse ne portera que sur les exploitations pérennes.

Par un bilan sur l'ensemble de la matrice, on appréciera la solidité ou la vulnérabilité de chaque type d'exploitation à l'ensemble des facteurs externes, comme l'impact de chaque facteur externe sur l'ensemble des exploitations.

Comme la précédente, cette phase pourra avantageusement être réalisée par un groupe d'experts, ou à défaut être validée par des experts consultés isolément.

5 - BILAN D'ENSEMBLE ET PERSPECTIVES

C'est la phase terminale qui permet, en récapitulant les informations initialement structurées autour des types d'exploitations, de se situer, par agrégation à l'échelle de l'ensemble de l'agriculture, de la population agricole et de l'utilisation agricole de l'espace.

Nous dirons seulement que la richesse de ce bilan et des perspectives que l'on peut en tirer dépend très largement bien sûr de la finesse et de l'abondance des informations collectées.

En particulier le diagnostic concernant l'utilisation de l'espace par l'agriculture sera d'autant plus affiné que l'on aura pris des dispositions pour localiser les exploitations, leur siège et les terres (voire les catégories de terres) qu'elles exploitent.

Enfin, rappelons que ce bilan, fait à partir de l'agrégation de données recueillies à l'échelle des exploitations, se propose avant tout de faire apparaître les atouts et les contraintes des types de systèmes d'exploitations pour s'adapter à l'évolution de leur environnement à moyen terme, de mettre en évidence les problèmes majeurs à résoudre, de dénombrer les exploitations concernées et par là permettre aux acteurs de raisonner leurs actions et choisir leurs cibles prioritaires.

Dans sa mise en oeuvre, ce bilan peut comporter trois parties :

La première concerne les exploitations non pérennes dont le chef sans successeur familial aura pris sa retraite dans les 5 ans (si tel est l'horizon retenu)

On se propose principalement ici d'évaluer :

- le nombre d'exploitations concernées (et le nombre d'emplois correspondant) en distinguant éventuellement plusieurs

catégories selon l'intérêt qu'elles sont susceptibles d'offrir pour la reprise ou le démantèlement.

- les moyens de productions libérés (fonciers, bâtiments...)
- le volume des productions agricoles correspondant, notamment cheptel et surtout "droits à produire" (quotas laitiers et autres références pour l'attribution de primes).

□ La seconde partie concerne les exploitations à maintien probable, sinon assuré, sur cette même période et vise à répondre aux questions suivantes :

- Quel est le degré de sensibilité voire de fragilité de l'ensemble des exploitations agricoles de la zone ?

Plus précisément :

- Qui a suffisamment d'atouts pour poursuivre un développement en s'adaptant aux nouveaux contextes locaux et généraux ?
- Qui, à l'opposé, est particulièrement affecté avec une reproductibilité et une pérennité compromises ?
- Qui se trouve dans une situation intermédiaire ?

Dans chaque catégorie combien d'exploitations, Combien d'hectares, de vaches, de quotas etc...?

- Dans le prolongement des tendances actuelles et règles du jeu en vigueur, sans intervention particulière, que peut-on conclure sur les possibilités d'ajustement entre d'une part l'offre potentielle des facteurs de production libérés (notamment foncier, "droits à produire"...) et d'autre part la situation actuelle et les possibilités de développement des exploitations pérennes ?

- Quels sont les facteurs limitants de cet ajustement, nature, nombre d'exploitations concernées, hectares, volume de productions... ?

- En supposant tel et tel problème résolu grâce à telle intervention qui affecterait tels types d'exploitations dans quelle mesure améliore-t-on les perspectives pour l'agriculture de la zone ?

Plus globalement, cette approche doit permettre d'identifier un certain nombre de groupes cibles pour diverses actions à engager.

□ Enfin une troisième partie traduira la localisation de l'impact territorial des perspectives d'évolution des exploitations sur la zone. Elle consiste à croiser le zonage de l'espace réalisé lors de la première étape avec la typologie des systèmes d'exploitations. Cela implique bien sûr que l'on ait pris le soin de localiser le siège des exploitations et de situer leurs surfaces à l'intérieur des catégories de terres distinguées dans la petite région.

Ainsi, à partir des exploitations non pérennes, on déterminera en volume et en répartition, le foncier qui risque d'être libéré tandis que les possibilités de reprise seront appréhendées à partir d'hypothèses sur les exploitations pérennes et leur évolution possible en terme de structures foncières.

Ces phénomènes de redistribution foncière restent à considérer avec précaution. Il s'agit en effet de mouvements "potentiels" qu'il conviendra de tempérer en fonction des contraintes réglementaires existantes (zonages divers) ou des éventuels blocages fonciers dus aux problèmes de propriétés perçus.

CHAPITRE III

LA FORET ET LES ACTIVITES FORESTIERES

L'étude de la place occupée par les espaces boisés dans la mise en valeur du territoire et dans l'économie locale relève d'une démarche pragmatique qui va d'une approche du milieu naturel et de ses contraintes à celle des industries de transformation, scieries et entreprises de deuxième transformation.

Elle vise à mesurer les implications actuelles, potentielles et prévisibles des activités forestières dans l'occupation de l'espace et dans l'économie locale (emplois, entreprises, flux de biens et services gravitant autour du bois...).

Après l'activité agricole, la forêt constitue la deuxième forme de mise en valeur du sol sur le territoire national mais, à l'inverse de la première, le lien entre la localisation de la ressource et les activités qui la valorisent (voire sa valorisation elle-même) est moins étroit.

Aussi, dans une première phase de la démarche, centrée sur l'espace, on cherchera à évaluer la ressource forestière en elle-même sur les plans quantitatif et qualitatif, ce qui nous conduira à nous intéresser successivement :

- à la place de la forêt sur le territoire,
- à la dynamique des espaces forestiers,
- à la valeur, économique mais également patrimoniale, de la forêt compte tenu de ses fonctions.

Une seconde phase, tournée vers la valorisation de cette ressource nous portera à préciser les conditions de cette valorisation, et les acteurs concernés, et donc à nous intéresser :

- aux propriétaires des espaces boisés et aux modes de gestion pratiqués,
- à la place de la filière bois dans l'économie locale,
- à la place et la valorisation économique des autres fonctions de la forêt.

Dans son ensemble, la démarche est progressive et l'on peut s'affranchir des points sans objet. A chacune des étapes, les travaux de l'Inventaire Forestier National constituent une source de base. Rappelons ici que l'I.F.N. est un service du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt chargé, comme son nom l'indique, de dresser un inventaire périodique (tous les dix ans) des formations boisées de France métropolitaine (30).

Dans sa mise en oeuvre enfin, il est important de bien avoir à l'esprit les différences d'échelle de temps en matière forestière par rapport aux autres spéculations, comme la possibilité de capitalisation (et de décapitalisation) des bois.

1 - APPROCHE QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE : LA PLACE DE LA FORET SUR LE TERRITOIRE

Le décompte des surfaces boisées constitue le premier élément quantitatif de l'évaluation de la ressource forestière. On s'intéresse ainsi :

- aux superficies occupées par la forêt,
- au taux de boisement, correspondant au rapport de la surface boisée sur la surface totale.

Ces premières indications, frustes au niveau d'une région, sont malgré tout déjà instructives. Disponibles à l'échelle communale, elles permettent, au-delà des comparaisons avec d'autres territoires, une première approche de la répartition de la forêt sur la zone d'étude.

Celle-ci s'avère néanmoins insuffisante, et demande à être complétée par une connaissance plus précise de l'organisation spatiale de la forêt, en s'appuyant entre autres sur une analyse cartographique. On cherchera ainsi :

- à distinguer la répartition des surfaces selon les différentes unités élémentaires de l'espace forestier : massifs forestiers, boqueteaux, bosquets,
- à les localiser par rapport aux données de la topographie (sommets, versants, plateaux, fonds de vallées...)

(30) On trouvera en troisième partie du document une fiche récapitulant le contenu de l'Inventaire Forestier National et l'intérêt que celui-ci peut présenter dans le cadre d'une telle démarche.

facteurs qui influent tant sur les conditions écologiques dans lesquelles se trouve la forêt, que sur les conditions techniques à son exploitation, ou sur l'interaction entre espaces boisés et autres affectations du sol (cas des boisements "en timbre-poste" par exemple).

Définitions pour le territoire forestier : celles de l'Inventaire Forestier National.

Au delà des données générales (surfaces et taux de boisement), et afin de préciser l'organisation spatiale du boisement sur la région étudiée, on reprendra la répartition selon les catégories de formations boisées telles que définies pour l'Inventaire Forestier National :

. une forêt est une formation végétale, dominée par des arbres ou arbustes et qui satisfait aux conditions suivantes :

- soit être constituée de tiges recensables bien réparties ayant un couvert au moins égal à 10 %,
- soit présenter une densité à l'hectare d'au moins 500 plants, rejets ou semis, vigoureux et bien répartis;
- avoir une largeur moyenne d'au moins 25 mètres et appartenir à un massif de plus de 4ha.

. les boqueteaux sont plus petits, font de 50 ares à 4 hectares et une largeur d'au moins 25 m.

. les bosquets sont encore plus petits, entre 5 et 50 ares avec une largeur supérieure à 15 m ou une largeur comprise entre 15 et 25 m sans condition de surface.

2 - LA DYNAMIQUE DES ESPACES FORESTIERS

Ces données quantitatives de surfaces boisées contribuent à l'évaluation de l'état actuel de la ressource. Mais elles doivent être replacées dans une dimension temporelle, prenant en compte les échelles de temps propres aux spéculations forestières, cette dimension temporelle permettant de les compléter en terme de dynamique de renouvellement de la ressource, ou en termes plus généraux de gestion de l'espace. Pour cela, on s'intéressera :

□ **Aux évolutions de la surface forestière**

Il s'agit ici de savoir si la forêt est en progression ou en régression par rapport aux autres formes d'occupation de l'espace, à quel rythme et dans quelles proportions.

La place des formations boisées est en effet en constante évolution et le taux de boisement qui en est la traduction est ainsi passé au niveau national de 14 à 25 % au cours des 150 dernières années, avec bien sûr des différences selon les régions. On cherchera ainsi :

- à évaluer les surfaces concernées,
- à mettre en évidence les grandes étapes de ces évolutions,
- à identifier les lieux de conquête ou d'abandon de la forêt.

□ **A la forme de la progression forestière**

Le passage d'un espace agricole au boisement se fait de deux manières :

- naturellement : l'abandon de l'activité agricole se traduit par un enfrichement plus ou moins rapide (de 10 à 50 ans) et le passage progressif vers des formations arborées fermées dont la composition évolue,
- plus brutalement par le reboisement artificiel avec souvent des essences non autochtones (épicéa, douglas...) immédiatement productives.

Il apparaît important de préciser la part de l'enforestation selon l'une ou l'autre de ces voies. En dépendra en effet la qualité des bois produits, tout comme elle révèle des comportements différents de la part des propriétaires concernés.

Par ailleurs, cette nuance a son importance dans la définition même des espaces boisés : dans le premier cas (progression par accrus naturels) la transition progressive rend difficiles les distinctions entre friche ancienne, friche arborée et forêt claire.

□ **A l'évolution possible des surfaces dans l'avenir**

Compte tenu des politiques communautaires et nationales et en matière tant agricole que forestière, les surfaces boisées vont progresser dans de nombreuses régions au détriment des espaces agricoles.

Il apparaît alors intéressant d'engager une réflexion dans ce domaine sur la région étudiée, et qui passe par :

- l'évaluation des surfaces agricoles susceptibles d'être délaissées. Cela renvoie à une approche de la déprise agricole qui peut être conduite telle que proposée dans le chapitre précédent consacré à l'activité agricole, mais aussi plus succinctement "à dire d'expert".
- l'évaluation des potentialités forestières des terres abandonnées. Celle-ci donne en elle-même lieu à des études approfondies, et conduit à la publication de catalogues régionaux de stations forestières qui vont, sur la base de typologies de ces stations, jusqu'à des propositions pour le choix des essences forestières les mieux adaptées.

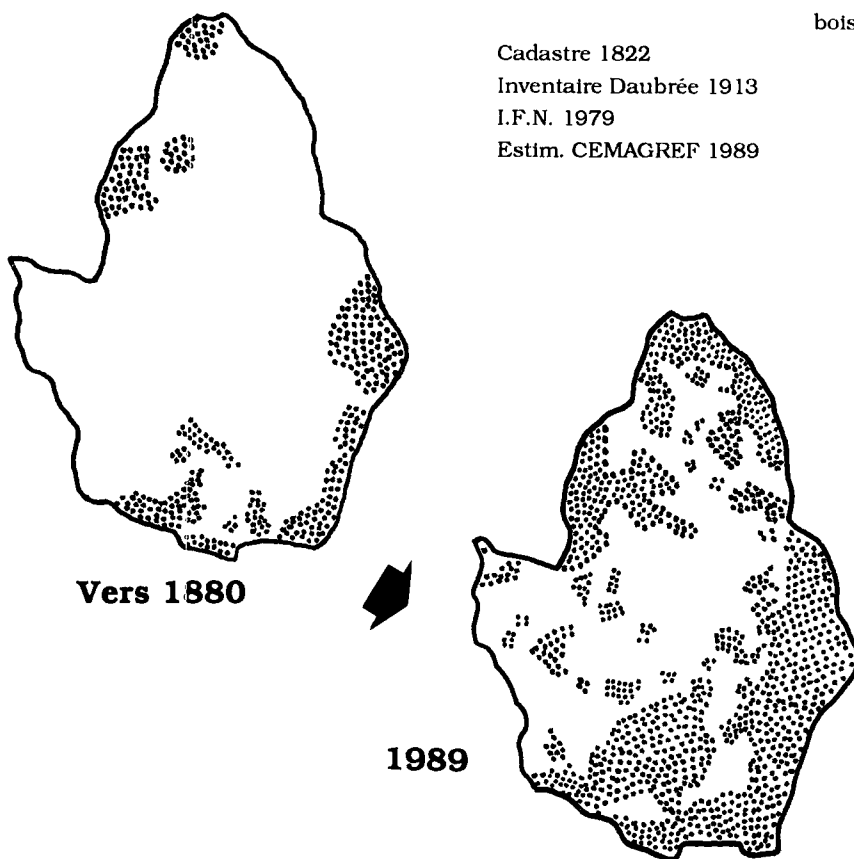
Pour une bonne part, cette approche dynamique s'appuiera sur des documents anciens, cartes, photographies, sources statistiques, d'une précision variable selon les techniques de collecte d'information utilisées, et qu'il conviendra d'avoir à l'esprit.

LA PLACE DE LA FORET SUR LE TERRITOIRE L'EXEMPLE DU CANTON DE LA CHAISE-DIEU

□ La dynamique passée des espaces boisés

Sur l'ensemble du canton

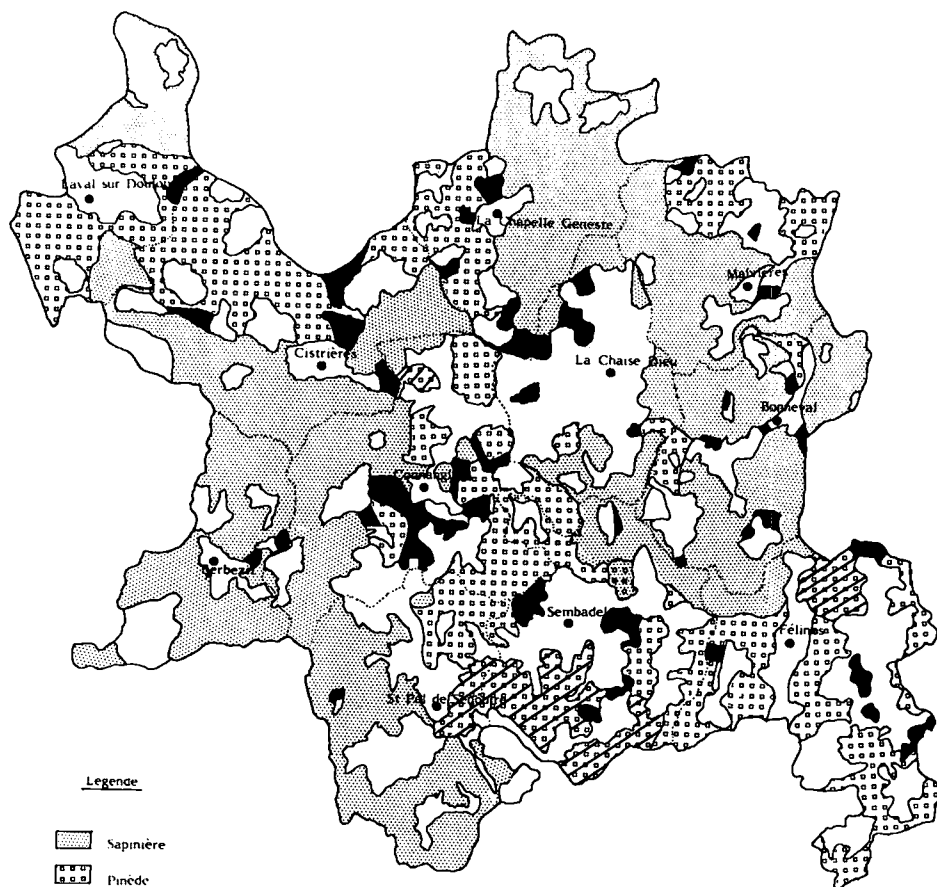
Sources	Taux de boisement
Cadastré 1822	22 %
Inventaire Daubrée 1913	25 %
I.F.N. 1979	62 %
Estim. CEMAGREF 1989	66 %








La progression forestière au cours du dernier siècle :
exemple pour la commune de la Chaise-Dieu

□ La place de la forêt aujourd'hui :

Carte simplifiée des peuplements forestiers pour l'ensemble du canton



Legende

-  Sapinière
-  Pinède
-  Pinède et reboisements morcelés
-  Reboisements majoritaires
-  Zones agricoles



Taux de boisement	66 %
Surface forestière	10 600 ha
dont en pins	3 200 ha
en sapins et épicéas	6 500 ha
en feuillus et mélangés	900 ha
boisements de moins de 30 ans	1 800 ha

3 - APPROCHE QUALITATIVE DE LA RESSOURCE : FONCTIONS ET VALEUR ECONOMIQUE DE CETTE FORET

En termes d'évaluation des possibilités d'exploitation, à diverses fins, de la forêt, l'approche quantitative par les surfaces, importante certes, s'avère néanmoins insuffisante et nécessite d'être précisée sur le plan qualitatif.

Si la production de bois, du fait de l'apport financier associé à la récolte, reste la première destination de la forêt, plusieurs autres fonctions lui sont reconnues, dont certaines occupent une place croissante :

- une fonction de protection du milieu, contre l'érosion ou par la constitution d'un environnement "naturel" plus ou moins sauvage et sauvegardé surtout dans les zones particulièrement riches pour leur faune ou leur flore ou très exposées à diverses contraintes (montagne, dunes, berges...),
- une fonction paysagère, par l'empreinte plus ou moins forte avec laquelle elle peut marquer le paysage,
- une fonction récréative, par la fourniture d'espaces de loisirs (dont la chasse notamment) et de contact entre l'homme et la nature.

Par ailleurs, les produits autres que le bois sont également nombreux en forêt (produits de cueillette), sources de revenu pour les populations locales ou associés aux loisirs en forêt.

Or :

□ la valeur marchande potentielle du bois sur pied ne sera pas la même selon les types de peuplements forestiers :

- la structure physique du bois (résistance mécanique, dureté, durabilité), propre à chaque essence, détermine ses possibilités d'utilisation (en brut, en sciage, en déroulage...),
- des pratiques sylvicoles dépendent également les possibilités de valorisation (diamètre des bois, présence de défauts...).

□ la valeur patrimoniale de la forêt (écologique, paysagère...) ne sera pas la même selon les peuplements et les formes prises par le boisement :

- la biodiversité sous couvert forestier (sols, faune, flore) sera différente selon les types de peuplements (essences, homogénéité et densité du peuplement),
- l'impact paysager du boisement sera fonction de la forme qu'il prendra.

Aussi, de manière à apprécier la valeur qualitative de la ressource, on s'intéressera :

□ à la composition en différentes essences

- feuillues sociales (chêne, hêtre),
 - feuillues précieuses (noyer, frêne, merisier, érable),
 - feuillues secondaires (charme, bouleau, aulnes, peupliers),
 - résineuses (sapin, épicéa, douglas, mélèzes, pins),
- qui auront des valorisations ciblées, du bois de palette au bois d'ébénisterie, du bois de papeterie au bois de déroulage-tranchage...

□ aux traitements forestiers, futaie, taillis sous futaie, taillis qui fournissent différentes qualités de bois d'oeuvre ou d'industrie, et à des échelles de temps variées.

□ aux pratiques sylvicoles (élagage, éclaircies...), qui en liaison avec les traitements vus ci dessus, se traduiront par des qualités et des possibilités de valorisation des bois différentes.

Taillis ? Futaie ?

• Dans un taillis, les arbres initialement issus de graines sont recépés régulièrement (tous les 10-30 ans) et fournissent des bois de faible section utilisés en trituration ou pour le chauffage. Seuls les feuillus rejettent de souche et supportent ce traitement. En l'absence de coupes, les brins du taillis grossissent et on évolue vers une futaie sur souche.

• Dans une futaie, les arbres issus de graines sont conduits pour produire des grumes de grosse section pour du bois d'oeuvre (scié ou déroulé-tranché), récoltées au bout de longues révolutions. Des coupes intermédiaires sélectionnent les plus belles tiges et fournissent des bois de petite section pour la trituration ou de petits sciages.

• Dans un taillis sous futaie, on rencontre le taillis en mélange avec des arbres de futaie. S'il est bien géré, il y a régénération progressive de la futaie à chaque coupe du taillis par sélection pour la futaie de perches issues de graines et exploitation de quelques vieilles réserves de la futaie.

Pour la plupart, les informations ici nécessaires sont disponibles dans les données de l'Inventaire Forestier National. Cependant, selon l'ancienneté de celui-ci, selon l'importance occupée par la forêt, selon le décalage existant entre la zone d'étude et la "petite région IFN", il peut apparaître intéressant de mettre en oeuvre une procédure d'inventaire.

Celle-ci, notamment à partir d'une typologie des peuplements forestiers prenant en compte la composition en essences, les volumes sur pied, la répartition par classes d'âge..., doit permettre de quantifier et qualifier précisément la ressource, son taux de renouvellement, ainsi que le mouvement d'extension naturelle et artificielle de la forêt.

4 - LA VALORISATION DE LA RESSOURCE : LA PLACE DE LA FILIERE BOIS DANS L'ECONOMIE LOCALE

On l'a vu en introduction, le lien entre l'espace et l'activité économique est bien moins étroit en matière forestière qu'en matière agricole. L'importance économique des espaces boisés dépendra certes de leur composition, de leur traitement, mais plus encore du niveau d'exploitation de la ressource existante, et des activités, exploitation forestière, industries de transformation, implantées localement et associées à cette valorisation. En regard de son poids sur l'espace, il convient donc de mesurer l'importance de la forêt sur l'économie locale.

4.1 - Apprécier le niveau de mobilisation de la ressource

A l'échelle des individus, et compte tenu des logiques propres à chacun, une place plus ou moins grande sera accordée à la fonction de production de bois. Par ailleurs, la possibilité de stocker la production sur pied constitue une caractéristique importante en matière de production forestière.

Dans l'ensemble, il existe très souvent un décalage, et celui-ci peut être important, entre le potentiel exploitable et le niveau de récolte. Si la récolte est inférieure à ce que permet la ressource, il y a capitalisation de bois sur pied, celle-ci permettant pour l'avenir des prélèvements plus importants. Dans le cas inverse, on assiste à un appauvrissement de la forêt. Pour l'une comme pour l'autre de ces situations, un déséquilibre important et qui se prolongerait dans le

temps est préjudiciable au renouvellement de la forêt, à une bonne répartition des classes d'âge des arbres.

On cherchera donc en premier lieu à évaluer ce rapport récolte / ressource.

4.2 - Identifier les flux

Partant de la ressource mobilisée, on cherchera, par une étude des flux de matière, à préciser par qui et comment les bois abattus sont valorisés.

Tout en gardant à l'esprit que la filière locale est fortement dépendante d'un contexte économique sur le marché du bois qui dépasse largement le cadre géographique de l'étude, on cherchera à identifier les flux de bois sur la région, par rapport à la ressource et par rapport aux entreprises de transformation. On peut ainsi apprécier la réelle répercussion économique locale de l'exploitation de la ressource forestière, par le biais notamment d'une première approche de la valeur ajoutée produite. On s'intéressera pour cela :

- à la destination des bois abattus localement,
- au bassin d'approvisionnement des entreprises de première transformation implantées sur la région étudiée,
- aux volumes et à la qualité des sciages produits, de celle-ci dépendant leur valorisation économique par l'aval,
- à la place des entreprises de seconde transformation dans une logique de filière : ces entreprises peuvent traiter des bois locaux et leur donner par là une plus-value supplémentaire, mais aussi travailler des bois d'autres provenances et être plus ou moins déconnectées de la forêt régionale.

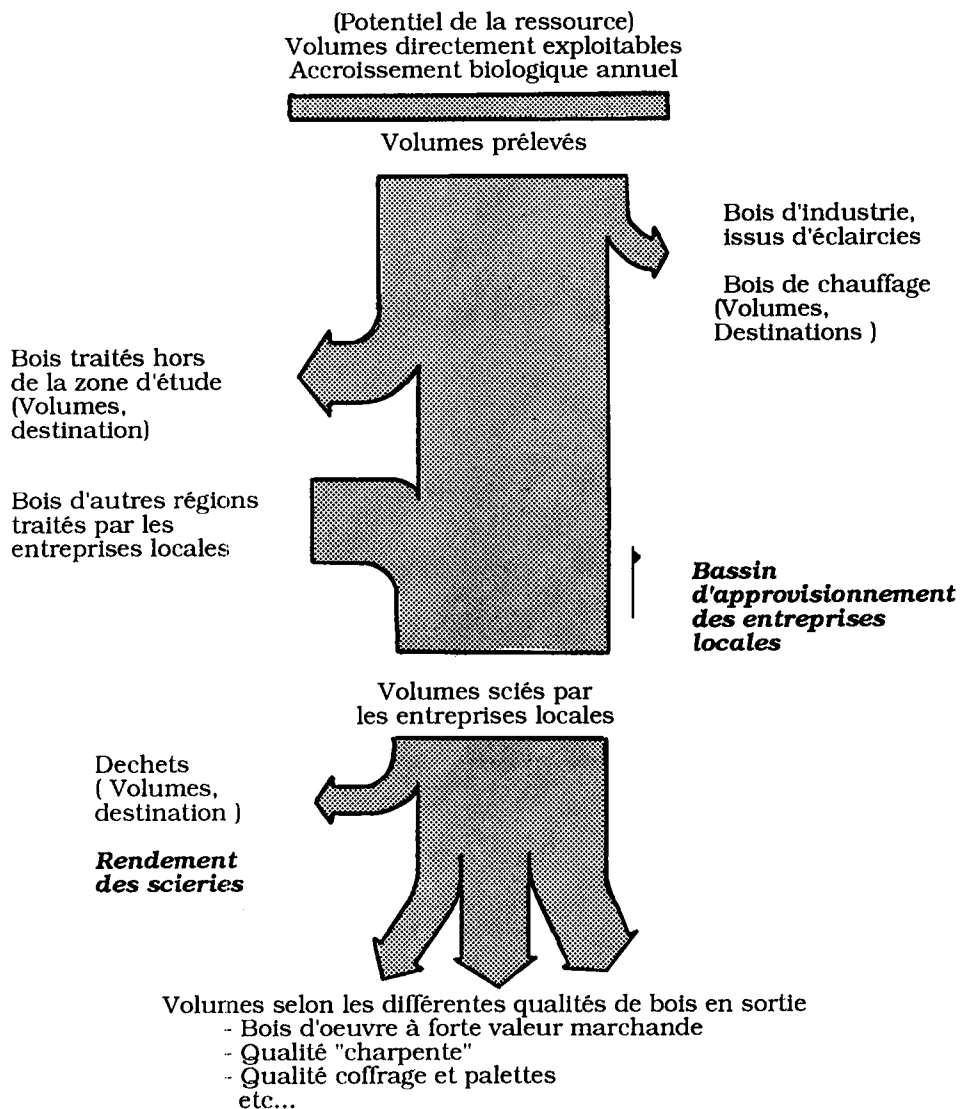
4.3 - Mesurer les répercussions sur l'emploi

Dans la même logique, on s'intéressera aux répercussions, en termes d'emplois, de l'exploitation des ressources forestières.

On appréciera :

- la part que représentent les emplois de cette filière par rapport aux emplois totaux de la région,
- leur répartition entre les diverses étapes de cette filière (sylviculture, exploitation forestière, industries de transformation, services...),
- la nature et l'importance de la pluriactivité agriculture-forêt, etc...

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DES DONNEES DE LA FILIERE



5 - LES ACTEURS LOCAUX DE LA FILIERE

La compréhension des données relatives au dynamisme de la filière, mises en évidence dans le chapitre précédent (niveau de prélèvement, valorisation des bois...), passe par une identification et une caractérisation des acteurs concernés. Les deux approches sont d'ailleurs menées conjointement dans la mesure où les données générales sur la filière sont pour une grande part recueillies lors des entretiens avec les acteurs.

Ces derniers sont nombreux aux différentes échelles territoriales, aussi on s'intéressera avant tout ici aux acteurs locaux, que l'on replacera dans le contexte plus général du marché du bois.

5.1 - Les propriétaires des espaces boisés et les modes de gestion pratiqués :

Le rôle des propriétaires est primordial, tant par rapport au territoire forestier en lui-même que par rapport à sa valorisation par la filière bois :

- par leurs choix en matière d'affectation du sol, ils conditionnent en premier lieu la dynamique de l'espace forestier,
- par leurs modes de gestion et les pratiques sylvicoles mises en oeuvre, ils influent considérablement sur la qualité de la ressource,
- par l'importance des prélèvements effectués, ils contribuent plus ou moins à l'approvisionnement des entreprises de la filière et au dynamisme de celle-ci.

On distingue en France trois grands types de propriétaires forestiers :

- l'Etat qui fait gérer les forêts domaniales par l'Office National des Forêts,
- les collectivités locales, sections de commune, communes, départements, établissements publics dont les forêts, de par la loi, doivent être gérées par l'O.N.F.,
- les propriétaires privés, personnes physiques ou morales qui gèrent directement leurs forêts ou les font gérer par des experts, des coopératives, l'O.N.F. parfois.

Propriété et gestion forestière

Forêts soumises - Forêts privées

Les forêts soumises au régime forestier (celles appartenant à l'Etat ou aux collectivités) sont gérées par l'Office National des Forêts (O.N.F.) et cultivées sur la base de plans d'aménagement qui présentent le parcellaire, en décrivent la composition, programment les travaux d'entretien, d'amélioration, de régénération.

La gestion des forêts privées n'est contrôlée que pour les surfaces de plus de 25 ha d'un seul tenant, soumises à plan simple de gestion. Ces documents sont consultables de manière confidentielle en Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt et aux Centres Régionaux de la Propriété Forestière.

Plan Simple de Gestion

Obligatoire pour les domaines de plus de 25 ha d'un seul tenant, il prend la forme d'un document simplifié d'aménagement dans lequel le propriétaire est tenu d'inventorier ses peuplements, d'annoncer ses intentions sylvicoles (celles-ci doivent être conformes aux Orientations Régionales de Production), et programmer les travaux futurs.

Propriétaires résidents - propriétaires non résidents :

On considère "résidents" les propriétaires qui habitent le département dans lequel se situe leur forêt, ou dans les départements limitrophes, et pour lesquels donc l'éloignement ne peut constituer un facteur de mauvaise gestion.

A cette classification, on associe schématiquement :

- une gestion "en bon père de famille" soucieux d'un revenu régulier et durable (elle est d'ailleurs imposée dans les aménagements des forêts soumises au régime forestier ou à plan simple de gestion) pour les deux premiers types,
- une gestion productiviste visant à maximiser le revenu financier, ou une absence de gestion, pour le troisième.

Dans la réalité, les choses ne sont pas si simples, et on constate différentes formes de gestion tant sur les propriétés collectives qu'en forêt privée.

De manière à traduire la diversité des comportements des propriétaires forestiers au regard de leur bien, il conviendrait d'en dresser une typologie, prenant en compte tant les structures de leur domaine, les modes de gestion pratiqués, que la perception qu'ils en ont, du fait de leur situation sociale (familiale et professionnelle), de leur âge ou de leur lieu de résidence ...

Cette approche est cependant très lourde, et on ne pourra l'envisager que dans le cas où existeraient des enjeux très forts sur le territoire forestier, ou sur une portion restreinte de l'espace (un massif forestier par exemple) et dans une optique d'aménagement.

Plus succinctement, on retiendra une partition sur la base de critères :

- juridiques : propriétés de l'Etat, des collectivités territoriales, propriété privée avec identification des formules de regroupement de la propriété (Groupements Forestiers, Sociétés Civiles Immobilières ...) et des propriétés soumises à plan de gestion,
- structurelles : données moyennes et répartitions en classes de superficies,
- de localisation des propriétaires (distinction entre résidents et non-résidents), insuffisante pour apprécier les modes de gestion mais qui permet d'évaluer le facteur "proximité" par rapport à ceux-ci.

5.2 - Les entreprises de première transformation

Parmi les entreprises de la filière, on attachera une importance particulière aux industries de première transformation. Souvent implantées à relative proximité de la ressource, elles constituent fréquemment l'élément moteur de l'exploitation de celle-ci, entraînant alors en accompagnement de leur activité les diverses entreprises (souvent des travailleurs indépendants) de l'exploitation forestière, abattage, débardage, transport par grumiers ...

En première partie de ce document (diagnostic d'ensemble), nous avons proposé une grille d'approche des établissements actifs de la région, dont les entreprises de la filière bois. On proposera de reprendre cette approche, et de la compléter par des éléments concernant plus spécifiquement leur activité.

L'objet est ici d'apprécier le rôle et le poids des différentes entreprises sur le dynamisme d'ensemble de la filière, d'apprécier également leur potentiel de développement.

On s'intéressera :

- aux volumes traités et à la productivité de l'outil industriel (m3 sciés/ouvrier/an), données qui compléteront l'information sur les effectifs,
 - au niveau de modernisation de cet outil (degré de mécanisation des différentes tâches),
 - à l'intégration ou non d'autres fonctions de la filière en complément de l'activité principale de sciage (exploitation forestière, gestion de propriétés, négoce ...),
 - à la gestion de ses approvisionnements par l'entreprise : prospection, critères de sélection des produits, pratiques commerciales ...
 - à la nature et au mode de commercialisation des produits : types de bois, diversification vers l'aval ...
- etc...

Valorisation de la ressource : Qualité des bois

On distingue :

- les bois d'oeuvre de grande qualité sont employés en ébénisterie ou à la fabrication de placages et contreplaqués. Ils proviennent de grumes droites sans défauts, sont relativement rares et donc chers (plus de 1000 Fr/m³). Leur transformation peut avoir lieu loin du lieu de production;
- les bois d'oeuvre de qualité sciage ont une valeur unitaire moindre (200-500 Fr/m³) : ils sont de ce fait généralement transformés localement;
- les bois d'industrie qui ont une valeur unitaire faible (100 Fr/m³) servent après déstructuration à la fabrication de pâte à papier ou de panneaux de particules. Ces fabrication sont réalisées dans des unités de dimension importante, ce qui implique le regroupement de grandes quantités de bois.
- le bois de chauffage qui a également une valeur unitaire faible (50 Fr/m³) ne fait pas, la plupart du temps, l'objet de transaction commerciale.

5.3 - Les acteurs collectifs et les actions pour le développement de la filière

Ici encore, dans le même esprit que pour le diagnostic d'ensemble, il convient de prendre en compte les actions engagées par les "partenaires collectifs" des acteurs de la filière bois, et visant à impulser ou accompagner le développement de celle-ci sous ses divers aspects.

On pensera ainsi :

- aux Centres Régionaux de la Propriété Forestière (C.R.P.F.), qui définissent au niveau de chaque région de programme les "Orientations Régionales de Production" (O.R.P.), mais interviennent également plus ponctuellement par des actions de vulgarisation,

- aux collectivités locales, qui ont en charge les procédures de gestion de l'espace et entre autres, celle de la réglementation des boisements,
- aux administrations départementales et régionales de l'agriculture et de la forêt, chargées de la mise en oeuvre et de la gestion des mesures de politique nationale et communautaire,
- aux structures professionnelles diverses.

6 - LA PLACE ET LA VALORISATION DES AUTRES FONCTIONS DE LA FORET

Nous l'avons dit, la production de bois, même si elle occupe encore la première place, n'est pas la seule fonction de la forêt. Aussi, cette dernière est de plus en plus appelée :

- à assurer des fonctions récréatives, en servant de support à certaines des multiples activités de plein air qui se développent actuellement,
- à assurer des fonctions de protection : la faible artificialisation du milieu comme la nécessaire adaptation des espèces forestières rendent ces espaces aptes à protéger des captages d'eau, à fixer des terrains en montagne...
etc...

On cherchera donc à préciser les liaisons existantes entre la forêt et les diverses activités qui utilisent ce cadre hormis celles de l'exploitation forestière. Elles peuvent constituer :

- des contraintes pour un aménagement à des fins de production et, par voie de conséquence, un éventuel manque à gagner,
- des avantages par l'apport de financements à la réalisation d'équipements à plusieurs fins (routes, pistes...), de revenus complémentaires.

7 - BILAN ET PERSPECTIVES

S'appuyant sur une synthèse finale des éléments recueillis dans les étapes précédentes et agrégés à l'échelle de la petite région, cette phase terminale a pour but, à partir notamment des acteurs concernés, d'évaluer l'implication réelle de la forêt sur le territoire étudié, les perspectives d'évolution en la matière, les enjeux pour l'avenir.

La richesse de ce bilan et les perspectives que l'on pourra tirer seront comme dans le cas du diagnostic sur l'activité agricole présenté dans un chapitre précédent, fonction des informations collectées, de leur abondance et de leur degré de précision. Quoiqu'il en soit, pour ce bilan comme pour les autres étapes de ce diagnostic forestier, on retiendra la distinction entre ressource et économie locale.

Ainsi,

- à partir de l'analyse de la surface boisée actuelle, sur le plan des essences, de la répartition en classes d'âge des peuplements, de la capacité de production compte tenu des conditions offertes par le milieu et des pratiques sylvicoles,
- à partir également des prélèvements effectués actuellement, de ceux que l'on peut attendre du fait des évolutions possibles en matière d'offre et de demande locales de bois, en relation avec la stratégie des propriétaires et les hypothèses faites sur le développement des entreprises de la filière,
- à partir enfin de l'estimation que l'on pourra faire sur la progression de la surface forestière, compte tenu de la libération potentielle de terres agricoles, des choix des propriétaires de ces terres dans le cadre des politiques actuelles, tant agricole que forestière, des capacités des collectivités locales à mener une réflexion sur la gestion de leur espace et à assurer celle-ci de manière efficace,

on tentera d'évaluer l'état actuel et futur de la ressource forestière, sur les plans quantitatif et qualitatif.

Tandis que,

à partir des éléments recueillis sur les propriétaires des espaces boisés, et cela concerne tant l'appréciation des prélèvements effectués sur la ressource que la manière dont se redistribue le produit tiré de ces prélèvements,

à partir de la place et du rôle que pourront jouer à l'avenir les entreprises locales dans une filière dont on peut attendre une certaine restructuration, de leur capacités de développement, des répercussions que celui-ci pourra avoir sur l'emploi local,

à partir des valorisations possibles de la forêt hormis celle de la production de bois, des projets en la matière et de leur traduction en termes économiques,

on cherchera à évaluer les répercussions économiques réelles et celles à attendre de la valorisation de la forêt sur le territoire étudié, à apprécier si l'alternative à l'espace proposée avec l'enforestation face à la situation agricole actuelle, constitue également à l'échelle de la petite région une alternative économique.

CHAPITRE IV

L'ETAT DU PAYSAGE

Le paysage cadre de production autant que cadre de vie, est un bien collectif sans cesse évolutif où s'affrontent de multiples volontés d'occupation de l'espace. Il peut être considéré comme un "miroir" de la société qui l'a façonné et qui la gère. Et on peut donc y repérer un certain nombre d'indices qui témoignent de l'évolution de cette société et des problèmes qu'elle doit affronter mais c'est également un "cadre de vie perçu" qui donne lieu à des revendications formulées au niveau de "l'observateur".

Dans les zones dites fragiles, où l'occupation de l'espace souffre d'un déséquilibre important, il est essentiellement menacé de banalisation et de fermeture abusive par l'avancée des friches et de la forêt sur d'anciennes terres agricoles à l'abandon. Quand la forêt bénéficie de conditions climatiques et écologiques favorables à son développement, la situation peut devenir préoccupante et justifier une gestion volontariste de l'espace pour tenter d'y sauvegarder un cadre de vie minimal. Quand la forêt occupe plus de 60 % de terres, c'est d'un véritable sauvetage du cadre de vie qu'il s'agit.

L'étude doit alors permettre de repérer les composantes du paysage sur lesquelles agir pour avoir un effet optimum pour un investissement minimum. Elle proposera d'accompagner l'évolution de la zone de mesures permettant de ménager des possibilités d'avenir dans la perspective d'une meilleure restructuration et d'une modernisation à moyen terme de l'agriculture et en vue d'assurer un minimum de qualité de vie à ceux qui demeurent en place.

Dans ces cas extrêmes, il faudra s'attacher à conserver un minimum de relations visuelles entre les différents sièges d'activités et de résidence pour que ces enclaves dans une forêt omniprésente puissent être considérées non pas comme des oasis menacées mais comme des unités de vie solidaires d'un réseau.

ESPACE, PAYSAGE ET ACTEURS DU PAYSAGE

L'approche par le paysage, proposée ici en dernier exemple d'approfondissement thématique, occupe une place particulière dans l'ensemble de cette démarche de diagnostic.

Elle constitue en fait un complément à l'étude de l'organisation de l'espace, de son utilisation par les différents acteurs et des modes de gestion pratiqués, au moyen notamment d'une traduction "visuelle" des données relatives au territoire, et compte tenu de l'introduction d'un acteur supplémentaire et particulier : l'observateur.

Elle se situe donc au carrefour de plusieurs approches :

- celle de l'espace, au travers de la répartition du territoire entre les diverses affectations du sol (terroirs agricoles, forêt, zones bâties...), et de leur logique d'agencement,

- celle des acteurs économiques et sociaux : devenir des exploitations agricoles, enjeux touristiques de la mutation de l'espace, procédures de gestion de l'espace mises en oeuvre par les collectivités locales...

- celle enfin relative au cadre de vie des habitants.

De ce fait, elle fait appel à des éléments de démarche développés dans les chapitres précédents et que nous ne reprendrons pas ici **(31)**.

(31) Voir

- en première partie le chapitre consacré à "la gestion de l'espace" proposé comme plan d'analyse pour un diagnostic socio-économique d'ensemble

- en seconde partie, les paragraphes concernant l'espace dans les chapitres traitant des activités agricoles et forestières.

Dans ces secteurs, la demande en matière de cadre de vie n'émerge généralement pas de façon nette et la mise en valeur des potentialités du paysage ne constitue généralement pas un objectif prioritaire dans un contexte socio-économique en difficulté. Il n'en reste pas moins que le diagnostic doit faire apparaître les améliorations qu'il sera possible d'apporter au paysage, cadre de vie journalier pour ceux qui y résident et y travaillent.

L'analyse paysagère doit aussi aider à la définition d'un produit touristique tirant partie des originalités du paysage de la zone puis justifier, localiser et définir des interventions volontaires de valorisations locales du paysage qui ne se justifieront que dans le cadre d'une véritable stratégie de développement touristique clairement affichée.

Introduire des préoccupations de cadre de vie et de qualité des paysages dans un diagnostic de petite région rurale se justifie à deux niveaux :

- celui de l'aide aux enquêtes directes et indirectes, car introduire la notion de paysage permet d'ouvrir et d'élargir singulièrement les débats et de sensibiliser à tous niveaux la gestion du cadre de vie est affaire de tous ;
- celui de l'aide au processus d'analyse et au diagnostic.

L'entrée "Paysage" va, en conséquence, s'organiser en trois temps :

1 - Celui du repérage de la sensibilité locale aux problèmes du paysage et de la demande sociale pesant sur le paysage de la zone,

2 - Celui de l'analyse paysagère proprement dite,

3 - Celui de l'aide à l'élaboration et à la visualisation de scénarios d'évolution probable qui devront permettre de repérer les mécanismes déterminants et les facteurs sur lesquels agir. Ces scénarios serviront utilement de supports à des actions de médiation.

1 - LE REPERAGE DE LA DEMANDE SOCIALE EN MATIERE DE PAYSAGE

Engager une action de gestion de l'espace à des fins de préservation du paysage suppose de repérer au préalable la demande sociale qui pèse sur celui-ci. Il convient donc d'introduire dans les diverses enquêtes réalisées des interrogations concernant :

- la perception locale des problèmes posés par l'évolution du paysage ;
- les différents types de demande portant sur le paysage.

1.1- La perception locale

Introduire dans les enquêtes des interrogations sur la perception locale du paysage et cadre de vie n'est pas une démarche neutre. Elle permettra, en général, de faire émerger des préoccupations de qualité du cadre de vie qui, très souvent ne sont pas exprimées de façon claire.

Elle peut même, dans certains cas, induire une véritable revendication sociale. L'interrogation s'appuiera sur une série de questions ouvertes portant sur :

- l'évolution constatée du paysage,
- les évolutions déplorées, celles qui paraissent favorables,
- les actions à engager pour que le paysage de la région soit agréable,
- l'intérêt qu'il peut y avoir à se préoccuper de qualité des paysages
etc...

Il serait efficace d'appuyer cette enquête sur des documents visuels soumis à l'appréciation des interviewés :

- A partir de documents anciens (cartes postales anciennes, gravures, peintures...) confrontés à des photographies actuelles prises à partir des mêmes emplacements d'observation ;
- A partir de quelques simulations visuelles d'évolution probable du paysage local (la fermeture de l'axe visuel d'un fond de vallée par un enrésinement par exemple, ou encore l'envahissement d'un front visuel par un lotissement).

Le repérage de la demande sociale en matière de paysage

Il convient de s'efforcer de citer les utilisateurs potentiels du paysage. Pour ce faire l'établissement d'une grille "à priori" peut constituer une base de réflexion qu'il conviendra de faire valider par les acteurs locaux et par les professionnels du tourisme.

par exemple :

Type d'utilisateur potentiel

Randonneurs pédestres



Type de paysage souhaité

- paysage d'échelle humaine
- une certaine diversité maîtrisée d'ambiances et de vision à partir de cheminements privilégiés
- un balisage clair



Principaux critères d'ambiance concernés

- jeu d'échelles de visions différentes
- diversité d'ambiances
- nombre de plans

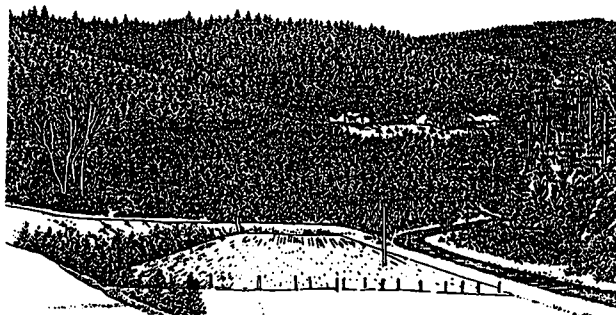
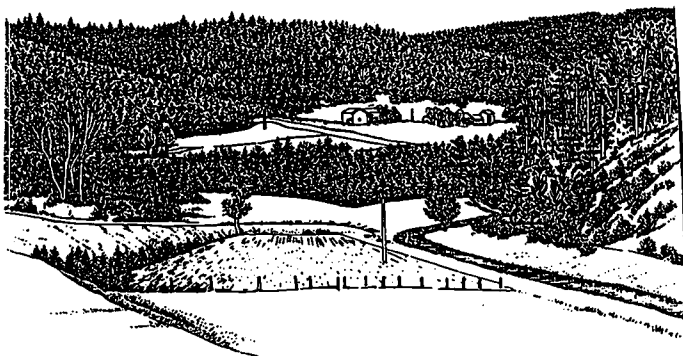
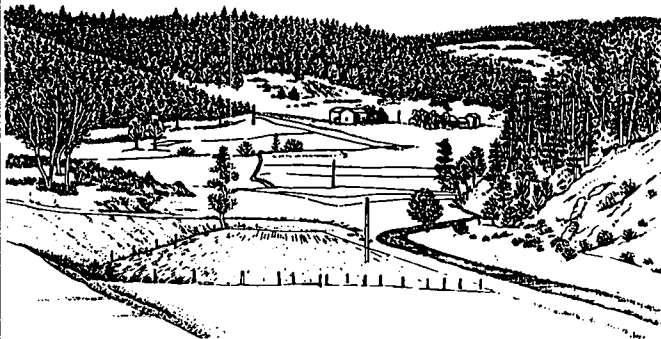


Données sur lesquelles on pourrait agir

- ouvertures visuelles et aménagement de points de vue
- maintien en limite de parcelles de chemins d'exploitations intéressants par la variété des paysages traversés
- fauche périodique en bordure

L'aide à l'analyse de la perception locale du paysage par la visualisation d'évolutions caractéristiques

- Repérer les tendances évolutives du passé à partir de documents anciens (cartes, cartes postales), ou de "traces" dans le paysage.
- Visualiser les évolutions probables, de manière à marquer les esprits.



Ici, sur le site de la Chaise-Dieu, une plantation forestière malencontreuse ferme une nouvelle clairière, coupe un axe visuel privilégié et peut être, à terme, à l'origine de la disparition d'un couloir de vie.

De fait, le paysagiste doit aider l'enquêteur en lui fournissant des simulations de quelques tendances évolutives caractéristiques du paysage local.

1.2- Le repérage du paysage souhaité

Quand cela est possible, il est opportun de tenter de cerner les différentes revendications qui pèsent sur la qualité des paysages de la zone pour en déduire les caractères d'ambiance qui sont revendiqués et qu'il faudra mettre en valeur par des pratiques adéquates.

Les interrogations portent alors sur :

- les différents types d'utilisateurs potentiels de l'espace de la zone ;
- la nature de leur demande en matière de paysage ;
- les critères d'ambiance du paysage impliqués ;
- le repérage des données objectives sur lesquelles reposent ces critères et de celles sur lesquelles il est possible d'agir ;
- la localisation et la nature des interventions de valorisation que cela suppose.

Ces demandes implicites peuvent également être en partie repérées lors des enquêtes directes, notamment auprès de représentants d'associations, d'usagers, des syndicats d'initiative et offices du tourisme ...

Elles peuvent également être localisées à partir de sources indirectes : inventaires ZNIEFF (32), inventaires des sites classés et inscrits, guides et dépliants touristiques.

2 - L'ANALYSE PAYSAGERE

Elle a pour objectifs principaux de :

- Récapituler les principales données visuelles du paysage ;
- Les resituer par rapport à une évolution probable ;
- Les confronter à la demande sociale pesant sur le paysage-cadre de vie.

(32) Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Le repérage du paysage souhaité L'exemple d'un site touristique : Le lac de Malaguet

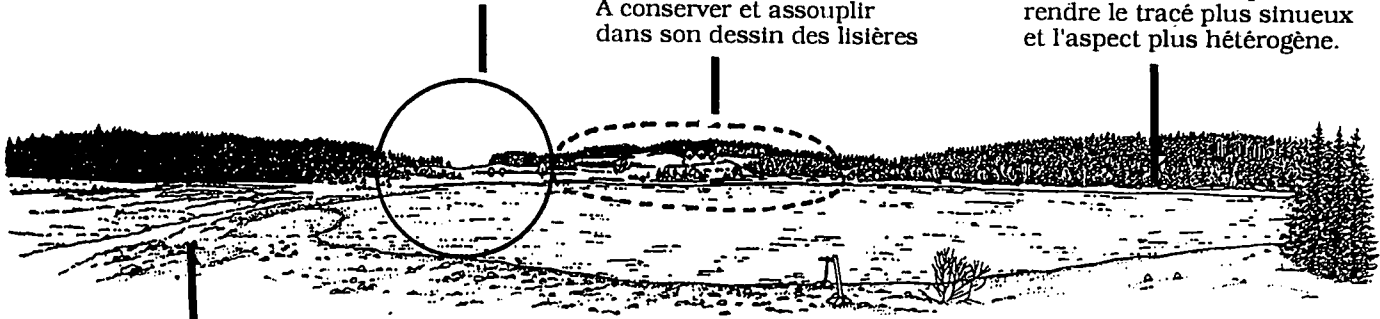
Le souhait : ne pas se sentir emprisonné

IMPORTANCE FONDAMENTALE
de ces animations visuelles par
des espaces ouverts

Cet axe visuel dégagé
met en communication
l'unité avec le reste
du canton. Elle doit être
maintenue à tout prix.

effet d'animation visuelle
de ces espaces ouverts que
progressivement referment
des reboisements résineux.
A conserver et assouplir
dans son dessin des lisières

Des abords de plan d'eau
accueillants pour le repos,
le pique-nique, la détente.
Travail des lisières pour en
rendre le tracé plus sinueux
et l'aspect plus hétérogène.

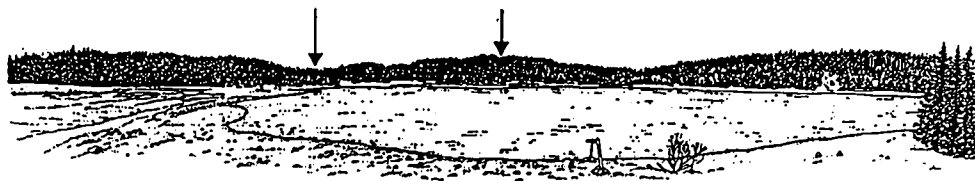


Façonnage puis revégétalisation et mise en scène
paysagère de cette rive dégradée

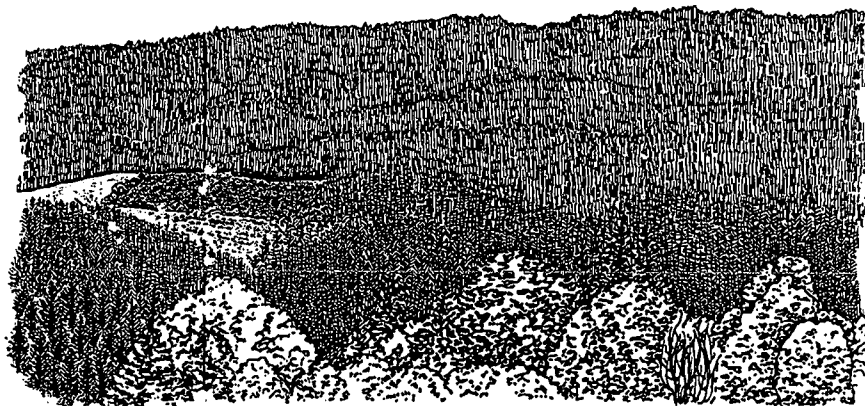
La crainte : une évolution qu'il faut contrarier

Fermeture visuelle,
impression d'enfermement

Durcissement visuel



**Le repérage du paysage souhaité :
L'exemple d'une vision depuis une terrasse d'auberge**



Ce "manteau forestier", uniforme dans son aspect et ses couleurs, tend finalement à faire disparaître le paysage, notamment par escamotage d'un relief déjà peu vigoureux. On ne voit pas comment, sans une action de gestion volontaire, un tel site (ici le paysage depuis le bourg communal) pourrait conserver une valeur en tant que cadre de vie, et à plus forte raison encore comme site touristique.

2.1 Un repérage des principales logiques d'agencement et de fonctionnement du paysage

Dans cette étape, on cherchera à identifier les grands principes directeurs de l'organisation de l'espace et du paysage sur la zone d'étude :

- une lecture attentive de la carte IGN au 1/25.000ème permet de faire ressortir les traits essentiels du relief, les éléments architecturaux et naturels et les sites remarquables. On enrichira l'information qu'elle apporte grâce aux diverses monographies géographiques régionales ou locales et aux guides touristiques existants ;
- le recours aux différents inventaires des sites et des monuments la complète par une identification des sites particuliers et une précision quant à leur intérêt;
- enfin, une carte d'occupation des sols et des tendances évolutives, dressée sur la base d'une démarche telle que celle proposée dans le chapitre 2, consacré au diagnostic sur l'activité agricole, constitue un complément essentiel.

Une première synthèse de ces éléments permettra de situer l'ambiance générale du paysage, son caractère déterminé, au sein desquels on pourra identifier par la suite des unités d'ambiance, à partir de points d'observation particuliers.

2.2 Un relevé des données relatives à la perception visuelle

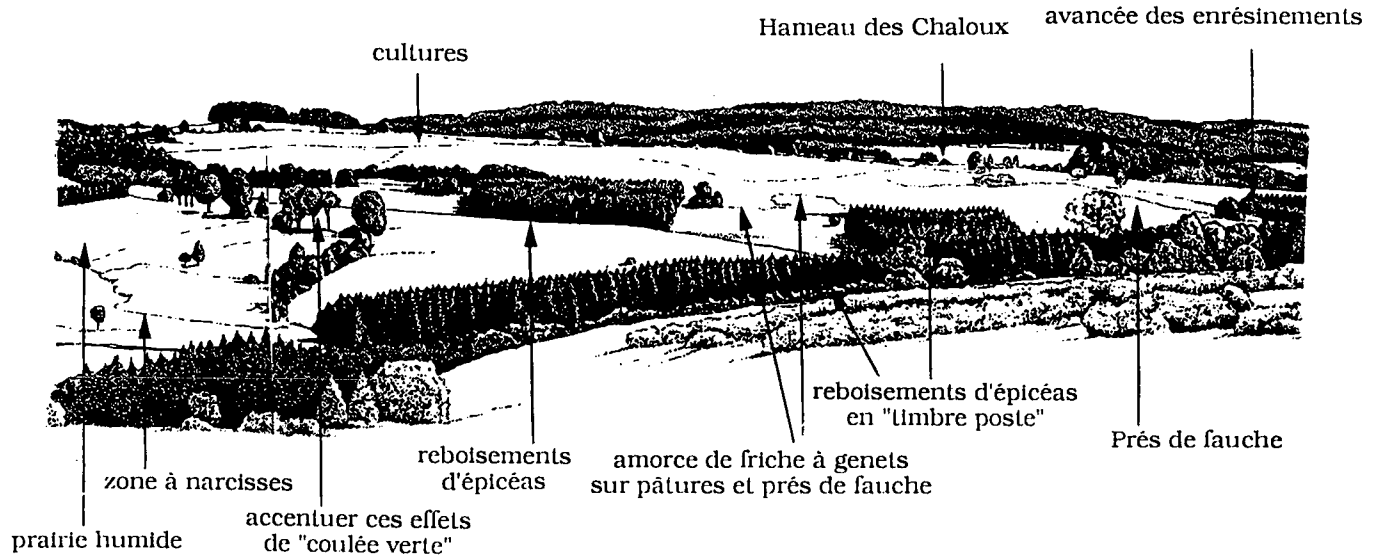
Pour chaque point d'observation le paysagiste va s'efforcer de répertorier un certain nombre de données visuelles objectives fondamentales. Il s'agit :

- de critères d'organisation spatiale et de l'échelle d'appréhension visuelle qui guiderait l'insertion d'équipements et influencerait profondément l'observation en lui offrant des vues longues et dégagées et un paysage aux plans diversifiés ou, au contraire, en lui bloquant les vues.
- d'indices visuels des formes dominantes et leur importance relative, limites visuelles, axes et front visuels ou secteurs particulièrement sensibles, points de vue à privilégier, éléments

Le repérage des principales logiques d'agencement et de fonctionnement du paysage

La cartographie de l'occupation des sols et des tendances évolutives, et sa traduction visuelle en trois dimensions

- Bonne pâture mécanisable
- Touffes de joncs sur pâtures humides
- Cultures céréalières
- etc...



remarquables du paysage (caractéristiques du bâti, éléments naturels dont l'eau, éléments concourant à l'aspect du lieu...)

- de notations sur les textures et les couleurs dominantes
- de caractères de dominance liés à des effets de contrastes affirmés (de forme, de couleurs...), à des effets de rythmes, à des points d'appui visuels fondamentaux
- de composantes d'ambiance concourant à l'identification du paysage (on parle de sa lisibilité ou encore de sa typicité) et à son équilibre visuel.

2.3 L'appréhension de l'architecture générale de l'espace, la détermination et le calage d'unités d'ambiance paysagère.

Il convient tout d'abord de préciser la notion "d'unité d'ambiance paysagère", d'autant qu'elle ne peut avoir de valeur dans l'absolu. Elle découle d'un certain nombre de caractères d'homogénéité, de cohérence et d'ordonnement entre les différents indices visuels qui s'organisent naturellement autour d'une ou de plusieurs caractéristiques dominantes (critères de dominance et composantes d'ambiance) qui lui confèrent son identité.

Chaque unité peut parfaitement être éclatée dans l'espace. En relief accusé, ces unités s'inscrivent naturellement dans des limites visuelles principales.

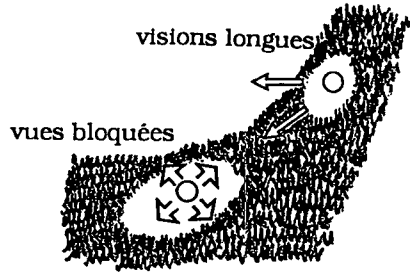
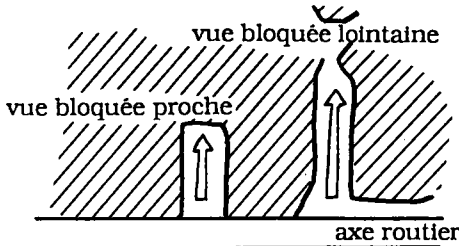
Pour chacune, on s'attachera à établir une fiche descriptive accompagnée d'une figuration en bloc diagramme en trois dimensions et de schémas ou photos mettant en évidence ses caractéristiques jugées essentielles. Le paysagiste prendra en compte l'ensemble de ces éléments pour conserver, valoriser ou transformer une ambiance plus ou moins affirmée.

Le repérage de ces différentes unités d'ambiance paysagères puis la détermination de leurs caractéristiques implique de travailler à différentes échelles :

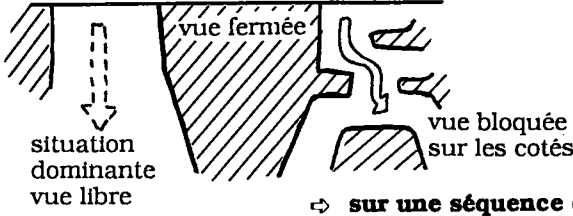
- l'étude à partir d'une couverture photographique aérienne oblique s'avère efficace et d'une grande utilité car elle facilite la compréhension de l'organisation du paysage. Son coût en limite toutefois souvent l'utilisation.

Le repérage de données relatives à la perception visuelle

Le relevé des "vues", selon la topographie, le couvert végétal, etc...



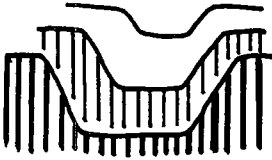
⇒ à partir de points fixes



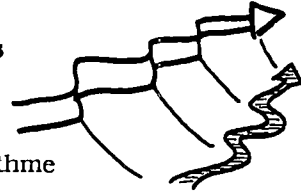
⇒ sur une séquence de parcours

Notation de quelques données perceptives

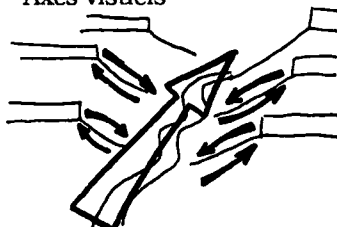
Relief : Structure



Rythme

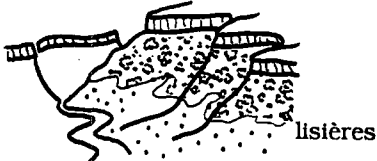


Axes visuels

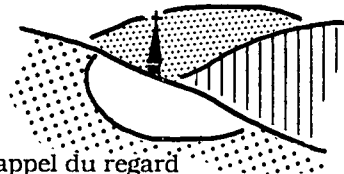


Axe visuel fort

Contours : affinis, affermis



mouvement de la rivière



Les points d'appel du regard

**Exemple de fiche de repérage de points noirs du paysage
repéré au fil d'une séquence de parcours**

SEQUENCE DE PARCOURS : N° : Date :
Unité d'ambiance : commune
Point noir (n° sur la séquence) : N° photo :
Désignation :
Précisions :

NATURE DE L'IMPACT VISUEL

- Modification d'échelle
- Interruption de lignes de forces
- Modification de structure
- Contraste d'ambiance
- Contraste de couleur
- Autres (à préciser)

Son influence visuelle :

Situation :

- Dans l'axe de vision
- En vision latérale
- En vision frontale

Type de vision :

- Dominante Dominée Autre

Distance de vision :

- Proche Moyenne Lointaine

Présence d'écrans :

Nature :

Observations : (sur la sensibilité du site à l'égard de ce point noir)

Document joint :

- OUI NON

PROPOSITION D'INTERVENTION

Nature de l'intervention :

- Mécanique
- Végétalisation
- Amélioration de forme de couleur de texture
- Autres :
- Action architecturale
- Geste artistique
- Geste paysager
- Réglementaire

Elément à valoriser

Proposition détaillée :

Intervenant possible :

Coût prévisible :

Urgence de l'intervention : Très urgente Urgente Différable

- des analyses conduites au sol, à partir de séquences de parcours organisées le long d'axes de pénétration préférentiels, à différentes échelles (1/25 000ème, 1/20 000ème, voire 1/10 000ème) permet une analyse détaillée de points structurants et de sites remarquables.

Cette analyse au sol utilisera notamment des clichés et des schémas voire des panoramiques réalisés à partir de points de visions préférentielles. Elle repèrera également les "points noirs" les plus affirmés.

3 - L'ETABLISSEMENT DE SCENARIOS VISUALISES D'EVOLUTION PROBABLE DU PAYSAGE

Cette entrée par le paysage suscite fatalement l'élaboration de scénarios d'évolution probable du paysage. En effet, toute intervention sur le cadre de vie s'appuyant sur une gestion raisonnée de l'espace doit pouvoir en repérer les mécanismes déterminants.

De même, toute intervention raisonnée de gestion de l'espace devant s'appuyer sur une stratégie implique l'engagement de processus de médiation et les simulations paysagères apparaissent alors comme d'excellents supports à cette médiation.

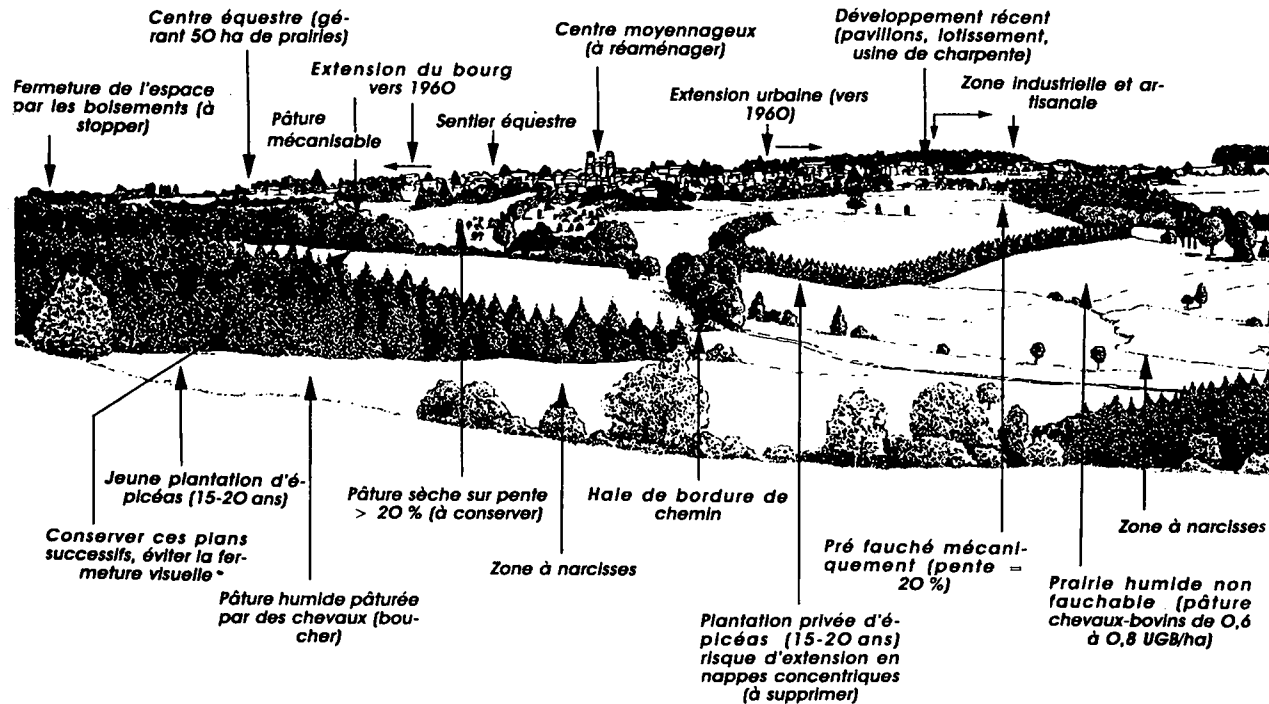
Pour étayer ces simulations, on pourra s'appuyer :

- là encore sur l'examen des documents anciens, cartes et documents iconographiques, que l'on pourra confronter à l'état actuel du paysage,
- sur les traces d'évolution dans le paysage, et en particulier au niveau des "espaces intermédiaires". Sous-exploités ou abandonnés, ils sont livrés aux seuls mécanismes de l'évolution naturelle, et constituent de ce fait de bons indicateurs pour la compréhension des processus,
- sur l'analyse de la dynamique des activités agricoles ou forestières et le repérage des autres acteurs qui revendiquent l'espace.

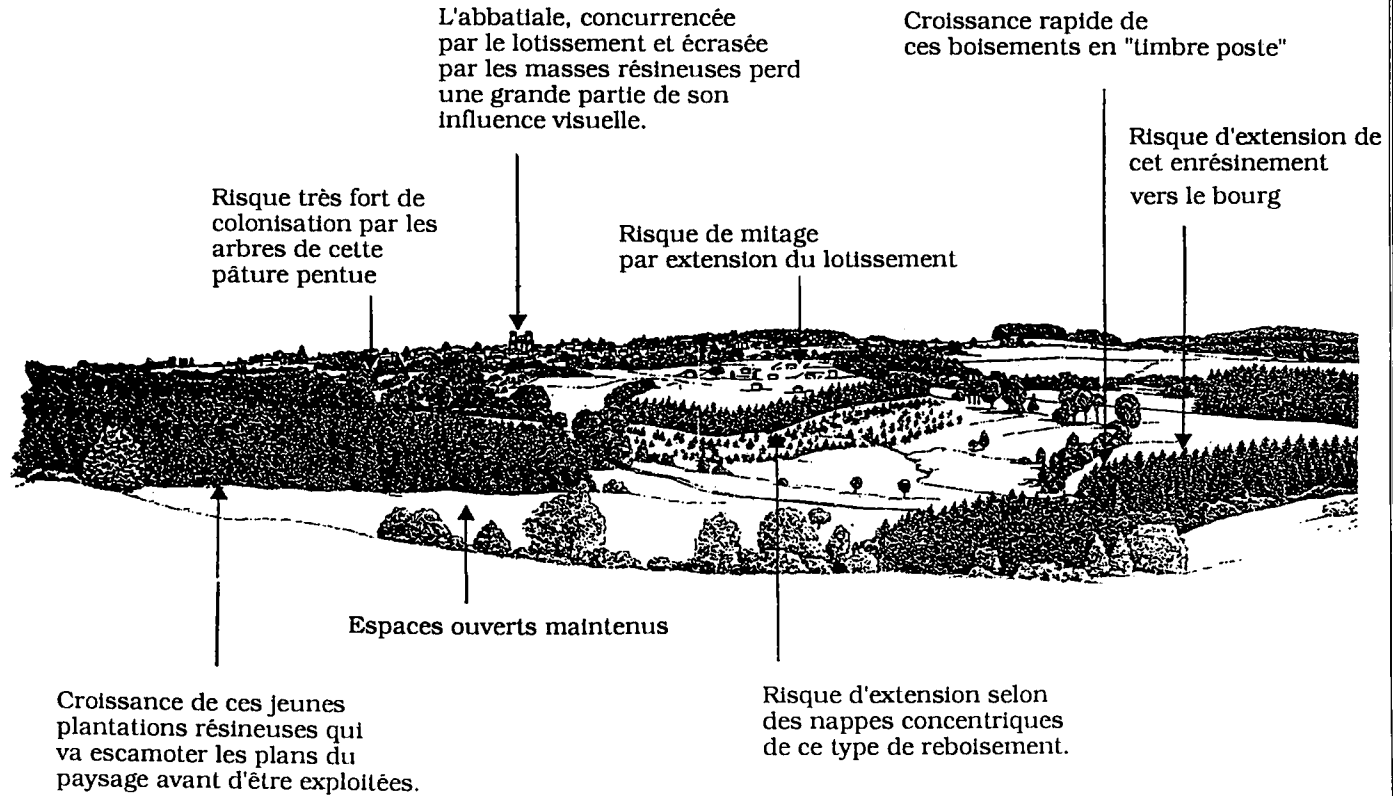
Il est important enfin de visualiser ces scénarios d'évolution probable, sous la forme de cartes d'occupation future des terres accompagnées de panoramiques dessinés, en présentant la traduction paysagère.

L'établissement de scénarios d'évolution probable à partir de panoramiques : L'exemple du site de La Chaise Dieu

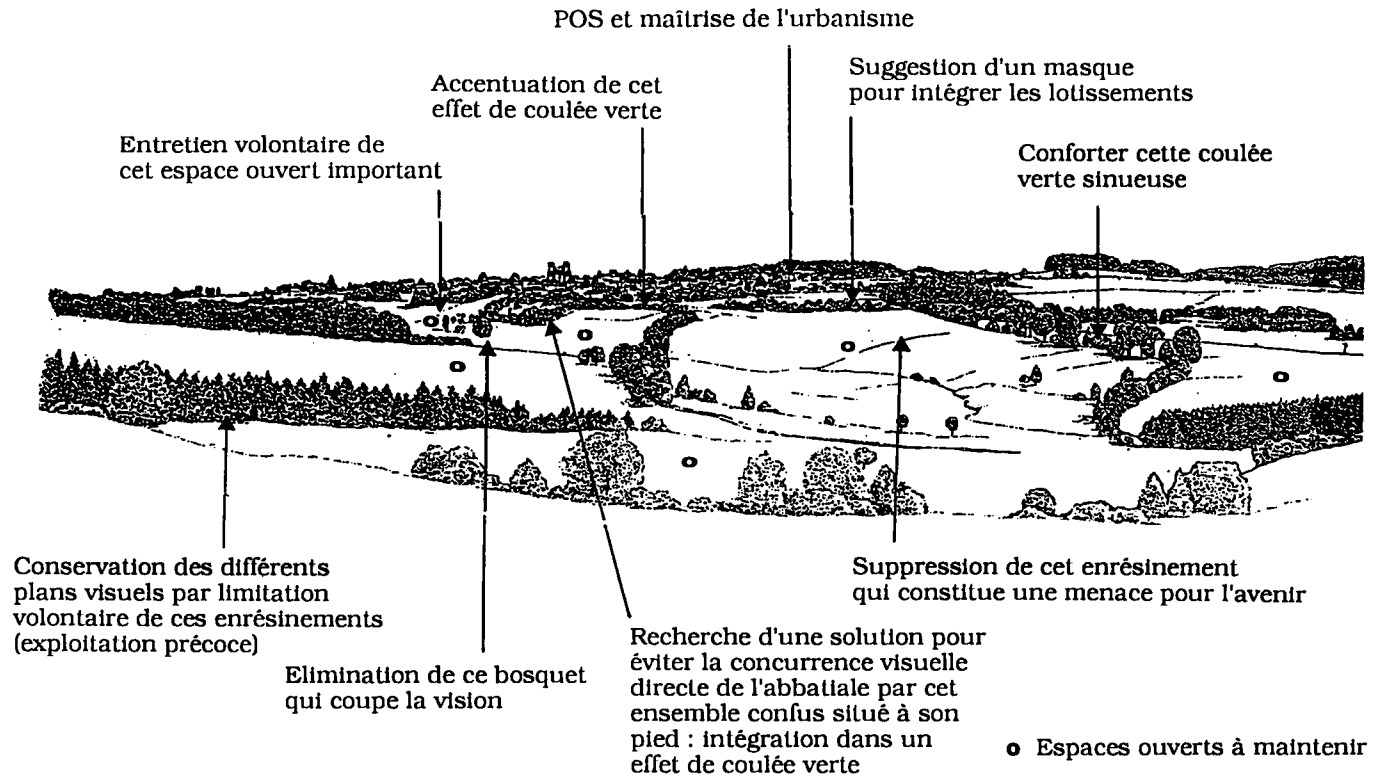
1 - L'interprétation de la carte d'occupation des sols et des tendances évolutives



2 - Visualisation d'un scénario de tendance actuelle



3 - Scénarisation d'une gestion volontaire de l'espace



Ce scénario visualisé ne peut prétendre bien évidemment à une représentation confirmée de l'avenir. Il reste un document de sensibilisation et d'alerte, ayant pour tâche essentielle d'attirer l'attention sur d'éventuels risques et de mobiliser les volontés. D'où l'intérêt de présenter trois scénarios :

- un scénario tendanciel à partir de l'analyse des tendances passées et du jeu potentiel des acteurs en place,
- un scénario pessimiste, qui retient des hypothèses défavorables accentuées
- l'ébauche d'un scénario optimiste, prenant en compte les propositions de gestion volontaire de l'espace.

4 - A TITRE D'ILLUSTRATION : ESPACE, PAYSAGE ET ACTEURS DU PAYSAGE SUR LE CANTON DE LA CHAISE-DIEU

4.1 - Un paysage "écrasé" par la forêt

Sur le plateau de La Chaise-Dieu, l'occupation de l'espace souffre de déséquilibres importants : la forêt y occupe les deux tiers de l'espace (33) et le territoire agricole se résume finalement à un ensemble de clairières entourant les hameaux, clairières plus ou moins étroites, plus ou moins fermées, découpées dans un vaste massif forestier.

Certes, cette emprise forestière est ancienne (34), mais elle s'explique surtout par une progression considérable au cours des XIXème et surtout XXème siècles, à la faveur d'un exode rural particulièrement important sur ces communes. Parce qu'on était attaché au patrimoine familial, parce qu'on était convaincu (on l'est encore) "qu'ici, c'est le pays du bois", on a bien souvent "planté ses terres" avant de quitter la région.

(33) le taux de boisement établi à 62 % en 1979 lors l'Inventaire Forestier National, est estimé à 66 % en 1989 par le CEMAGREF

(34) La région étant parmi les dernières colonisées du Massif Central, la forêt n'y aurait jamais été complètement défrichée, et protégée par la suite par les moines bénédictins de La Chaise-Dieu puis les ordonnances royales. Aussi, au début du XIXème siècle, alors que la forêt française est considérée à son plus bas niveau, tant quantitatif que qualitatif, le taux de boisement dépasse ici 22 %, et s'avère donc presque trois fois supérieur à celui pour l'ensemble du Massif Central.

Le territoire forestier a alors gagné, et gagne encore en surface, un peu partout sur le plateau, par plantations (les reboisements de moins de 40 ans représentent le cinquième de la surface boisée actuelle), ou par accrus naturels, sur les terres abandonnées par l'agriculture. Cette progression, souvent désordonnée, conduit au rétrécissement inexorable des clairières ou à leur "désorganisation" par l'installation de plantations en "timbre poste", malgré la mise en place, dans les années soixante, d'une réglementation des boisements sur chacune des communes.

Le paysage et le cadre de vie qui résultent d'une telle organisation de l'espace apparaissent fortement dégradés.

Presque exclusivement composée de peuplements résineux (plus de 90 % des surfaces boisées), cette forêt casadéenne est très homogène dans sa composition et sa physionomie aussi, les aspects visuels qui en découlent se combinent à son étendue pour constituer un manteau forestier sombre, monotone, qui non seulement dénature et durcit le paysage, mais va jusqu'à le faire disparaître totalement par escamotage du relief et disparition des points de repère.

Le colmatage des fonds de vallées par exemple provoque une telle déstructuration de l'espace que l'on ne peut plus parler de paysage, mais de "no man's land" forestier.

Une des principales conséquences, en termes de cadre de vie, en est la sensation "d'enfermement" éprouvée depuis les lieux habités, et les clairières deviennent en quelque sorte aujourd'hui des espaces minimums de respiration à préserver autour des hameaux.

Par ailleurs, si un tourisme tirant partie du site de La Chaise-Dieu, de son abbatale, et des autres originalités du canton (y compris celles liées à la forêt) constitue une voie de développement possible pour le pays, ce tourisme a lui-même besoin d'un cadre de vie et de paysages attrayants et dépend de ce fait de la façon dont l'espace est entretenu et géré.

Face à cette situation, les acteurs locaux sont, depuis le milieu des années soixante, à la recherche de formules efficaces de gestion de l'espace, recherche particulièrement active ces dix dernières années devant l'acuité croissante du problème : révisions des réglementations des boisements, mise en oeuvre d'une OGAF (35), constitution d'une association pour le stockage du foncier en

(35) *Opération Groupée d'Aménagement foncier*

fermage et l'installation d'agriculteurs hors cadre familial, candidature à la mise en oeuvre d'une procédure "Article 19" (36).

4.2 - L'activité agricole n'est plus en mesure d'utiliser l'espace.

Cohabitant étroitement sur le territoire, l'agriculture et la forêt se trouvaient également fortement associées dans les systèmes agraires, et les ressources des familles paysannes du plateau de La Chaise-Dieu ont longtemps reposé sur la polyculture combinée à la pratique d'activités forestières.

Les choses ont évolué certes, notamment depuis les années soixante : un glissement vers l'élevage s'est opéré, et l'orientation laitière du plateau s'est affirmée. Dans le même temps, un certain nombre d'exploitations se spécialisaient et s'intensifiaient. Malgré cela, la pluri-activité forestière des agriculteurs est restée relativement fréquente et principalement orientée vers les travaux d'abattage.

Par ailleurs, à la production laitière, est traditionnellement restée associée sur ces exploitations une production de veaux croisés, veaux de boucherie hier, veaux de 5-6 semaines aujourd'hui, bien valorisés sur les marchés locaux pour l'exportation vers l'Italie, et qui donne finalement une place relativement importante au co-produit "viande" dans l'ensemble du produit de l'exploitation.

Globalement, ce système combine diverses sources de revenus, et s'il compense tant bien que mal les données d'un milieu agro-climatique ingrat et les superficies restées faibles des exploitations, il n'a par contre pas été favorable à un développement important de la production laitière ni à une modernisation des exploitations. Ceci explique que bon nombre d'entre elles n'aient pas été reprises par le

(36) "Article 19" est le terme qui s'est répandu pour désigner une mesure prévue par un règlement communautaire européen de 1985, et que la France a décidé de mettre en oeuvre en 1989. Dans son article 19, le règlement en question (Règlement socio structurel 797-85 du 12 mars 85 modifié depuis) prévoit l'introduction d'une aide en faveur des agriculteurs qui, dans une zone définie comme sensible, adopteraient des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ou assurant le "maintien de l'espace naturel et du paysage".

passé, comme beaucoup ne le seront pas non plus dans l'avenir (37), explique également le fait que la région est parmi celles qui ont particulièrement souffert des programmes de restructuration de la collecte laitière qui ont accompagné la mise en place des quotas.

4.3 - Déprise foncière et paysage : croisement des deux approches pour une intervention en terme de gestion de l'espace.

La situation ne se présente cependant pas de manière homogène, sur l'ensemble du canton, et il convient d'introduire une distinction spatiale importante.

On distingue tout d'abord une zone assez large (le tiers de l'ensemble du canton), où la pression agricole a été jusqu'à présent suffisante pour maintenir l'espace relativement ouvert. Les clairières y sont plus larges, voire communiquent entre elles par des couloirs aérés. La forêt n'y est malgré tout pas absente (41 % de boisements) et des plantations en "timbre poste" viennent miter l'espace.

Cette zone, centrée sur l'axe routier principal Le-Puy-Vichy et le bourg de La Chaise-Dieu, concentre près de 60 % de la population et la presque totalité des activités économiques non agricoles, les activités touristiques notamment.

En serrant la première, on distingue une seconde zone en forme de "fer à cheval". Dans celle-ci, plus accidentée et boisée à près de 70 %, le terme "d'agriculture de clairière" prend toute sa signification. Les municipalités éprouvent d'énormes difficultés pour faire appliquer la réglementation des boisements, faute de candidats à la reprise des terres agricoles qui se libèrent. On a perdu toute maîtrise sur l'évolution du territoire et l'espace se rétrécit inexorablement, parfois jusqu'à l'enfermement complet des villages. Ici, on ne trouve plus guère sur le plan de l'activité économique que les exploitations agricoles et quelques travailleurs indépendants de la filière bois.

(37) En 1989, 40 % des exploitations présentes étaient susceptibles de disparaître à échéance de 5 ans, les chefs d'exploitations étant âgés de plus de 55 ans et n'ayant pas de successeur familial.

C'est pour tenir compte des inégalités spatiales, tant des phénomènes de déprise agricole que des incidences sur les paysages de l'évolution de l'espace, que dans le cadre de la mise en oeuvre de la procédure "Article 19" sur ce canton, une réflexion a été conduite, visant à mettre en relation ces deux approches, à l'échelle de chaque clairière.

Une première typologie des clairières a été réalisée au regard de la déprise foncière attendue pour les prochaines années, de manière à préciser le niveau de sensibilité de chacune au phénomène.

Une seconde typologie des clairières a été réalisée par rapport au paysage, par application d'une grille d'appréciation à chaque lieu bâti du canton. Ont ainsi été pris en compte la dimension des clairières, leur situation topographique, l'aspect des lisières forestières (composition en essences et alignement des plantations)... et l'incidence que ces facteurs pouvaient avoir sur les longueurs de vues, les relations visuelles entre lieux habités...

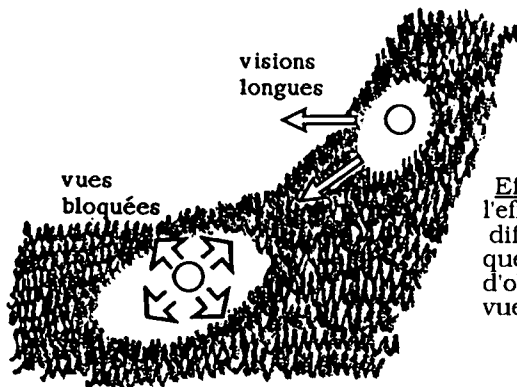
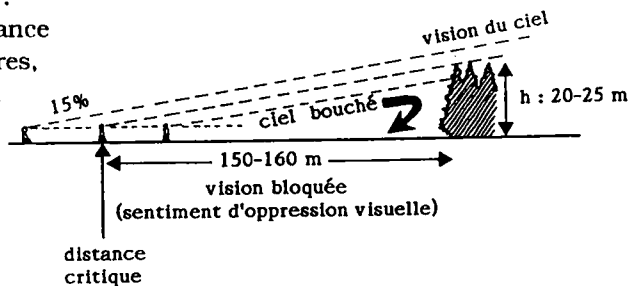
Une dernière typologie croisant les deux premières enfin, simplifiée, malheureusement réductrice par rapport à la complexité des phénomènes mais qui permet la mise en oeuvre pratique de la procédure, a été retenue par les responsables professionnels et les administrations départementales. La démarche suivie pour la réalisation de ces typologies est présentée dans les pages qui suivent.

LA CHAISE-DIEU UNE TYPOLOGIE DES CLAIRIERES POUR PRENDRE

Une des principales conséquences de l'organisation de l'espace sur le canton de La Chaise-Dieu, est la sensation "d'enfermement" éprouvée depuis les lieux habités, et la clairière, échelle de prise en compte du paysage en tant que cadre de vie, peut être vue comme un "espace minimum de respiration" dans ce "no man's land forestier".

Par ailleurs, si un tourisme tirant partie du site de La Chaise-Dieu, de son abbatale, et des autres originalités du canton constitue une voie de développement possible pour le pays, ce tourisme a lui même besoin d'un cadre de vie et de paysages attrayants et dépend de ce fait de la façon dont l'espace est entretenu et géré.

Effet d'enfermement
et dimension de la clairière :
en deçà d'une certaine distance
et selon la hauteur des arbres,
l'oeil n'est plus en situation
de "confort passif".



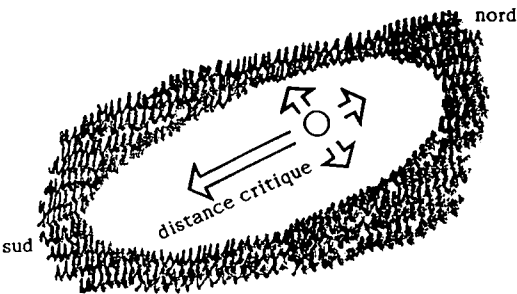
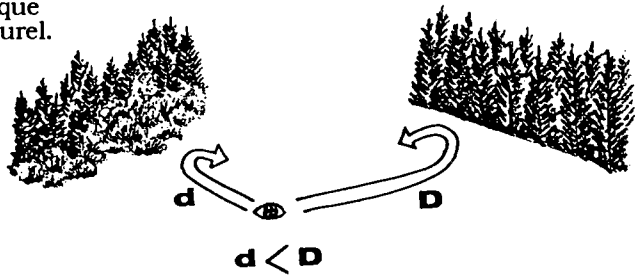
Effet d'enfermement et topographie :
l'effet d'enfermement sera
différemment ressenti selon
que la position topographique du site
d'observation, en relation avec les
vues sur le paysage environnant.

EN COMPTE LEUR SENSIBILITE A L'EVOLUTION DE L'ESPACE

Mais la situation ne se présente pas de manière homogène sur l'ensemble du canton, et c'est pour prendre en compte les différences d'une clairière à l'autre, qu'une typologie de celles-ci a été réalisée, dans le cadre d'une réflexion sur la mise en oeuvre d'une procédure "Article 19".

Effet d'enfermement et aspect des lisières :

La dimension de l'espace de respiration est modulé par la nature de la lisière forestière. La tolérance visuelle sera moindre pour une lisière forestière artificielle, rigide et brutale, que pour une lisière d'aspect naturel.



Effet d'enfermement et orientation :
cet espace de respiration est naturellement asymétrique, en relation avec l'orientation.

SIX TYPES

Type 1 : Les clairières ne présentant pas de problème paysager important.

Ont été classées ici :

- Des clairières relativement vastes, rarement complètement fermées, voire communiquant entre elles par de larges "couloirs". Malgré une position de plateau et la présence parfois de quelques boisements en "timbre-poste", la dimension de la clairière et les quelques ondulations du relief sont suffisantes pour que l'on n'y éprouve pas de sentiment d'enfermement.
- Des clairières, moyennement fermées et qui se caractérisent principalement par leur position sur un versant ou en bordure de plateau, ce qui ménage des vues parfois très lointaines depuis les hameaux qui les occupent.

Type 2 : Les clairières ne présentant pas de problème important aujourd'hui, mais qui pourraient assez rapidement se dégrader sur le plan paysager

Ces clairières présentent un certain nombre de caractères communs avec celles classées en type 1 : situation topographique favorable, bonne dimension, vues longues...

Elles en diffèrent toutefois du fait de l'évolution attendue des peuplements : on y trouve plus fréquemment des boisement récents en lisières qui tendent à durcir l'aspect visuel de celles-ci.

Par ailleurs, ils vont, avec le temps, rétrécir la dimension de la clairière et oblitérer certaines vues.

Type 3 : Des clairières ne présentant pas de problème paysager en termes de cadre de vie pour les habitants, mais situées sur les axes routiers de pénétration sur le site de La Chaise Dieu.

Ces clairières présentent elles aussi de nombreux points communs avec celles classées en Type 1.

Leur prise en compte dans une catégorie particulière s'appuie sur la nécessité d'en préserver les abords, du fait de leur situation sur les axes routiers principaux.

DE SITUATIONS

Type 4 : Des clairières de dimension moyenne déjà dégradées sur le plan paysager.

Ces clairières, malgré une dimension encore convenable pour certaines, offrent un cadre de vie déjà dégradé. Si on n'y trouve que peu de boisements anarchiques en "timbre-poste", les plantations sont par contre nombreuses en périphérie.

Souffrant d'une topographie peu favorable et d'un degré de fermeture avancé, les vues longues sont rares, et menacées par l'évolution des peuplements.

Type 5 : Des clairières présentant un cadre de vie fortement dégradé.

Dans ces clairières, le sentiment d'enfermement est déjà fort. Elles peuvent être :

- de dimension encore moyenne (20 à 35 hectares), mais entièrement fermées et en situation topographique défavorable, ce qui a pour conséquence de bloquer la portée du regard à une faible distance.
- de très petite dimension (entre 1 et 5 hectares), en voie d'oblitération complète.

Pour certaines, en situation de versant, il existe encore quelques vues bloquées ou longues, mais elles sont fortement compromises par la simple croissance des peuplements à proximité des habitations.

Type 6 : Les clairières dégradées ou menacées, situées sur les axes routiers de pénétration sur le site de La Chaise Dieu.

Les clairières classées ici présentent bon nombre de points communs avec celles classées dans les types 4 et 5. Par rapport à ces dernières, elles sont en outre situées sur les axes de communication, à l'image de celles classées en type 3. La nécessité de préserver ces axes vient donc en complément des préoccupations de cadre de vie pour la population résidant de manière permanente ou temporaire dans ces clairières.

LA CHAISE-DIEU : UNE TYPOLOGIE DES CLAIRIERES POUR

En 1989, près de 40 % des exploitations agricoles du canton (elles étaient 157, auxquelles on pourrait ajouter une vingtaine de retraités qui ont conservé une part de leur activité, pour environ 4 000 ha de SAU) sont susceptibles de cesser leur activité d'ici 1995, faute de repreneur familial.

En outre beaucoup d'exploitations, même parmi celles gérées par des agriculteurs de moins de 45 ans, se trouvent aujourd'hui quelque peu marginalisées du fait d'une inadéquation avec les logiques économiques actuelles des filières agricoles, "lait" notamment.

La prise en compte de la pérennité des exploitations : Ont été distinguées :

- Les exploitations considérées "non pérennes à échéance de 5 ans"** : ce sont celles détenues par des chefs d'exploitations âgés de plus de 55 ans et sans successeur familial.
- Les exploitations pérennes** : à l'inverse des premières, elles seront, sauf accident, encore présentes dans 15 ans. Elles sont détenues soit par des exploitants âgés d'au plus 45 ans, soit par des agriculteurs de plus de 45 ans mais dont la succession familiale est assurée.
- Les situations intermédiaires**, parmi lesquelles on trouve les cas de succession encore incertaine, douteuse dans la plupart des cas, ou ceux pour lesquels elle est exclue mais avec une échéance qui se situe au delà de 5 ans.

Au delà de cette approche de la pérennité, une typologie plus fine a été réalisée sur les exploitations du canton, sur la base de la démarche proposée dans un précédent chapitre. A chacun des types identifiés, diverses hypothèses d'évolution ont été appliquées, et parmi celles-ci des hypothèses d'agrandissement pour les exploitations pérennes, compte tenu de leurs capacités technico-économiques estimées, appuyées sur un certain nombre de projets déclarés.

EN COMPTE LES PHENOMENES DE DEPRISE AGRICOLE

Globalement, on devrait assister à une libération de foncier relativement importante, amplifiée par les mesure de pré-retraite en agriculture, tandis que la demande, pour l'installation ou l'agrandissement des exploitations restantes sera faible compte tenu des systèmes pratiqués et des mesures de politique agricole.

Mais là encore, la situation ne se présente pas de manière homogène sur l'ensemble du canton, et pour tenir compte des différences, une seconde typologie des clairières à été réalisée sur la base de leur sensibilité à la déprise agricole.

L'utilisation de l'espace par les exploitations : Parallèlement à cette approche des systèmes d'exploitations, une cartographie du territoire agricole a été réalisée, faisant apparaître les usages actuels (cultures, prés de fauche, pâtures) ainsi que les contraintes agronomiques (hydromorphie, pente non mécanisable) pesant sur le foncier.

Le siège et le foncier exploité ayant été situé pour chaque exploitation, par rapport au zonage (usages et contraintes) retenu pour la cartographie, les surfaces potentiellement libérables ont pu être localisées.

Une estimation de la redistribution foncière : la reprise des terres libérées, dans chaque clairière, sera fonction de la présence, dans celle-ci ou à proximité, d'exploitations pérennes ou en situations intermédiaires, des systèmes pratiqués et des capacités de développement de celles-ci. Une demande potentielle a pu alors être estimée, et qui conduira à la reprise totale des terres dans certaines clairières, l'abandon complet dans d'autres, une sélection des meilleures terres dans certaines enfin.

QUATRE TYPES

Type 1 : Les clairières à faible ou très faible risque de déprise

Dans ces clairières, la pression foncière restera suffisante sur le territoire agricole :

- Soit on y recense un ou plusieurs jeunes agriculteurs, ce qui se traduira par le maintien de la demande en foncier,
- Soit le foncier de la clairière est globalement de bonne valeur agronomique et continuera d'intéresser des exploitants pas très éloignés.

La reprise du foncier ne devrait pas poser de problème. Elle pourra même provoquer quelques tensions localement.

Type 2 : Des clairières où la déprise foncière, modérée, sera surtout sélective.

Ces clairières sont souvent situées en bordure de plateau, parfois en fond de vallée. De ce fait, la proportion des superficies qui présentent des contraintes agronomiques (hydromorphie ou pente) y est plus importante qu'en moyenne sur l'ensemble du canton.

Mais elles se caractérisent également et surtout par le fait que les exploitations pérennes, dans la clairière ou à proximité, y sont peu nombreuses en regard des surfaces qu'elles représentent.

Ainsi, ces exploitations ne seront pas à même d'exploiter l'ensemble de ce foncier, et délaisseront probablement à l'avenir les parcelles les plus difficiles à travailler.

DE SITUATIONS

Type 3 : Les clairières présentant un risque de déprise à moyenne échéance :

Elles recouvrent plusieurs situations :

- Celle de clairières de dimension moyenne, voire assez grande, de potentiel agronomique variable. Exploitées par des agriculteurs dont la pérennité est très souvent exclue, mais qui sont encore à plus de 5 ans de l'âge légal de la retraite, elles seront entretenues quelques années encore. Au delà par contre, elles risquent de souffrir de désaffection, étant plus ou moins excentrées par rapport aux exploitations qui resteront et qui trouveront des terres plus proches.

- Des clairières, plus petites que les précédentes, de bon potentiel agronomique souvent, mais où l'on ne recense déjà plus aucun siège d'exploitation et qui vont faire l'objet d'une certaine déprise, du fait principalement des phénomènes de restructuration foncière.

Type 4 : Les clairières fortement compromises

Ces clairières combinent un ensemble de facteurs qui leur sont défavorables : contraintes importantes (pente et hydromorphie), absence de jeune exploitant dans la clairière, libération importante de foncier attendu, du fait des cessations d'activité et du jeu des restructurations qui lui sera défavorable.

Ce sont les clairières qui présentent le risque maximum, et cela à brève échéance, en matière de déprise.

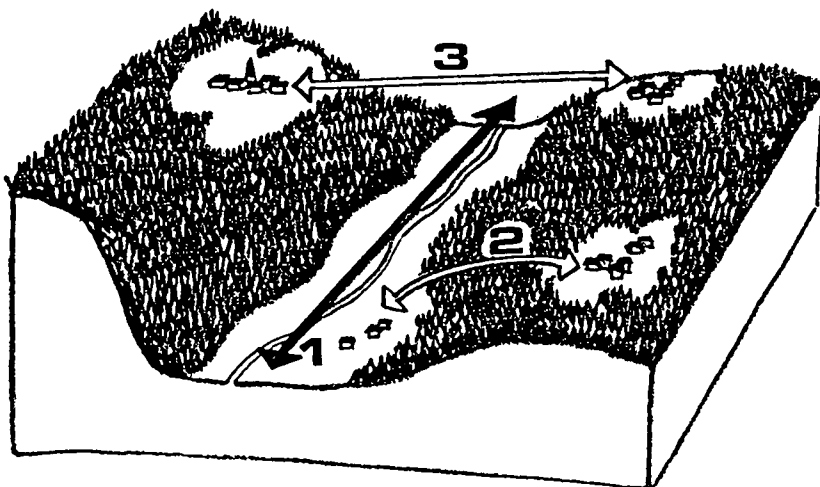
EN SYNTHÈSE ET DANS UN BUT OPERATIONNEL :

Confrontation de la typologie des clairières à une stratégie de gestion minimale de l'espace

. La typologie ajustée permet sur les critères paysagers de situer les différentes clairières au regard d'un projet de gestion volontaire de l'espace que la société locale doit afficher si elle souhaite maintenir un cadre de vie minimum

Cette stratégie pourrait reposer sur les principes suivants :

- Eviter le colmatage des fonds de vallées qui doivent demeurer couloirs de vie et de lumière et référence spatiale ;
- Maintenir des espaces de respiration d'une dimension suffisante autour des centres de vie qui doivent maintenir entre eux un minimum de relations visuelles ;
- Dégager quelques points visuellement structurants du paysage ;
- Ménager le long des grands axes routiers une certaine diversité de visions et une bande de transition visuelle.



LE CROISEMENT DES DEUX APPROCHES

Un cahier des charges...

La mise en oeuvre de l'opération sur le canton de La Chaise-Dieu visait à :

- Protéger le paysage comme cadre de vie des populations rurales
- Protéger le paysage comme élément de développement touristique pour le site de La Chaise-Dieu

L'agriculture, parce qu'elle maintient l'espace ouvert, restant l'activité déterminante dans l'entretien du paysage, il convenait de croiser les deux approches, pour aboutir à une nouvelle typologie.

Celle-ci doit néanmoins prendre en compte certaines contraintes :

- Bien que très forts sur l'ensemble du canton, il s'agit de hiérarchiser les enjeux paysagers qui s'y posent et aboutir à une typologie globale des sensibilités.
- S'inscrivant dans la mise en oeuvre d'une procédure et de manière à faciliter l'intervention, il convenait de ne retenir que trois catégories de sensibilité. Cette classification simplifiée, quoique s'appuyant sur les typologies présentées dans les chapitres précédents, ne peut en rendre toute la finesse.

... induisant une nouvelle typologie des clairières.

Ont été distinguées :

- 1. Les clairières très sensibles, qui cumulent un double handicap au regard du paysage et de la déprise.**
- 2. Les clairières sensibles sur le plan paysager uniquement, mais ne présentant que de faibles risques de déprise.**
- 3. Les clairières moins sensibles, qui regroupent à la fois les clairières très ouvertes et où la pression foncière est encore forte, et les clairières sensibles à la déprise, mais où les enjeux paysagers ont disparu.**

	Paysage sensible	Paysage peu sensible
Risques de Déprise	1	3
Pas ou peu de déprise	2	3

La répartition en trois catégories a pu être réalisée à partir d'une agrégation des classes présentées précédemment.

TROISIEME PARTIE

***SOURCES ET COLLECTE
D'INFORMATIONS***

1 - LES CARTES ET DOCUMENTS ASSIMILES

A plusieurs reprises, au fil de la démarche, les données sont localisées ou spatialisées. On aura donc recours à l'outil cartographique, et cela tant pour la collecte d'informations que comme support à leur restitution.

En ce qui concerne la collecte, de nombreuses cartes, sur divers thèmes et à différentes échelles, couvrent de manière plus ou moins systématique le territoire national. Elles sont riches de renseignements, et le recours à ces documents constitue un des premiers modes de collecte d'information.

On citera :

- les cartes topographiques de l'Institut Géographique National établies à diverses échelles ;
- les cartes géologiques au 1/50 000ème au 1/80 000ème, dressées par le BRGM (Bureau des Recherches Géologiques et Minières) ;
- les cartes de végétation au 1/200 000ème qui indiquent la végétation naturelle climacique, les espèces forestières qui se développeraieent naturellement ;
- les cartes géomorphologiques, pédologiques qui existent parfois ;
- les cartes de potentialités agricoles au 1/50 000, qui fournissent des synthèses agronomiques ;

etc ...

Pour leur utilisation, un certain nombre de précautions sont à prendre. Il convient ainsi de vérifier particulièrement :

- leur date de confection ou de mise à jour, et donc le degré d'exactitude de l'information qu'elles apportent à la date de l'utilisation,
- les correspondances d'échelle, de systèmes de projection et de coordonnées, notamment si elles doivent faire l'objet d'exploitation informatique.

1.1 - Un outil fondamental : La carte IGN au 1/25 000 ème.

Tendant à remplacer progressivement la carte au 1/50 000ème, la carte IGN au 1/25 000ème (série bleue) présente de nombreux atouts et constitue un outil de base essentiel pour un travail de diagnostic. Par une première lecture, il est par exemple possible de définir les lignes de force du milieu naturel, la distribution des lieux habités, par rapport aux grands axes de communications, etc...

Ce type de cartes fournit en effet une foule de renseignements. Outre bien sûr l'indication des formes du relief, figurées par les courbes de niveau, ou le réseau hydrographique, on y retrouve toutes les limites administratives, les axes de communications routiers, ferrés, ainsi que la voirie communale.

Des indications relativement précises sur le bâti, les principaux monuments et la toponymie, de même que les chiffres de population de chaque commune, complètent le repérage. Il est intéressant par exemple, en région d'habitat dispersé, de visualiser l'éclatement des "villages" (hameaux) autour du "bourg".

Mais les données les plus précieuses pour notre démarche sont constituées par celles touchant à l'occupation du sol. Certes, nous ne trouverons pas sur ces cartes le dessin du parcellaire ni des précisions sur les systèmes de culture. Par contre, les limites des massifs ou parcelles boisés, celles des broussailles et de jardins, vergers ou vignes, ainsi que le tracé de certaines haies, permettent une première approche. Et la comparaison entre les différentes éditions de ces cartes est en général fructueuse.

En guise de document de travail, de fond de carte communale support d'autres informations à recueillir au cours de l'étude, un agrandissement de la partie concernée sur la carte IGN au 1/25 000 ème de manière à la porter à une échelle du 1/10 000 ème constitue une bonne formule. On dispose alors, à faible investissement, d'une bonne échelle de travail (celle d'un plan d'assemblage cadastral), tout en conservant le degré de précision et les nombreux points de repères du document d'origine.

1.2 - Les documents de base ou intermédiaires dans la confection des cartes

□ Les photographies aériennes :

L'Institut Géographique National diffuse les clichés des différentes missions photographiques qui ont servi à l'établissement ou l'actualisation des cartes qu'il publie, comme ceux de divers prestataires tels que le service de l'Inventaire Forestier National (Ministère de l'Agriculture) ou le Service Technique de l'Urbanisme (Ministère du Logement et de l'Équipement).

Leur intérêt majeur réside dans l'information complémentaire que ces clichés apportent par rapport à la carte IGN, celle-ci ayant déjà fait l'objet d'une synthèse pour sa standardisation. Cette information complémentaire certes ne dispense pas des observations de terrain, mais elle permet de les alléger et/ou de les orienter.

Si certains éléments ou certaines données qualitatives sont identifiables à la simple lecture de la photographie, la photo-interprétation, par lecture stéréoscopique s'avère souvent nécessaire pour une analyse plus fine. Elle nécessite alors un matériel adapté et une certaine pratique.

□ Les "documents techniques intermédiaires"

Pour satisfaire aux besoins des techniciens, l'IGN tient également à leur disposition les documents intermédiaires dans l'impression des cartes, films et contre-calques, sur lesquels on ne retrouve qu'une partie de l'information contenue sur la carte finale.

Les documents standards fournis sont une combinaison monochrome de la planimétrie-toponymie, de l'hydrographie et de l'orographie (courbes de niveau), sur la base du découpage classique des cartes IGN. Cependant, d'autres combinaisons (un élément seul par exemple) sont possibles à la demande et selon des modalités financières particulières (établissement d'un devis par l'IGN), de même que pour des découpages différents de ceux traditionnellement retenus.

L'intérêt essentiel de ces documents réside dans la constitution d'un fond de carte en partie "épuré", reproductible, permettant la collecte de données propres aux préoccupations d'un chargé d'études. La superposition d'un même type de document à des dates différentes permet également l'analyse, plus rapidement qu'à partir de la carte finale elle-même, de l'évolution pour un phénomène (progression d'un couvert végétal, la forêt par exemple, à partir des films correspondants).

1.3 - Les fichiers numérisés de l'IGN

Dans le courant des années 1980, l'IGN s'est lancé dans la production de données géographiques numériques (fichiers informatiques), et trois produits essentiels ont été définis :

- la "base de données altimétriques", constituée d'un fichier de points, chacun géographiquement repéré par ses trois coordonnées, latitude, longitude et altitude, ce qui au moyen d'une maille carrée dont les points cotés constituent les noeuds, permet la description et la représentation du relief en trois dimensions ;

- les bases de données "cartographiques" et "topographiques", destinées, à des niveaux de précision différents et pour des applications différentes, à restituer, en plus du relief, l'essentiel de l'information contenue sur les cartes traditionnelles de l'institut (réseaux de communications, réseau hydrographique, unités administratives, occupation du sol...).

Les bases de données altimétriques et cartographiques sont aujourd'hui opérationnelles, tandis que l'IGN estime à une quinzaine d'années le temps nécessaire à la couverture de l'ensemble du territoire national par la base de données topographiques.

Bien sûr, le recours à de telles sources suppose l'équipement informatique et les compétences nécessaires à leur exploitation.

2 - LES RECENSEMENTS ET INVENTAIRES DE BASE

Le Recensement Général de Population

Le recensement de la population a pour premier objectif le dénombrement de la population légale, il permet aussi de connaître précisément la structure démographique et professionnelle de celle-ci.

Les recensements quinquennaux de l'époque contemporaine, depuis 1801 et toutes les années en 1 et 6 jusqu'en 1946 (sauf 1871, 1916 et 1941) puis ceux de 1954, 1962, 1968, 1975, 1982 et 1990 constituent une mine de renseignements sur le développement démographique à l'échelon régional et urbain.

□ Le RGP de 1990 en particulier a donné lieu à plusieurs publications :

- les résultats du dénombrement de la population proprement dit concernent les documents dits de la "série bleue", contenant les données de population légale. La "série orange", comprenant des fascicules régionaux et départementaux, présente les principales évolutions démographiques sur la période 1975-1982-1990. Elle permet, pour chaque commune, canton, arrondissement, unité urbaine etc... d'approcher précisément les modalités des changements démographiques, par croît naturel, solde migratoire ;

- les résultats de l'exploitation exhaustive légère sont regroupés dans les fascicules jaunes départementaux qui nous apporteront les informations essentielles. Il s'agit, pour toutes les unités administratives du département et en particulier pour chaque commune, des principales caractéristiques démographiques comparées en 1975, 1982 et 1990 : population par âge et par sexe, population étrangère et population des ménages, population active et nombre de chômeurs, types et équipement des logements ;

- les résultats des sondages au 1/4, pour les fascicules départementaux et régionaux de la "série verte", donnent, pour

les principales communes et agglomérations et l'ensemble des populations urbaine et rurale, des caractéristiques ne figurant pas dans l'exploitation exhaustive légère, concernant les professions et les catégories socio-professionnelles ;

Outre ces publications standardisées et qui ont donc souvent fait l'objet d'une synthèse, l'INSEE tient à disposition du public au moyen de "dossiers communaux" consultables dans les Observatoires régionaux, une information plus détaillée (découpage plus fin des classes d'âge par exemple).

Des tableaux sur mesure, avec des possibilités de croisement des données assez limitées, ainsi que des informations sous forme de microfiches, de disquettes et de bandes magnétiques sont également proposées.

□ **Une exploitation particulière, le fichier "Mirabelle"** : A partir de la résidence et du lieu de travail tels qu'ils apparaissent sur les bulletins de recensement de chaque individu, l'INSEE constitue un fichier (le fichier Mirabelle) des "migrations quotidiennes domicile-travail". Celui-ci répertorie pour chaque commune :

- le nombre d'actifs
- le nombre d'emplois occupés
- le nombre de sorties quotidiennes, pour chaque commune de destination
- le nombre d'entrées quotidiennes, pour chaque commune d'origine

Il permet donc d'établir le pouvoir attractif d'une commune, ou sa dépendance à une autre, en termes de marché de l'emploi.

□ **Quelques remarques** peuvent toutefois être formulées sur l'utilisation et l'interprétation que l'on peut faire de certaines données des recensements :

- le seuil de 2 000 habitants agglomérés au chef-lieu pour qualifier une commune d'urbaine, adopté en 1846, semble peu adapté à l'évolution du monde rural ;
- la notion de solde migratoire est à manier avec précaution, elle ne permet en aucun cas de mesurer les mouvements de population (les listes électorales peuvent alors constituer une aide utile) ;

- les données cantonales sont parfois sujettes à caution, pouvant agréger des fractions d'unités urbaines évoluant au gré de volontés politiques ;

- d'importantes incertitudes quant aux chiffres sur la population active, dues par exemple à la méconnaissance du travail des femmes d'agriculteurs ou à celui de certains retraités, comme à l'agrégation des bénéficiaires d'emplois de type CES à l'ensemble des actifs, rendent délicate leur utilisation.

Enfin, la consultation de documents "périphériques", réactualisés après chaque recensement, touchant par exemple la constitution précise des zones de peuplement industriel ou urbain (ZPIU), apportera de précieux renseignements sur l'influence des grandes agglomérations sur les régions rurales. Il en est de même pour la définition des zones d'emploi.

Le Recensement Général de l'Agriculture

Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, des dénombrements concernant l'agriculture ont été effectués par les mairies, donnant lieu tous les ans à la publication d'un état des productions agricoles en quantité et en valeur pour chaque département. La première étude exhaustive a été réalisée en 1955 mais certaines données n'ont pas été dépouillées et publiées, et ses résultats s'avèrent en fait très difficiles à utiliser en dessous de la région agricole. Le premier recensement digne de ce nom date de 1970, et fut suivi de ceux de 1979 et 1988.

□ **Les résultats du RGA sont disponibles sous diverses formes :** Ceux du recensement de 1970 sont rassemblés dans des fascicules relativement complets. Ceux du RGA de 1979, et particulièrement les données communales, ont été publiés en partie seulement. Quant au RGA de 1988, si les fascicules de la collection "AGRESTE" rassemblent, sous la forme des tableaux PROSPER, des résultats partiels pour les régions, les départements, les cantons ou les régions agricoles, avec la comparaison 1979-1988, les données à l'échelle de la commune, sous forme de fiches ou de microfiches, ne sont disponibles qu'auprès des Services Régionaux de la Statistique Agricole (SRSA).

Les grands types de renseignements fournis dans les tableaux PROSPER sont les suivants :

- la Superficie Agricole utilisée (SAU) et sa ventilation entre les principales utilisations : céréales et cultures fourragères, superficie toujours en herbe, forêt des exploitations ;
- les cheptels bovin, équin, ovin, caprin, porcin, volailles ;
- les structures et techniques agricoles : ventilation des exploitations agricoles selon leur superficie, matériel et équipement des exploitations ;
- les chefs d'exploitation (classes d'ages, formation...) et la population agricole familiale.

Divers renseignements, pourtant collectés, ne sont pas publiés, touchant par exemple au tourisme à la ferme, à la vente directe de produits agricoles, à certains types d'équipement. Pour compléter ces publications partielles, le système ARISTIDE (Accès Rapide à l'Information Statistique par Traitement Informatique à la Demande) permet d'obtenir des sorties supplémentaires, pouvant croiser des résultats affinés : par exemple les surfaces détenues par les chefs d'exploitation de plus de 50 ans ayant un successeur ou n'en ayant pas, ce qui peut aider à cerner les possibles libérations de terres agricoles.

□ La somme de renseignements que représentent les RGA successifs n'exclut pourtant pas qu'il faille prendre quelques précautions dans leur analyse :

- le dernier recensement date déjà de 1988, certains de ses résultats ont déjà beaucoup vieilli et ne peuvent servir de bases de travail sans un minimum de réévaluation ;
- la notion "d'exploitation agricole", telle qu'elle est prise en compte pour le RGA, amène à recenser des unités agricoles qui ont un poids économique très faible : 1 hectare de SAU, 1 vache ou 5 moutons ;
- de même, le calcul de la SAU de chaque exploitation ne comprend pas toujours friches, landes et terres communes qui peuvent pourtant être un appoint conséquent ;
- le RGA ne fournit aucun renseignement sur les revenus agricoles et donc sur le poids réel de l'agriculture d'une région ;

- il est impossible de rapporter la SAU d'une commune telle qu'elle est définie (ensemble de la SAU des exploitations dont le siège est sur la commune, celles-ci exploitant fréquemment des parcelles sur les communes voisines) à la superficie totale de la commune. A l'échelle cantonale ou à celle de la région agricole, si des approximations sont toujours possibles, le risque d'aberrations s'estompe ;

- enfin, la division en régions agricoles, effectuée en 1955 par l'INSEE et le Ministère de l'Agriculture, n'a pas toujours permis, c'en était pourtant l'objectif, de traduire une véritable homogénéité des conditions naturelles, certaines rassemblant des secteurs aux vocations bien différentes.

L'Inventaire communal

L'Inventaire communal constitue le seul document sur l'équipement des communes. Après une première enquête de ce type menée en 1970 par le Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES) du Ministère de l'agriculture, l'Inventaire communal fut effectué en 1979-1980 par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et en 1988 conjointement par le SCEES et l'INSEE.

Les Inventaires communaux de 1980 et 1988, pour chaque commune, reprennent globalement les mêmes rubriques :

- des données de cadrage, issues d'autres sources : population, superficie de la commune, distance au chef-lieu de canton, enclavement, niveau d'équipement ;
- l'aménagement de la commune : remembrement, plan d'occupation des sols (POS) ;
- la présence des principaux services, commerces et artisans et, en cas d'absence, la distance séparant de la commune fréquentée ou l'existence de tournées ;
- l'enseignement ;
- la santé et l'action sociale ;
- les équipements de sport, loisirs et culture, tourisme.

□ Les résultats de l'Inventaire communal de 1988 sont disponibles sous plusieurs formes :

- pour chaque commune séparément, une fiche communale, reprenant tous les résultats de l'Inventaire communal sur 7 pages, et une fiche "profil de la commune" de 2 pages, rassemblant des données de cadrage issues d'autres sources. Elles sont à demander à l'INSEE.

- le fascicule "Communoscope", établi sur le même modèle pour chaque département reprend, commune par commune, les données de cadrage, l'équipement en commerces, services. Il ajoute, aux différentes rubriques décrites plus haut, une estimation de l'aire d'attraction des équipements des chefs-lieu de canton, le recensement des structures d'accueil des communes à forte vocation touristique, et reprend, par arrondissement, canton, zone d'emploi, région agricole, unité urbaine, les résultats de l'Inventaire.

- enfin, le fascicule "Cartovision", regroupant une quinzaine de cartes issues de certains résultats de l'Inventaire communal, permet de visualiser des phénomènes intéressants, en particulier l'attraction des villes et bourgs.

Hormis ces documents, les fichiers de l'Inventaire communal sont disponibles sur bande magnétique ou disquette et il est possible de demander la réalisation d'exploitations "sur mesure".

□ Quelques précisions doivent toutefois être apportées :

- les données communales ont été recueillies dans les mairies, auprès d'une commission communale qui n'a été quelques fois composée que du seul maire ou du secrétaire de mairie. La représentativité, de même que l'exactitude des résultats, ne sont donc pas garanties ;

- la notion d'équipements essentiels est délicate à utiliser. Le recensement des trois commerces de base : alimentation générale, boulangerie, boucherie peut cacher en fait la présence d'un seul établissement les réunissant, occultant par là la fragilité de la desserte commerciale d'une commune ;

- cela nous amène à redire combien de telles données peuvent vieillir rapidement. Il est bien nécessaire de remettre à jour, par une enquête rapide, les précieux renseignements de ces inventaires.

Le fichier SIRENE des entreprises

Géré par l'INSEE et également disponible auprès de ses "Observatoires Régionaux", il inventorie, pour chaque commune, les établissements installés, en fournissant pour chacun d'eux :

- adresse,
- nom de l'entreprise et du responsable,
- forme juridique,
- nature de l'activité,
- le code APE (branche d'activité détaillée),
- la tranche d'effectif salarié

Il comporte également quelques renseignements sur le siège social de l'entreprise s'il est distinct de l'établissement présent sur la commune.

□ Certaines limites toutefois sont à noter :

Source d'information majeure pour aborder les acteurs économiques de la région étudiée, ce fichier SIRENE demande toutefois à être complété et actualisé avec un médiateur connaissant bien la commune (le maire et le secrétaire de mairie sont en général les meilleurs informateurs).

En effet, alimenté par les différents centres de formalités des entreprises (registres de Chambres consulaires, Greffes des tribunaux de commerces, Services fiscaux...), il comporte des lacunes d'importance pour l'approche des établissements actifs telle que nous la proposons. Ainsi :

- parmi les exploitations agricoles, y figurent seulement celles imposées aux bénéficiaires réels et les formes juridiques d'agriculture de groupe (GAEC, EARL...)
- les associations n'y sont répertoriées que dans la mesure où leur activité les conduit à remplir certaines formalités (emploi d'un salarié...)
- certaines obligations (inscription à un registre) ne sont pas accompagnées de l'obligation inverse (radiation en cas de cessation d'activité), ce qui se traduit par une mise à jour insuffisante du fichier

- il est insuffisamment précis en matière d'emploi : l'effectif recensé, exprimé par tranches de salariés, est en outre celui du moment de l'inscription ou de la modification au CFE.

L'Inventaire Forestier National

L'I.F.N. est un service du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt chargé, comme son nom l'indique, de faire un inventaire périodique (tous les dix ans) des formations boisées de France métropolitaine. Cinq échelons régionaux à Bordeaux, Caen, Lyon, Montpellier et Nancy gèrent ce travail de collecte des données ; une cellule de traitement informatique des données à Nancy effectue les calculs. Une autre cellule d'évaluation de la ressource est basée à Montpellier.

□ **Le principe est un inventaire statistique de la forêt française** par photo-interprétation de photographies aériennes, complété d'observations et mesures dendrométriques d'environ 20 000 arbres par département, dans des placettes de quelques ares réparties statistiquement sur le territoire.

Chaque arbre est étudié pour sa nature (espèce), son âge, sa hauteur, son diamètre, sa croissance au cours des dix dernières années. L'observation de l'ensemble de la placette permet de connaître le type de peuplement et son homogénéité. L'I.F.N. distingue les propriétés privées et de celles soumises au régime forestier.

L'I.F.N. travaille de façon habituelle, par département, région forestière et petite région (Cf définition en première partie du document).

Le traitement des données individuelles permet de fournir des statistiques :

- de surfaces boisées,
- de types de boisement,
- de composition en essences,
- de volumes sur pied, d'accroissement, de récolte par comparaison entre deux passages d'inventaire,
- de production des scieries.

□ **L'I.F.N. publie** à la suite de chaque passage d'inventaire dans un département une monographie forestière départementale (à commander 1 ter av. de Lowendal 75007 Paris), sous la forme de deux tomes de 150 à 200 pages. Elle présente l'espace rural, l'économie forestière du département, les résultats de l'inventaire et leur analyse.

L'I.F.N. publie également en quatre tomes des atlas forestiers donnant, par région administrative et par département, une synthèse chiffrée et cartographique des formations boisées.

L'I.F.N. fournit enfin des informations à la demande :

- des listages de toutes natures sur la répartition de telles ou telles essences par département, région forestière,
- des cartes forestières thématiques,
- par connexion par un micro-ordinateur ou un minitel, l'accès à la base de données des inventaires et le calcul à l'aide de logiciels de tarifs de cubage, de ressources forestières aux pas de temps voulus, pour les régions de taille significative par rapport aux données enregistrées.

Les documents cadastraux

C'est avec pour objectif une répartition plus équitable de l'impôt que Napoléon Ier décide en 1807 de faire procéder "dans toutes les communes de l'Empire, au dénombrement des parcelles, à leur classification selon le degré de fertilité du sol et à l'évaluation du produit imposable de chacune d'elle".

Malgré ce caractère fiscal, le cadastre constitue un outil précieux pour l'aménagement, comme à diverses phases de la démarche de diagnostic proposée ici. Il inventorie et décrit la propriété des biens fonciers, bâtis et non bâtis, et cela à l'échelle la plus fine : celle de la parcelle.

L'ancienneté de sa création, même si le cadastre a, au fil du temps, accumulé un certain décalage, en fait en outre une des rares sources aussi précises concernant le territoire d'une commune.

❑ Sous ce terme général de "cadastre", on trouve en fait trois documents :

- Le plan cadastral, composé du tableau d'assemblage (au 1/10 000 ou au 1/20 000 ème), et des planches de sections (établies à une échelle supérieure ou égale au 1/5 000 ème) constitue le volet cartographique de l'ensemble des documents.

- Le registre des états de sections, étroitement lié au plan, répertorie pour chaque parcelle :

- . son identifiant (section et numéro de parcelle)
- . sa superficie
- . le numéro communal du propriétaire
- . l'année de mutation, de création de la parcelle, avec le numéro des propriétaires successifs.

- La matrice cadastrale enfin, qui correspond à un répertoire des propriétés. Pour chaque propriétaire de la commune, elle fournit :

- . le nom et l'adresse du (des) propriétaires(s)
- . son année de naissance
- . les références cadastrales des biens possédés (identifiants des parcelles)
- . la superficie et la classe cadastrale des parcelles
- . l'affectation des bâtiments pour les propriétés bâties
- . le revenu de chacun des biens.

Pour ceux en service, ces documents sont consultables en mairie ou au service du cadastre dont dépend la commune.

Pour les documents plus anciens, dont le cadastre Napoléonien, ils sont disponibles au service des archives départementales ou dans les mairies selon les cas.

❑ Les précieuses premières pages de la matrice cadastrale

Compte tenu du maniement somme toute malaisé de ces documents, compte tenu également de l'ampleur du travail que peut représenter une approche de la propriété foncière, il convient d'avoir à l'esprit l'intérêt particulier de certaines pages de la matrice cadastrale :

- l'état récapitulatif du foncier non bâti, qui comporte :

- . la surface totale pour chacune des catégories et classes cadastrales
- . le nombre total de parcelles

- . le total des surfaces bénéficiant d'une exonération temporaire (exonération trentenaire pour boisement récent la plupart du temps)

- . le total des surfaces des propriétés publiques, bénéficiant d'une exonération permanente

Malgré le décalage existant avec la réalité concernant l'affectation du sol, il permet de connaître la répartition en grandes masses de l'espace communal, et le degré d'éclatement du parcellaire.

- l'état récapitulatif du foncier bâti sur lequel, dans le même esprit, on trouvera le nombre de locaux par nature et catégorie de classement (maisons individuelles, appartements, locaux commerciaux, hôtels....)

- la table des propriétaires, qui constitue une liste récapitulative des propriétaires, avec nom et adresse de chacun d'eux, et de laquelle on pourra tirer :

- . par un simple comptage rapide, le degré d'éclatement de la propriété,

- . par l'identification de leur lieu de résidence, qui demandera alors un peu plus de temps, leur répartition géographique.

- les comptes en * (placés en tête de la matrice, avant les comptes des propriétaires dont le nom commence par la lettre A) correspondent aux propriétés collectives : Etat, collectivités territoriales, sociétés, groupements forestiers...

Dans la mesure où elles font l'objet de règles de gestion particulières, il apparaît intéressant de préciser ce qu'elles recouvrent (nature et importance des biens).

□ Les documents cadastraux présentent toutefois des limites importantes

- la déclaration de changement d'affectation du sol pour une parcelle est à l'initiative du propriétaire. Par négligence ou parce que cette déclaration aurait des conséquences fiscales, elle n'est pas faite dans bien des cas. Il en résulte un certain décalage avec la réalité qui peut atteindre des proportions importantes.

- l'approche de la propriété foncière à une échelle qui dépasserait le cadre communal suppose que l'on puisse croiser l'information de l'ensemble des matrices pour le territoire retenu. On est donc bien souvent contraint à une approche de la propriété sur la base communale.

- enfin, le contexte historique de la mise en place du cadastre est à considérer pour une approche rétrospective :

- . les opérations de mise en place du cadastre napoléonien se sont étalées sur une période de plus de 40 ans (1808-1850) pour la couverture de l'ensemble du territoire métropolitain,
- . trois des départements français actuels (Moselle et les deux départements alsaciens), passés sous administration allemande, ont fonctionné de 1884 à 1924 sur le régime du "livre foncier",
- . certains territoires n'ont été que relativement récemment rattachés à la France (Corse, Comté de Nice, Comté de Savoie), et n'ont donc été pourvu que bien plus tard que les autres.

De ce fait, la nature des informations, les dates pour lesquelles elle sera disponible, pourront varier d'une région à l'autre, d'une commune à l'autre.

3 - LES SOURCES COMPLEMENTAIRES

3.1 - Celles concernant les entreprises et l'emploi :

Auprès des entreprises de plus de 20 salariés, l'INSEE réalise chaque année et de manière exhaustive une enquête annuelle (l'enquête annuelle d'entreprises) qui permet une actualisation du fichier SIRENE. La structure familiale des entreprises que l'on trouve le plus fréquemment en milieu rural en limite toutefois l'apport dans le cadre de nos préoccupations.

Mais plus globalement, les entreprises et établissements sont soumis à un certain nombre de formalités, en relation avec la nature de leur activité ou avec le marché de l'emploi, et alimentent de ce fait divers fichiers.

On citera par exemple :

- les Registres des Métiers et Registres du Commerces et de l'Industrie, gérés par les Chambres consulaires,
- les déclarations au greffe du tribunal pour les sociétés,
- les déclarations à l'URSSAF, l'UNEDIC ... concernant l'emploi etc ...

Dans la mesure où ils sont établis à des fins précises (administratives, fiscales ...) l'information contenue dans ces fichiers est limitée et orientée.

En outre, selon les fichiers, un niveau de confidentialité minimum ne permet pas toujours les recoupements nécessaires à l'approche proposée dans la démarche.

Les fichiers de l'UNEDIC

Ils recensent les entreprises ayant au moins un salarié et permettent donc :

- de dresser l'inventaire précis des entreprises avec salariés,
- en contrepoint, d'apprécier l'emploi salarié offert par l'ensemble des entreprises

Les informations fournies sont d'autant plus détaillées que l'entreprise est de taille importante. Le fichier DMMO (Déclarations sur les Mouvements de Main-d'Oeuvre) par exemple n'est renseigné que pour les entreprises de plus de 50 salariés.

Par contre :

- les données contenues sont celles au 31 décembre de l'année précédente et ne prennent donc pas en compte les modifications récentes,
- ils ne permettent pas d'apprécier l'emploi non salarié.

Les fichiers de l'URSSAF

❑ **Le fichier ETI** (Employeurs et Travailleurs Indépendants) :

Etabli dans le but de percevoir les recettes des allocations familiales du régime général, il recense toutes les entreprises du secteur privé non agricole en distinguant les entreprises avec salarié des travailleurs indépendants. C'est donc une source qui permet d'identifier de façon fiable, également les entreprises sans salarié.

Le caractère exhaustif de ce fichier d'entreprises confère une valeur importante à l'information sur les périodes de cessation d'activité ou d'exploitation sans salariés qui est renseignée sur les bordereaux. Là aussi, la qualité de l'information est à vérifier et une investigation exploratoire serait à réaliser. Globalement, l'information est cependant difficile à obtenir.

❑ **Le fichier des Déclarations Annuelles des Salaires** (DAS) :

Egalement géré par l'URSSAF, il permet aussi un inventaire systématique des salariés relevant du régime général de la Sécurité Sociale.

Par rapport aux autres sources, il présente l'avantage de comporter l'indication sur la durée de l'emploi, les périodes de travail, et permet donc d'appréhender le travail saisonnier, mais cela uniquement sous le statut de salarié, et à condition que le bordereau soit bien rempli. Il permet également de distinguer la rotation du personnel sur un même poste de travail.

L'identification annuelle par chaque employeur des périodes de travail de son personnel permet théoriquement de saisir les différentes activités salariées d'un même individu dans les entreprises d'une zone donnée, et s'avère donc intéressante

pour l'approche des systèmes d'emploi familiaux. Cette source présente l'avantage de saisir l'emploi au lieu de travail, mais elle doit être complétée par une enquête pour connaître les activités non salariées des employés repérés dans les DAS. Par ailleurs, les actifs qui combinent uniquement des activités non salariées ne sont pas repérés.

Les Déclarations de Revenus pour l'IRPP :

Le fichier détenu par la Direction Régionale des Impôts contient de façon anonyme l'ensemble des revenus déclarés par chaque foyer fiscal. Les déclarations de revenus issus d'activités salariées, agricoles, commerciales, et non commerciales sont individualisées pour chacun des membres du couple et permettent donc de repérer de façon systématique, au niveau individuel comme à l'échelle du ménage, les combinaisons d'emplois pratiquées.

Elles constituent de ce fait une excellente source pour l'approche des systèmes d'emploi familiaux, avec certaines limites cependant :

- par définition, seules les activités déclarées sont connues ; le travail "au noir", les activités informelles sans rémunération, les sous-déclarations ou les "oublis" de déclaration ne sont pas comptabilisés et limitent d'autant le repérage des combinaisons d'activités.

- le fichier identifie les actifs selon la nature fiscale des revenus déclarés et leur régime (forfait ou réel) : les agriculteurs par le Bénéfice Agricole (BA), les commerçants et artisans par le Bénéfice Industriel et Commercial (BIC), les professions libérales par le Bénéfice Non Commercial (BNC), les salariés par le Salaire (S). Ainsi, en différenciant les revenus selon leur nature fiscale, il ne permet pas de distinguer :

- . les commerçants des artisans ;
- . les combinaisons d'emplois salariés dans deux entreprises différentes au cours de l'année, puisque les déclarations individuelles de "traitements et salaires" sont agrégées ;

- les combinaisons d'activités des "personnes à charge" ne sont pas identifiables, parce que celles-ci ne sont pas elles-mêmes identifiées ;

- les déclarations de revenus sont réalisées au lieu de résidence ; ainsi, elles ne permettent pas de connaître les

combinaisons d'activités des actifs (notamment les saisonniers) résidant en dehors du département.

Ce fichier permet donc, au lieu de résidence, de repérer pratiquement toutes les combinaisons de revenus, sauf les combinaisons de salaires, y compris les revenus liés au patrimoine qui, on l'a vu dans la deuxième partie du document, peuvent occuper une place importante dans les systèmes d'emploi et de revenus des ménages, ou jouer de façon importante dans les cheminements professionnels.

D'une manière générale, c'est la source d'information par excellence pour étudier les revenus et une généralisation de son exploitation serait sans nul doute souhaitable, notamment pour suivre l'évolution d'un territoire, quelle que soit sa taille.

3.2 - Concernant l'agriculture et les exploitations agricoles

Les listes de l'Indemnité Spéciale Montagne (ISM)

L'ISM, créée en 1972, appliquée ensuite à une zone de montagne élargie en 1974, est une indemnité annuelle versée à certains agriculteurs de montagne. Relevant de la politique des zones défavorisées, faisant partie des indemnités compensatoires des handicaps naturels permanents, elle a pour assiette les animaux décomptés en unités de gros bétail (UGB). Elle donne lieu chaque année, à ce titre, à la déclaration en mairie, par les agriculteurs, du cheptel présent sur les exploitations.

Il est donc possible, pour les communes de montagne et de piémont (38), de disposer de données sur les cheptels détenus, pour une partie seulement des exploitations cependant.

Détenues par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), mais également affichées en mairie, les listes de bénéficiaires de l'ISM permettent d'obtenir rapidement :

(38) Les communes de montagne sont celles dont au moins 80 % de la superficie sont à plus de 600 mètres d'altitude ou dans lesquelles l'écart entre les points d'altitude minimum et maximum forme un dénivelé de 400 mètres ou plus. Elles représentent 16 % du territoire national, répartis dans une quarantaine de départements, pour exactement 4 230 communes.

- le nom et le prénom du chef d'exploitation, son année de naissance, et le lieu-dit siège de l'unité agricole ;
- la surface consacrée à l'alimentation des animaux, qui peut correspondre à la totalité de la surface agricole utilisée ;
- le détail des cheptels bovin, ovin, caprin et équin.

Cette source d'informations a des avantages :

- elle est réactualisée chaque année ;
- elle permet de repérer et de recenser rapidement quelles sont les "véritables" exploitations d'une commune de montagne ;
- elle peut aider facilement à la constitution de "cartes communales" des exploitations, riche base de travail ;

...mais aussi de nombreux inconvénients :

- elle ne concerne pas la totalité des chefs d'exploitation, certains double-actifs et les exploitants de plus de 60 ans n'ayant pas droit à l'ISM, sans compter ceux qui sont à la tête d'ateliers hors-sol en production porcine ou de volailles ;
- elle ne permet pas l'étude complète d'un secteur comprenant d'autres communes que celles de montagne ni les comparaisons avec des zones de plaine ;
- elle ne fournit somme toute qu'un minimum d'informations qui, si elles sont déjà appréciables, ne peuvent que constituer un point de départ à des recherches plus précises.

Les fichiers de "références" et "droits à produire" des exploitations agricoles

Ceux-ci, mis en place dans le cadre de la Politique Agricole Commune, donnent lieu à diverses déclarations :

- de la part des agriculteurs
- de la part des organismes collecteurs.

Détenus par l'administration (DDAF), ces fichiers contiennent des informations individualisées sur les structures de l'exploitation, les productions pratiquées, les volumes produits, permettant une approche de la dimension économique des exploitations, et donnent une première idée, mais alors elle est à considérer avec précaution, de la productivité des exploitations.

3.3 - Concernant la forêt et les activités forestières

On a vu plus haut (chapitre consacré aux recensements et inventaires de base) l'apport possible et les limites, dans ce domaine :

- de l'Inventaire Forestier National
- des documents cadastraux

D'autres sources, de diverses natures, existent également concernant tant le territoire forestier que sa valorisation par la filière bois.

Des inventaires et statistiques anciens :

- La "Statistique forestière par cantonnements - Administration des forêts 1879", donne pour un échelon territorial propre à l'administration forestière de l'époque (le cantonnement) les surfaces pour les forêts soumises et le total des "bois des particuliers", accompagnés de commentaires sur les traitements sylvicoles, les niveaux de production, les droits d'usage...

- La "Statistique et Atlas des Forêts de France", ou "inventaire Daubrée" publiée en 1912 constitue l'une des principales sources de connaissance de la forêt française avant la mise en place de l'Inventaire Forestier National. Réalisée dans l'intervalle 1904-1910, elle donne jusqu'à un échelon cantonal **(39)** :

- . la liste et les surfaces des forêts de l'Etat et des communes,
- . les surfaces forestières totales,
- . la répartition par essences,
- . la répartition par type de traitement (taillis, futaies ...),
- . une évaluation du niveau de production.

(39) Il convient alors de vérifier que les contours cantonaux correspondent à ceux actuels.

Des documents administratif actuels :

- Les statistiques de la Réglementation des Boisements, des Défrichements et des Aides au Boisement, consultables dans les D.D.A.F. permettent d'appréhender les mouvements entre agriculture et forêt.

A noter qu'en matière de boisement seule une proportion d'environ deux tiers des travaux est subventionnée par le Fonds Forestier National, et les statistiques sur les aides au boisement sous-évaluent donc les surfaces concernées.

- Les statistiques sur l'activité de récolte et de première transformation des bois sont collectées par les gardes jurés des Services Régionaux de la Forêt et du Bois (S.R.F.B.).

Ces services publient annuellement un récapitulatif statistique par département, l'enquête annuelle de branche (E.A.B.) et sont également en mesure de fournir des informations plus régionalisées.

Des documents généraux d'orientation de la sylviculture et de la production :

- les Orientations et Directives Régionales de Production (ONF)
- les Orientations Régionales Forestières (Service Régional de la Forêt et du Bois),
- les Orientations Régionales de Production (Centre Régional de la Propriété Forestière).

Etablis à l'échelle régionale, ils comprennent une partie descriptive de la région et de ses peuplements et une partie d'orientation pour le travail des forestiers.

Des documents d'aménagement forestier :

- les Orientations Régionales et Locales d'Aménagement (ORLAM), publiées par l'Office National des Forêts. On notera que celles-ci comportent également de nombreuses informations sur le milieu naturel ainsi que sur les valorisations possibles des autres fonctions de la forêt,

- les plans d'aménagement des forêts soumises au régime forestier, consultables dans les Services Départementaux de l'O.N.F.,

- les plans simples de gestion des forêts privées de plus de 25 ha d'un seul tenant, consultables auprès des C.R.P.F. ou des D.D.A.F..

4 - LES ENQUETES

Elles sont indispensables, et à plusieurs reprises nous y avons fait référence.

On distinguera deux types :

- celles auprès de divers informateurs enquêtés pour leur connaissance de la région étudiée,
- celles auprès de particuliers, interrogés sur leur activité, leur entreprise, leur situation particulière ...

Pour les premiers, nous donnons ci-dessous quelques pistes pour en dresser une liste. Cette dernière n'est cependant bien sûr qu'indicative et, nous l'avons dit dans la première partie de ce document, devra être adaptée à chaque site, compte tenu de ses particularités comme au fil des investigations.

Sur la dynamique d'ensemble :

- les élus (maires, conseillers généraux, présidents de structures intercommunales)
- les agents de structures de développement (animateurs de Parcs Naturels Régionaux, de SIVOM ...)
- les agents de Chambres consulaires intervenant sur le secteur (Chambre des métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie)
- les services de la sous-préfecture
- l'atelier "d'aménagement rural" de la DDAF

Plus particulièrement sur l'activité agricole

- le service "économie agricole" de la DDAF
- le technicien agricole ayant en charge le secteur étudié
- un (quelques) responsable professionnel local (président de syndicat agricole ...)
- les responsables de structures économiques ayant un poids important sur la région étudiée (laiteries collectant sur la zone, coopératives ...)

Plus particulièrement sur la forêt et la filière bois

- la personne du service forestier de la DDAF pour cette région,
- le technicien local de l'O.N.F.,
- le technicien du C.R.P.F. pour cette région.

Plus particulièrement sur la gestion de l'espace

- l'agent de la SAFER
- un notaire ayant son étude sur la région ou à proximité
- les services des administrations (DDAF, DDE ...) intervenant en matière d'aménagement (Remembrement, POS ...)

Pour les seconds, les enquêtes visent surtout à "éclairer" les typologies réalisées, à les accompagner d'éléments qualitatifs qui ne pourront être généralisés bien sûr, mais qui les enrichissent.

Ces enquêtes, menées de préférence après un premier traitement des informations, seront conduites auprès de chefs d'entreprises, d'exploitants agricoles, de propriétaires ..., selon les questions soulevées par les premières investigations.

Enfin, elles seront l'occasion, hormis les situations individuelles qu'elles permettent d'aborder, d'appréhender la perception de la situation de la région par ses habitants.

5 - DES INFORMATIONS DEJA ELABOREES ET DES OUTILS

5.1 - "L'observatoire de la montagne" du CEMAGREF

L'Observatoire de la Montagne, mis en place par le CEMAGREF (Division ERM Grenoble) se veut un outil pratique pour l'aménagement et le développement, au service des décideurs nationaux et locaux, et des agents opérant dans les régions de montagne.

Il se compose :

- de fichiers de données communales correspondant aux grands recensements (R.G.P. - R.G.A...) ou à des enquêtes réalisées par divers organismes (ONIC. Fédération des Logis de France...) ou des informations administratives diverses (indemnités compensatoires versées aux exploitants agricoles, documents d'aménagement...).
- d'une base de données qui, pour chaque commune de montagne, assure un regroupement original de quelques 1000 variables issues des fichiers précédents. Cette base peut être utilisée soit pour des sorties directes ("mises à plat"), soit comme matière première à des travaux statistiques.

En aval de cette base de données, des publications automatisées

De manière à dégager les caractéristiques essentielles, les particularités d'une région, et simultanément à préparer un travail d'analyse, de prospective et de détermination d'orientations et de projets de développement cohérents, une exploitation automatisée de la base donne lieu à des publications standardisées :

- Chaque page y présente, par thème et sous-thème, la comparaison, pour différents critères, de leurs valeurs pour la région étudiée avec celles pour deux régions de référence choisies par l'utilisateur (il s'agit en général de régions de niveau géographique plus élevé comme par exemple la zone de montagne du département, du massif, la zone de montagne de la région de programme, etc).

□ Certaines pages donnent une situation sous forme de "tableaux de répartition". C'est ainsi le cas quand est présenté un état de la capacité d'accueil suivant les différents types d'hébergement, de l'occupation du sol suivant les différentes "natures de culture", de la population active suivant ses différentes activités, etc...

Elles peuvent être remplacées ou accompagnées par une illustration sous forme de diagramme circulaire, le diagramme présentant la part de chaque catégorie dans l'ensemble et le tableau son poids en valeur absolue.

De la même façon, les pages présentant des données sous forme de séries temporelles peuvent être accompagnées ou remplacées par des graphiques.

□ Enfin, pour aider l'utilisateur, le document lui propose, dans un encadré, quelques questions susceptibles de l'aider dans l'interprétation des données.

Ce fascicule de tableaux, graphiques et diagrammes circulaires, est avantageusement associé :

- à une cartographie thématique cantonale abondante réalisée sur un fond de carte généralement pluridépartemental, correspondant le plus souvent à une région de programme ou un massif.

- une cartographie thématique communale permettant :

- . d'avoir une vue plus fine des phénomènes analysés dans leur contexte géographique local,

- . de différencier à l'intérieur du canton les caractéristiques socio-économiques et géographiques entre les différentes communes de la région, et entre cette dernière et celles des régions limitrophes.

5.2 - Les S.I.G.

De manière simple, un Système d'Information Géographique (S.I.G.) peut se définir comme un système informatique de gestion et de traitement de données spatialisées.

Au sens large, le terme de SIG recouvre aussi bien l'ensemble des données localisées, que le logiciel qui permet leur manipulation. Au

sens plus restreint, il sert surtout à désigner l'outil informatique, qui se compose essentiellement d'un système de DAO (Dessin assisté par ordinateur), associé à un SGBD (Système de Gestion de Base de Données).

L'intérêt principal du S.I.G. réside dans la possibilité d'analyse spatiale qu'il offre, par le croisement des différentes couches d'information, autrement dit la superposition et le recoupement de cartes.

Parmi les utilisations possibles dans le cadre de la démarche proposée ici, on peut citer à titre d'illustration celle concernant l'activité agricole et l'entretien de l'espace par celle-ci (Voir deuxième partie, chapitre 2) :

La confrontation

- des utilisations agricoles
- des contraintes physiques
- de la pérennité des divers exploitants utilisateurs du foncier
- des catégories de propriétaires

permet une approche fine des risques d'abandons agricoles et leurs localisations.

L'autre intérêt du S.I.G. est la possibilité de visualiser ou de cartographier les informations, y compris en trois dimensions pour certains produits.

Enfin, hormis la saisie à partir de support papier, le S.I.G. peut être alimenté par des sources variées, dont des images numérisées, photographies aériennes ou images satellitaires, ou bien encore par les diverses bases de données numériques de l'IGN dont il a été question plus haut.

Mais la mise en oeuvre d'un tel outil se heurte à un certain nombre de difficultés. Il nécessite un matériel et des compétences particulières de manière à gérer des systèmes plus ou moins sophistiqués, tandis que la saisie de l'information reste, hormis le cas d'intégration de données déjà numérisées, une opération lourde.

A N N E X E S

- 1 - Liste des documents intermédiaires**
- 2 - Bibliographie**
- 3 - Exemple de questionnaire pour l'enquête indirecte sur l'activité agricole**
- 4 - Guide pour un entretien avec le maire pour l'approche de la dynamique socio-économique d'ensemble de sa commune**

LISTE DES DOCUMENTS INTERMEDIAIRES

1 - Documents intermédiaires Groupement de Grenoble :

BERTRAND Nathalie, BLAISE Bruno, MICHEELS Christine, PERRET Jacques, PIGNARD MARTHOD Nicole, en collaboration avec l'Observatoire Montagne : "Méthode de prédiagnostic", 22.03.91. 24 p, - 1990 -

FALLET Bruno, PERRET Jacques, PIGNARD MARTHOD Nicole - 1990 - "Discours sur la méthode. Rapport d'étape", 28 septembre 1990, 15 p.

FISCHESSER B., DUPUIS MF, 1990 - "Le canton de La Chaise Dieu : Cadre de vie et paysage" -CEMAGREF Grenoble Division APMN, en collaboration avec la Division TEEBO CEMAGREF Riom - 25 p.

MALAVIEILLE D, CARRERE G, BARBAGIN J, - 1989 - : "Organisation de l'espace. Dynamiques agricole et foncière : l'exemple du canton de Massat" - INERM - 53 p.

MICHEELS Christine, PERRET Jacques (en collaboration avec la division TEEBO) : "La dynamique des entreprises non agricoles. Le canton de la Chaise Dieu" - Novembre 89 - 37 p.

PERRET Jacques, PIGNARD MARTHOD Nicole : "La dynamique des activités non agricoles dans une zone de montagne difficile. Le cas du canton de Massat" - CEMAGREF - novembre 89, 19 p.

PERRET Jacques, MICHEELS Christine : "La dynamique des entreprises non agricoles. Le canton de la Chaise-Dieu" - CEMAGREF, février 90, 40 p.

2 - Documents intermédiaires Groupement de Clermont-Ferrand :

BAUD G., GUERINGER A., 1991 - "Perspectives d'évolution, enjeux agricoles et ruraux dans une petite région fragile : le canton de La Chaise Dieu" in "Des régions paysannes aux espaces fragiles", actes du colloque international en hommage au professeur A. FEL, Clermont-Ferrand Septembre 1991 - C.E.R.A.M.A.C. 1992 - pp 73-80.

BIANNIC L., GUERINGER A., AMON G., BAUD G., DODREMEZ L., GUITTON JL, PERRET J, MICHEELS Ch. - 1990 - : "Avenir d'une zone rurale fragile dans le massif central : le canton de la Chaise Dieu". CEMAGREF, divisions TEEBO, Techniques Forestières et INERM.

ESCURAT JM., 1989 - "Etude forestière du canton de La Chaise Dieu" -CEMAGREF Riom - Ecole Nationale des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts - Mémoire de fin d'études ENITEF - 144 p.

GUERINGER A., 1990 - "A Connangle : Agriculture et forêt en concurrence" in "Atlas de la France verte" - INRA/SCEES - Editions de Monza - pp 62-63

GUERINGER A., 1992 - "Propriété foncière et utilisation du sol sur un territoire en déprise : l'exemple du plateau de La Chaise Dieu" - Mémoire de maîtrise de géographie -Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand - 75 p.

PIVETEAU V., 1992 - "Voyage par les récits en région casadéenne" - ronéo CEMAGREF Clermont Ferrand - 1992.

PIVETEAU V., GUERINGER A., 1991 - "Déprise agricole et paysage dans le canton de La Chaise Dieu : Approche cartographique pour servir à la réflexion dans le cadre d'un projet article 19" - CEMAGREF Clermont-Ferrand 1991 - 15 p. et annexes cartographiques.

PIVETEAU V., GUERINGER A., 1992 - "Grille de lecture de la gestion concertée d'un territoire : l'exemple du palimpseste casadéen" - in actes du colloque organisé par le C.E.R.V.I.R. en hommage au professeur P. BRUNET, Caen Septembre 1992 - à paraître - 13 p.

3 - Documents intermédiaires Groupement de Montpellier :

MAUREL P., PIATON H. 1991 - "Apport de la télédétection au diagnostic sur des zones rurales fragiles - Etude de faisabilité technique : exemple du canton de La Chaise-Dieu" - CEMAGREF Montpellier 1991 - 26 p et annexes.

BIBLIOGRAPHIE

AYDALOT Ph., 1986 - "L'aptitude des milieux locaux à promouvoir l'innovation" - in "Technologies nouvelles et ruptures régionales" - Economica Paris 1986 - pp 41-58

BECATTINI G. 1989 - "Les districts industriels en Italie" - in "La flexibilité en Italie" - Syros 1989 sous la direction de E. REYNAUD et C. ROMANI - pp 261-268

BERTRAND Nathalie, "Analyse du fonctionnement d'une entreprise peu structurée ou simulation conduite sur un espace rural"-CEMAGREF, ENGREF - Université Lumière Lyon 2 - DEA de gestion socio-économique des organisations et des entreprises - 31 octobre 89. 69 p. + annexes.

CEMAGREF, CERAT - 1989 - : "Les systèmes d'emploi locaux. Pluriactifs et saisonniers dans les zones touristiques". PERRET Jacques, GERBAUX Françoise, MICHEELS Christine, MATTEUDI Emmanuel. A.T.P. "Montagne", octobre 89, 130 p.

COURLET C. 1990 - "Développement et politiques industrielles locales : l'exemple français" - IREP.D - Avril 1989 - 16p.

COURLET Claude, GERBAUX Françoise, FAURE Alain, MATTEUDI Emmanuel, PERNET François, PERRET Jacques, ZAMPA Christine : "Dynamismes locaux et nouveaux développements : le cas de la Maurienne." Septembre 1988, 90 p.

DESROSIERES Alain, THEVENOT Laurent (1988) : "Les catégories socio-professionnelles". La Découverte, Paris, 1988, 125 p.

DIMOU Michel - Les néo-ruraux... 20 ans après. mémoire de DEA "Economie et Développement". Université des Sciences Sociales de Grenoble, IREP Développement. CEMAGREF. Août 1989. 48 p.

DIMOU Michel - La création d'entreprises dans une zone de montagne grecque : le massif de Pertouli. CEMAGREF, septembre 1989.

FREMONT A., 1976 - "La Région : Espace vécu" - PUF Le géographe - Paris 1976 - 223 p.

FUA G. 1988 - "Les voies diverses du développement en Europe" - in "Annales ESC" Mars-Juin 1988

GAROFOLI 1986 - "Développement périphérique en Italie" - in "Economie et humanisme" n°289 Juin 1986

GAVINI Simon, 1984 - "Les jeunes de Tarentaise dans le système d'emploi : flux d'insertion et typologie d'établissements" - Thèse de 3ème cycle. Faculté de Sciences Economiques, Université des Sciences Sociales de Grenoble, février 1984, 230 p.

KARPY Isabelle, 1986 - "Les Deux Alpes. D'une solidarité à l'autre". mémoire Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 1985-86, 113 p.

LACOUR Claude, 1985 - "De l'aménagement du territoire au développement des territoires, essai de théorisation sur une notion vague : le territoire" - en Région et Aménagement du territoire - Ed Biere Bordeaux 1985 - pp 101-126

MATTEUDI Emmanuel, 1992 : L'enfance de la montagne. Structures familiales, capacité d'entreprendre et développement touristique. Thèse d'Université Pierre Mendès France, Grenoble II, CEMAGREF, 1992, 413 p.

MENDRAS H., FORSE M., 1983 - "Le changement social" - Armand Colin Coll. U - Paris 1983 - 283 p.

MENDRAS H., JOLLIVET M. 1971 - "Les collectivités rurales françaises" - Groupe de sociologie rurale du CNRS - A. Colin Paris 1971 - 222p.

MICHEELS Christine, - "La petite entreprise dans le Briançonnais" - CEMAGREF, pour l'ARDEM, Mai 1987. 28 p.

PECQUEUR Bernard, 1989 - "Le développement local" - Alternatives économiques - Ed Syros 1989 - 149 p.

PERRET Jacques, HACQUES Christine, MICHEELS Christine, ROUVES Thierry, ARMAND Annie - "Le marché du travail dans la vallée de l'Ubaye" - CEMAGREF, pour l'ANPE des Alpes de Haute Provence, septembre 90.

PERRET Jacques, PIGNARD MARTHOD Nicole, ARMAND Annie, HORGUES DEBAT Jean - "Les systèmes d'insertion locaux dans les vallées touristiques des Alpes du Sud" - CEMAGREF, pour la Délégation à la Formation Professionnelle, septembre 1991, 69 p.

PERROUX F. 1961 - "L'économie du XXème siècle" - PUF Paris 1961
- 689p

PIGNARD-MARTHOD Nicole, - "Analyse micro-régionale, montagne
et espaces ruraux fragiles" - Recherche bibliographique.
CEMAGREF, avec la collaboration du RESALP. Septembre 89, 88 p.

PLANQUE B. 1984 - "Technologies nouvelles et réorganisations
spatiales" - CNRS, Centre d'économie régionale, Aix en Pce - pp 98-
121

ROSTOW B. 1962 - "Les étapes de la croissance économique" - Le
Seuil Paris.

Annexe 3 :

**Exploitations agricoles : Questionnaire utilisé
pour l'enquête indirecte sur le site de La Chaise-Dieu**

COMMUNE : _____

NOM DE L'EXPLOITANT : _____

PRENOM DE L'EXPLOITANT : _____

SIEGE : _____

LA FAMILLE

ANNEE DE NAISSANCE DU CHEF D'EXPLOITATION : _____

FORMATION AGRICOLE DU CHEF D'EXPLOITATION (si né en 44 ou
PRECISER L'ECOLE FREQUENTEE : _____ après)

1 : AUCUNE

2 : ECOLE D'HIVER, 200 H, CAPA

3 : BEPA, BPA

4 : BTA OU +

RESPONSABILITES EXTERIEURES DU CHEF D'EXPLOITATION :

1 : AUCUNE

2 : PROFESSIONNELLES (administrateur Coop., C.A., etc)

3 : AUTRES (maire ou adjoint, resp. association, etc)

4 : PROFESSIONNELLES ET AUTRES

SITUATION FAMILIALE :

1 : MENAGE SEUL

2 : DEUX OU PLUSIEURS MENAGES

3 : CELIBATAIRE SEUL

4 : PLUSIEURS CELIBATAIRES

5 : VEUF, DIVORCE OU SEPRE

ANN. DE NAIS. DU CONJOINT (si chef d'exp. né en 33 ou avant) _____

NOMBRE TOTAL D'ENFANTS : _____

GARCONS : _____

FILLES : _____

DONT ENCORE A CHARGE SCOLARISES : _____

DONT AGES DE PLUS DE 21 ANS DANS L'ATTENTE D'UN EMPLOI
NON AGRICOLE OU TRAVAILLANT OCCASIONNELLEMENT A
L'EXTERIEUR : _____

NON A CHARGE AYANT QUITTE LE CANTON : _____

NON A CHARGE SUR LE CANTON : _____

NON A CHARGE, MAIS REVENANT QUOTIDIENNEMENT : _____

PRESENCE D'AIDES FAMILIAUX :

1 : NON

2 : ENFANTS

3 : PARENTS

4 : FRERES OU SOEURS

5 : AUTRES

FORMATION AGRICOLE DES AIDES FAMILIAUX : _____

EFFECTIF DE TRAVAILLEURS :

NOMBRE DE TRAVAILLEURS MASCULINS :
NOMBRE DE TRAVAILLEURS FEMININS :

]]

SUCCESSION

1 : EXCLUE
2 : INCERTAINE
3 : POSSIBLE
4 : CERTAINE
5 : SANS OBJET (exploitant né en 44 ou après)

]

DEVENIR DE L'EXPLOITATION :

(Si chef d'exploit. né en 1933 ou avant et succ. exclue)
LA TERRE:

LES BATIMENTS D'ELEVAGE:

LA MAISON D'HABITATION:

RESSOURCES EXTERIEURES DU CHEF D'EXPLOITATION :

1 : AUCUNE
2 : PENSION DE RETRAITE
3 : COMPLEMENTAIRES OU PARTIELLES
4 : PRINCIPALES
 SI 3 OU 4 L'ACTIVITE EST-ELLE LIEE A
 LA FORET (bûcheronnage, débardage, scierie)
 1 : non
 21 : oui uniquement sur sa propre forêt
 22 : oui travail à façon pour des tiers
 23 : oui pour lui et pour des tiers

]

]]

RESSOURCES EXT. DU CONJOINT OU D'UN AUTRE TRAVAILLEUR :

1 : AUCUNE
2 : PENSION DE RETRAITE
3 : COMPLEMENTAIRES OU PARTIELLES
4 : PRINCIPALES
 SI 3 OU 4 L'ACTIVITE EST-ELLE LIEE A
 LA FORET (bûcheronnage, débardage, scierie)
 1 : non
 21 : oui uniquement sur sa propre forêt
 22 : oui travail à façon pour des tiers
 23 : oui pour lui et pour des tiers

]

]]

LA TERRE

FORET PAYSANNE (en ha) :

Dont Ha sapinières
 Dont Ha pinèdes
 Dont Ha reboisement récent (moins de 15-20 ans)

SAU REELLEMENT EXPLOITEE (en ha) :

SUR LA COMMUNE :

SUR AUTRE COMMUNE DU CANTON :

N° de la com. _____

SUR AUTRES COMMUNES HORS DU CANTON :

UTILISATION DE LA SAU :

N° de la clairière

MNF : ZONES MOUILLEES NON FAUCHEES

MF : ZONES MOUILLEES FAUCHEES

P : ZONES DE FORTE PENTE

C : ZONES MECANISABLES UNIQUEMENT EN HERBE

B : ZONES MECANISABLES FAUCHEES, PEU CULTIVEES

A : ZONES MECANISABLES FAUCHEES ET CULTIVEES

SURFACE EN CEREALES (Ha)

--	--

MODE DE FAIRE VALOIR DU FONCIER :

- 1 : EN PROPRIETE PERS. OU FAMILIALE TOTALE OU QUASI TOTALE
- 2 : EN PROPRIETE PERSONNELLE OU FAMILIALE POUR LES 3/4
- 3 : MOITIE PROPRIETE-MOITIE FERMAGE
- 4 : FERMAGE DOMINANT
- 5 : FERMAGE INTEGRAL

--

L'ORIENTATION DE PRODUCTION

NOMBRE DE VACHES :		_ _ _
NOMBRE DE TAUREAUX :		_ _ _
NOMBRE DE BREBIS :		_ _ _
NOMBRE DE CHEVRES :		_ _ _
NOMBRE DE CHEVAUX :		_ _ _
LE TROUPEAU BOVIN :		
RACE DES VACHES:		
1 : Montbéliardes	en race pure	
2 : Frisonnes		
3 : Autres races laitières		_
4 : Plusieurs races laitières (y. c. croisées)		
5 : Charolaises	en race pure	
6 : Autres races à viande		
7 : Plusieurs races à viande (y. c. croisées)		
8 : V.L. et V.N. présentes simultanément		
RENOUVELLEMENT DU CHEPTEL DE SOUCHE:		
1 : par élevage de génisses		
2 : mixte (élevage et achat)		_
3 : par achat		
"ENGRAISSEMENT" DES ELEVES		
* <u>Les mâles</u>		
1 : non		
quelques animaux	20 : veaux de boucherie	
	21 : broutards	
	22 : taurillons	
	23 : autres	_ _
tous les animaux	30 : veaux de boucherie	
	31 : broutards	
	32 : taurillons	
	33 : autres	
* <u>Les femelles</u>		
1 : non		
quelques animaux	20 : veaux de boucherie	
	21 : broutards	
	22 : génisses grasses	
	23 : autres	_ _
tous les animaux	30 : veaux de boucherie	
	31 : broutards	
	32 : génisses grasses	
	33 : autres	
* <u>Ancienneté de l'engraissement</u>		
1 : avant les quotas (1984)		_
2 : depuis les quotas		

Annexe 4 : Guide pour un entretien avec le maire

Sans être exhaustif, ce guide d'entretien reprend la majeure partie des questions abordées avec les maires dans la cadre des études conduites par la CEMAGREF.

Ces entretiens interviendront après un premier dépouillement des données statistiques et bibliographiques concernant la commune et la petite région concernées, celles-ci permettant alors d'accompagner la grille générale de l'entretien de questions précises, d'alimenter la discussion, de susciter des réactions.

1 - La population

- Commentaires et réactions sur les données du dernier recensement de population (évolution démographique, structures par âges,)
- Tendances depuis si ce dernier recensement date déjà de plusieurs années (naissances, décès, départs, arrivées)
- Action de la municipalité pour attirer, retenir la population. Appréciation de ses atouts et ses faiblesses.
- Perception de l'avenir démographique de la commune, de la région. Raisons de cet optimisme ou de ce pessimisme.
- Commentaires sur les groupes sociaux identifiés ou constitués à partir du dépouillement du RGP (les personnes âgées, les jeunes ...).

2 - Les activités économiques et l'emploi

- Commentaires sur les données du dernier RGP : Population active, emplois, migrations quotidiennes domicile / travail.
- Tendances depuis ce recensement
- Inventaire des établissements actifs en actualisation ou en complément du fichier SIRENE. Renseignement pour chaque établissement de :
 - . nom de l'entreprise
 - . nature de l'activité
 - . date approximative d'implantation
 - . âge du chef d'entreprise
 - . situation familiale et succession
 - . nombre d'emplois actuels, permanents, saisonniers
 - . tendance d'évolution des effectifs
 - . observations diverses

- A partir de cet inventaire :

- . Installations récentes : modalités de ces installations
- . Chefs d'entreprises âgés : appréciation des possibilités de reprise (blocages, conditions de faisabilité...)

- Inventaire des cessations d'activité récentes : raisons, incidence sur la population, sur les autres activités économiques.
- Existence, dans un passé récent de demandes d'installation non satisfaites, et raisons.
- Actions de la municipalité pour favoriser l'implantation d'activités sur son territoire, appréciation de leur efficacité.

3 - La dynamique touristique

- Commentaires sur les données touristiques issues des diverses sources consultées (Inventaire communal, Comités Départementaux au Tourisme...).
- Quel tourisme sur la commune (type de tourisme, produits support...).
- Impact de la fréquentation touristique sur la vie de la commune, retombées directes ou indirectes.

4 - L'espace communal, le bâti et le paysage

- Commentaires et réactions au dépouillement des données concernant l'évolution de l'espace communal (utilisation du sol...)
- Procédures de gestion de l'espace mises en oeuvre sur la commune (Remembrement, POS, réglementation des boisements...) : à l'initiative de qui, perception par les intéressés (agriculteurs, propriétaires, habitants...), commentaires sur le déroulement des procédures et leur efficacité.
- Perception de l'avenir en la matière, à l'appui d'une carte de la commune et des données statistiques sur les exploitations agricoles.
- Précisions et commentaires sur le patrimoine bâti de la commune (à partir du dernier RGP et des états récapitulatifs FB (Impôt Foncier Bâti)
 - . le bâti outil de travail (bâtiments agricoles, locaux commerciaux et artisanaux...)
 - . le bâti patrimoine collectif : aspect du bourg, opérations d'aménagement engagées, bâti remarquable
 - . le bâti patrimoine individuel : état du parc logement, possibilités...

- Tendances d'évolution : permis de construire attribués, à qui, pour construire quoi ?

- Commentaires et réactions sur le paysage à partir de l'utilisation de l'espace et son évolution, à partir de l'état du bâti et de l'évolution démographique, à partir de la dynamique touristique existante ou que l'on cherche à impulser sur la commune...

5 - La dynamique socio-économique d'ensemble de la commune

- Inventaire des procédures engagées (procédures globales de développement ou procédures ciblées) : A l'initiative de qui, conflits et oppositions générées, quel bilan aujourd'hui ?

- Participation de la population à la vie communale :

- . membres du conseil municipal
- . groupes sociaux ou personnes mobilisées par les réflexions, les réalisations (professionnels, associations, habitants, usagers...)
- . identification de leaders, de porteurs de projets : motivations, positions sociales, attitude de la population envers eux, de la municipalité.

- Structures intercommunales auxquelles la commune adhère, ce qu'elles lui apportent.

- Commentaires généraux sur les perspectives de développement de la commune, de la région, les obstacles et les freins à lever

6 - Les moyens de la commune

- Structure du budget communal dans ses grandes masses, leur explication technique (investissements réalisés...)

- Grandes lignes "politiques" et marge de manoeuvre, en la matière (investissements projetés et financements envisagés...).

- Perspectives d'évolution des finances communales, compte tenu de la démographie, de l'utilisation de l'espace, des activités économiques...

- Inventaires des autres moyens de la commune (bâtiments, réserve foncière...), leur utilisation actuelle, les projets les concernant...

Les *ÉTUDES* du CEMAGREF

Série : Ressources en eau

N° 1 - Potentiel d'électrode de platine en épuration biologique - 1990, 164 pages - 200 F

N° 2 - Le phosphore et l'azote dans les sédiments du fleuve Charente : variations saisonnières et mobilité potentielle - 1990, 228 pages - 250 F

N° 3 - Typologie aquacole des marais salants de la côte atlantique - 1991, 232 pages - 200 F

N° 4 - Pêche, biologie, écologie des aloses dans le système Gironde-Garonne-Dordogne - 1991, 392 pages - 350 F

N° 5 - La pêche professionnelle fluviale et lacustre en France - 1992, 296 pages - 300 F

N° 6 - Les mono-oxygénases de poissons, un outil pour la caractérisation des pollutions chroniques 1992, 232 pages - 250 F

N° 7 - Mémento de pisciculture d'étang - 1993, 168 pages - 150 F

Série : Hydraulique agricole

N° 1 - Étude de la qualité des eaux de drainage. Diagnostic de risque de lessivage d'azote en fin de campagne culturale. La tranchée de drainage. Une nouvelle expression de la hauteur équivalente. A propos des coefficients de forme de la nappe libre drainée - 1986, 21 x 29,7 - 182 pages - 200 F

N° 2 - Hydraulique au voisinage du drain. Méthodologie et premiers résultats. Application au diagnostic du colmatage minéral des drains - 1987, 21 x 29,7 - 220 pages - 200 F

N° 3 - Secteurs de références drainage. Recueil des expérimentations - 1988, classeur 20 x 26 - 92 fiches - 150 F

N° 4 - Fonctionnement hydrologique et hydraulique du drainage souterrain des sols temporairement engorgés : débits de pointe et modèle SIDRA - 1989, 334 pages - 250 F

N° 5 - Transferts hydriques en sols drainés par tuyaux enterrés. Compréhension des débits de pointe et essai de typologie des schémas d'écoulement - 1989, 322 pages - 250 F

N° 6 - Réseaux collectifs d'irrigation ramifiés sous pression. Calcul et fonctionnement - 1989, 140 pages - 150 F

N° 7 - Géologie des barrages et des retenues de petites dimensions - 1992, 144 pages - 200 F

N° 8 - Estimation de l'évapotranspiration par télé-détection. Application au contrôle de l'irrigation - 1990, 248 pages - 250 F

N° 9 - Hydraulique à l'interface sol/drain - 1991, 336 pages - 250 F

N° 10 - Le fonctionnement du drainage : approche pédo-hydraulique - 1991, 248 pages - 200 F

N° 11 - Mise en valeur des sols difficiles. Drainage et après-drainage des argiles vertes - 1991, 140 pages - 150 F

N° 12 - Colmatage des drains et enrobages : état des connaissances et perspectives - 1991, 152 pages - 200 F

N° 13 - Guide pour le diagnostic rapide des barrages anciens - 1992, 100 pages - 150 F

Série : Forêt

N° 1 - Annales 1988 - 1989, 126 pages - 150 F

N° 2 - Le Massif Central Cristallin. Analyse du milieu - Choix des essences - 1989, 104 pages - 150 F

N° 3 - Les stations forestières du pays d'Othe - 1990, 174 pages - 150 F

N° 4 - Culture d'arbres à bois précieux en prairies pâturées en moyenne montagne humide - 1990, 120 pages - 150 F

N° 5 - Annales 1989 - 1991, 196 pages - 150 F

N° 6 - Annales 1990 - 1991, 268 pages - 200 F

N° 7 - Les stations forestières du plateau nivernais - 1991, 164 pages - 150 F

N° 8 - Les types de stations forestières du Lanne-mezan, Ger et Moyen Adour - 1991, 436 pages - 250 F

N° 9 - Annales 1991 - 1992, 190 pages - 200 F

N° 10 - Annales 1992 - 1993, 200 pages - 200 F

Série : Gestion des services publics

N° 1 - Économie et organisation à l'échelle départementale du financement du renouvellement des réseaux d'eau potable - 1991, 76 pages - 150 F

Série : Montagne

N° 1 - Éléments d'hydraulique torrentielle - 1991, 280 pages - 300 F

N° 2 - Aspects socio-économiques de la gestion des risques naturels - 1992, 152 pages - 150 F

N° 3 - Éléments de pastoralisme montagnard - Tome 1 : Végétation, équipements - 1992, 168 pages - 200 F

N° 4 - Le développement touristique local - Les stations de sports d'hiver - 1993, 344 pages - 350 F

N° 5 - Rhéologie des boues et laves torrentielles - Étude de dispersions et suspensions concentrées - 1993, 416 pages - 400 F

A commander au CEMAGREF - DICOVA,

BP 22, 92162 ANTONY Cedex - Tél. : (1) 40 96 61 32 - Fax : (1) 40 96 61 64

joindre votre paiement à la commande

LOUIS - JEAN
avenue d'Embrun, 05003 GAP cedex
Tél. : 92.53.17.00
Dépôt légal : 780 — Octobre 1993
Imprimé en France





9 782853 623469

"Etudes" du CEMAGREF, Série Production et Économie agricoles n° 5, **Diagnostics à l'échelle de petites régions rurales : démarches, méthodes et sources d'informations** - Coordination : Alain Guéringer, Jacques Perret, Georges Baud - 1993, 1^{re} édition. ISBN 2-85362-346-7. ISSN 1159-6317. Dépôt légal 4^e trimestre 1993 - Coordonnateur de la série : Rémi Séverac, chef de département - Photo de couverture : A. Gueringer - Impression et façonnage : imprimerie Louis Jean, BP 87, 05003 Gap - Edition et diffusion : CEMAGREF-DICOVA, BP 22, 92162 Antony Cedex, tél. : (1) 40 96 61 32, CEMAGREF Clermont-Ferrand, Domaine de Lалуas, 63200 Riom, tél. : 73 38 20 52 et CEMAGREF Grenoble, BP 76, 38402 St-Martin-d'Hères Cedex, tél. : 76 76 27 27 Diffusion aux libraires : TEC et DOC, 14, rue de Provigny, 94236 Cachan Cedex, tél. : (1) 47 40 67 00 - **Prix : 200 F TTC**